

RASSH

**Revue Africaine des Sciences Sociales et
Humaines**

Volume VII

Octobre 2019

Kinshasa-RDC

Dépôt légal : DC 3.01412-57411

Sommaire

LUMUMBA TWAHA, Histoire du découpage territorial en République Démocratique du Congo. CAS DE L'ANCIENNE PROVINCE DU KIVU. DE 1933 à 1988.....	7
MUPEPELE NKOBWA, La responsabilité des partis politiques dans le processus démocratique, la paix et la croissance économique en RDC.....	21
BITUMBA KUETAKUENDA, Etat des lieux des théories explicatives sur la personne vivant avec handicap.....	39
KAPANGA KULE Serge Obed, Culture et travail des enfants en République Démocratique du Congo au miroir des conventions internationales.....	51
BOTAMBA EALE, Analyse critique des étangs piscicoles dans la ville de MBANDAKA.....	65
OKOKO KALONDA, Une démocratie sociale domestique pour l'Afrique : <i>Préalable à l'émergence de la CIRGL</i>	77
KABEYA MASOSI M., L'animation en bibliothèque/médiathèque : Comment accompagner la démarche ?.....	93
TSHINEMU Jean-Pierre, Le père et le fils dans l'œuvre de ZAMENGA	113
MBOKA LOMBOTO, Etat des lieux de la biodiversité de la réserve naturelle du triangle de la Ngiri en République Démocratique du Congo dans la province de l'Equateur.....	129
LOMPOKO Ekamba, La contamination des aliments. Examen microbiologique d'une préparation artisanale de concentré de tomate.....	144
MATANDA KAPITA, MUSITU NGIENGO MEYA NDAL-BAWEL, Frais de motivation des enseignants : Source de dégradation du système éducatif à Kinshasa.....	155

Editorial

Les contributions du volume VII de la Revue Africaine en Sciences Sociales (RASSH) abordent dans leur majorité des thèmes qui convergent vers la vie socio-économique et politique de la République Démocratique du Congo.

L'aspect politique est abordé par Lumumba Twaba, Mupepele Nkobwa et Okoko Kalonda. Lumumba dans sa contribution intitulée : « Histoire du découpage territorial en République Démocratique du Congo. Cas de l'ancienne province du Kivu de 1933 à 1988 », montre que la décentralisation territoriale de la RDC a toujours préoccupé les décideurs politiques. Si, à l'époque coloniale, il s'agissait d'occuper et d'exploiter le territoire, à l'époque postcoloniale, il s'est agi de rapprocher les administrateurs des l'administrés.

Quant à Mupepele Nkobwa, il aborde le problème lié à la responsabilité des partis politiques dans le processus démocratique, la paix et la croissance économique. Il montre que la vitalité de la démocratie parlementaire dépend aujourd'hui des partis politiques qui, à bonne raison, peuvent être considérés non comme des antichambres, mais plutôt comme le socle de la démocratie dans un pays. Okoko Kalonda dans sa réflexion portant sur « Une démocratie sociale domestique pour l'Afrique : Préalable à l'émergence de la CIRGL » prouve que la démocratie sociale domestique, est un préalable à l'émergence de la CIRGL, la communauté... qui connaît quelques problèmes dans son fonctionnement actuel.

Dans un autre registre, Botamba Eale, Mboka Lomboto et Lompoko Ekamba, s'intéressent à l'environnement et à la biodiversité. Botamba Eale dans sa contribution intitulée Analyse critique des étangs piscicoles dans la ville de Mbandaka, renseigne que la pêche artisanale et d'autres pressions sur l'écosystème aquatique, affectent la capture de poissons ces dernières années. La production halieutique est soumise à des fluctuations saisonnières ; Cependant la pisciculture en étangs reste un des moyens pour pallier à cette situation. D'où la nécessité de construire des étangs piscicoles répondant aux normes de la pisciculture en vue d'un approvisionnement régulier en poissons. Pour Louis Mboka Lomboto qui aborde la situation de la biodiversité de la réserve naturelle du triangle de Ngiri dans la province de l'Equateur, il fait une sorte d'inventaire sur la partie axe-fleuve afin de compléter les données anciennement collectées des autres axes comme Ngiri et Ubangi, afin que l'ensemble des résultats amène à déterminer le potentiel biologique de toute la réserve et guider à déterminer les zones à gestion communautaire et les zones intégrales pour l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Lompoko Ekamba, quant-à lui dans sa livraison intitulée : contamination des aliments. Examen microbiologique d'une préparation artisanale de concentré de tomate montre que la détérioration des aliments constitue un problème d'une ampleur considérable si l'on considère qu'elle touche, par exemple, près du quart des fruits, légumes et céréales récoltés chaque année, sans parler des autres denrées alimentaires avariées qui doivent être jetées avant leur consommation.

Quant à Bitumba Kuetakuenda et Kapanga Kule, ils ont abordé les problèmes qui touchent la réalité sociale. Kapanga Kule, dans sa réflexion, milite contre le travail des enfants qu'il juge d'exploitation condamnable par la loi. Bitumba Kuetakuenda dans sa contribution axée sur les personnes vivant avec handicap, indique que la perception que les gens font d'elles divergent surtout en ce qui concerne leur participation effective au développement de la société, mais également convergent par rapport au statut de la personne vivant avec handicap qui est considéré comme un indigent, une personne marginalisée.

Par ailleurs Kabeya Masosi, Jean-Pierre Tshinemu et Matanda Kapita et al. ont abordé, chacun un problème purement culturel. Le premier a mené sa réflexion sur la manière d'accompagner la démarche dans l'animation en bibliothèque/médiathèque, le second a abordé un thème littéraire : Les pères et le fils dans l'œuvre de Zamenga. Sa préoccupation était donc de déterminer la place et l'importance que le scripteur accorde au père et d'en tirer les conséquences. Et Matanda et al., abordant le problème de prise en charge des enseignants par les parents, qu'elle est à la base de la dégradation du système éducatif à Kinshasa.

NKUANZAKA INZANZA Adélard
Professeur Ordinaire

HISTOIRE DU DECOUPAGE TERRITORIAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO. CAS DE L'ANCIENNE PROVINCE DU KIVU. DE 1933 à 1988.

Par
Emery Patrice LUMUMBA TWAHA¹

Résumé

Le découpage territorial de la RDC a toujours préoccupé les décideurs politiques. Ceux-ci poursuivaient des objectifs différents selon les époques. Ainsi, à l'époque coloniale, il s'agissait d'occuper et d'exploiter le territoire tandis qu'à l'époque postcoloniale, il s'est agi de rapprocher les administrateurs des administrés.

Nous avons voulu vérifier cela dans l'ex-province Kivu touchée à plusieurs reprises, soit par annexion à d'autres entités, soit par amputation d'une partie, soit encore par démembrlement.

Nous avons constaté que les colonisateurs ont atteint leurs objectifs tandis que les décideurs politiques congolais n'ont pas atteint les leurs suites à l'improvisation et au manque d'une préparation minutieuse.

Mots clés : *Découpage, territorial.*

Abstract

Territory cutting up in DRC has always been an interest for political deciders. They followed different objectives. So, during colonial period, it was about occupying and exploiting territory but at the post-colonial period, it is to nearer administrators to administrees.

¹ Docteur en Histoire, Professeur Associé à l'Université de Kisangani/RDC Domaine de Recherche : Histoire Politique et Administrative de la R.D.C.

We have needed to verify it in the form Kivu province touched at several times either by annexation to other entities, or by amputation of one party or by demembrance.

We have seen that colonisers have reached their objectives but political deciders haven't reached theirs because of improvisation and lack convenient preparation that have destroyed faiths.

Key word: Cutting, territorial

Introduction

Notre préoccupation dans la présente étude tourne autour du découpage territorial de notre pays en général et de l'ex-province du Kivu en particulier, en différentes entités politico-administratives depuis 1933 jusqu'en 1988.

Prises comme limites, l'année 1933 indique la création de la province de Costermansville qui deviendra plus tard la province du Kivu et 1988 est celle au cours de laquelle la province du Kivu a été découpée en trois provinces, en vertu de l'ordonnance-loi du 20 juillet 1988 (« Ordonnance-loi n°88/031 du 20 juillet 1988 modifiant et complétant l'ordonnance-loi n°82/006 du 25 février 1982, telle que modifiée et complétée à ce jour, portant organisation territoriale, politique et administrative de la République (JORZ n°15 du 1^{er} août 1988 : 10-11.).

Toute recherche, comme le reconnaissent plusieurs autorités en recherche sociale dont Madeleine GRAWITZ (1996 : 64) et Jacques CHEVRIER (2006 : 54) se construit à partir d'une question intrigante, d'un constat qui étonne, bref, de l'existence d'un problème, que nous appelons problème de recherche. Dans cette étude, il est conçu de la manière suivante :

1. Pourquoi le découpage territorial du Congo a-t-il tant préoccupé les décideurs, les gouvernants, avec une obstination surprenante depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960 et même après ?
2. Celui de l'ex-province du Kivu avait quels objectifs ?

Il serait ardu de donner toutes les raisons qui avaient été à la base de la création de chacune des entités politico-administratives, les raisons de la modification de leurs limites, de la fixation de leurs chefs-lieux. On peut retenir tout de même quelques unes qui paraissent essentielles :

Au départ, la principale raison du découpage aurait été le souci de mieux occuper le pays, de maîtriser le contribuable afin de mieux exploiter économiquement la colonie.

Aussi, les résistances des certains peuples à l'occupation coloniale, auraient poussé le colonisateur à démembrer certaines entités politico-administratives homogènes, et à créer des groupements artificiels afin de mieux les dominer. Il fallait donc diviser pour mieux régner.

Encore, pour rapprocher le colonisateur du colonisé, les administrateurs des administrés, on serait parti systématiquement de très vastes circonscriptions aux moins vastes, beaucoup plus faciles à gérer.

Ces objectifs ont été à l'origine du découpage de l'ex-province du Kivu pendant et après la colonisation.

Plusieurs publications au sujet du découpage territorial ont été réalisées. Mais cette étude répond à une logique selon laquelle, une vérité sociale est toujours appréhendée selon différentes approches. Celle en vigueur ici est historique.

Au regard de la dimension évolutive des faits concernés, nous avons utilisé l'approche historique pour élaborer cette étude. Nous avons recouru principalement aux archives constituées des sources ci-après : les Bulletins officiels de l'E.I.C. et du Congo-belge, les bulletins administratifs et commerciaux de la colonie, Moniteur Congolais, le journal officiel du Zaïre et certains ouvrages.

A part l'introduction et la conclusion, la présente étude comprend deux points, à savoir : le découpage territorial en période coloniale et le découpage territorial en période postcoloniale en y indiquant les objectifs, les aménagements territoriaux et les conséquences qui en ont résulté.

GENERALITES SUR LE DECOUPAGE TERRITORIAL EN RDC

Historique

Le problème de découpage territorial au niveau des provinces n'a cessé de préoccuper tous les Congolais en général et la classe politique en particulier. Un survol rapide comme le retrace le petit paragraphe ci-dessous suffit pour s'en rendre compte.

A la Table Ronde de Bruxelles en 1960 comme au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance, soit en 1961 à Léopoldville (Janvier-Février), à Tananarive (Mars), à Coquilathville (Avril- Mai) et au Conclave de Lovanium (Juillet-Août), il en a été question (MUNAYI MUNTU-MONJI, Th., 2010 : 230).

En 1962, le nombre de provinces est passé de six à seize tandis qu'en 1963 les parlementaires portèrent le nombre à vingt et un. Le chef de l'Etat promulguera toutes ces lois portant création de provinces.

Par ailleurs, sous la Deuxième République, le nombre de provinces n'a pas cessé de préoccuper les décideurs. De vingt et un, il fut d'abord réduit à douze en 1966 et à huit. Avec l'élévation en 1973 de la ville de Kinshasa au rang de province, on atteignit neuf provinces, alors des régions.

Cependant, le problème de découpage rebondit toujours sous la deuxième République, avec la division de la province du Kivu en trois nouvelles provinces : c'était en 1988. Le nombre de provinces passa à onze en 1988.

Au lendemain de la démocratisation de la République du Zaïre (1990), le découpage territorial occupa un débat important à la Conférence Nationale Souveraine tenue en 1992. Le projet de constitution transformait en provinces, les districts de l'Etat moyennant certaines conditions. C'est ce découpage du pays, en se référant au projet de constitution de la C.N.S., qui fut retenu dans le projet de constitution de la Troisième République, projet qui sera adopté au référendum constitutionnel du 8 au 9 Décembre 2005 et promulgué en tant que constitution de la troisième République par le chef de l'Etat le 18 Février 2006.

L'article 2 de cette constitution retient vingt-cinq provinces auxquelles s'ajoute la ville-province de Kinshasa, ce qui fait au total vingt-six.

On peut retenir qu'à chaque étape de la vie politique, les congolais développent un imaginaire sur le découpage territorial. La tendance générale qui se dégage est celle de la multiplication des provinces que de la réduction de celles-ci. Cela montre un goût d'inachevé dans la réalisation de ce dessein.

Création de la Province du Kivu

Créée par l'Arrêté Royal du 29 Juin 1933, la province de Costermansville prit la dénomination de province du Kivu par la faveur de l'Arrêté Royal du 27 mai 1947 et de l'ordonnance du 11 Septembre de la même année.

A sa création, la province de Costermansville était composée de deux districts : Kivu et Maniema dont les chefs-lieux respectifs étaient Costermansville et Kasongo. Costermansville, chef-lieu du district du Kivu, était en même temps le chef-lieu de la province. (B.A. n°18 bis du 6 Octobre 1933 : 588-591).

Par l'ordonnance du 23 Décembre 1950 qui sortait ses effets le premier janvier 1951, le nombre de districts de la province du Kivu fut porté à trois. En effet, par cet acte juridique, le district du Kivu fut scindé en deux : le district du Sud-Kivu gardant Costermansville pour chef-lieu d'une part et d'autre part le district du Nord-Kivu dont le chef-lieu fut fixé à Goma (B.A. n°1 du 10 janvier 1951, pp.45-50)

A cette occasion, le chef-lieu du District du Maniema fut déplacé de Kasongo à Kindu par Arrêté Royal du 30 Décembre 1952 qui sortait ses effets le 1^{er} Janvier 1953, le chef-lieu de la province du Kivu reprenait son nom de Bukavu (MUNAYI MUNTU-MONJI, Th., 2010 : 232).

DECOUPAGE TERRITORIAL DE L'EX-PROVINCE DU KIVU

Pendant l'époque coloniale.

Objectifs

Sous la colonisation, tous les décideurs visaient un seul et même objectif : renforcer l'occupation du pays pour mieux exploiter les richesses, rapprocher le collecteur d'impôt des contribuables autochtones.

Découpage territorial proprement dit

A ce stade, il convient de signaler que le découpage territorial de l'ex-province du Kivu a connu deux moments : celui au cours duquel elle fut scindée en deux districts : Kivu et Maniema puis l'autre au cours duquel elle a été scindée en trois districts : Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema, avec quelques modifications ou aménagements territoriaux des territoires constitutifs.

Le district du Kivu

Zone du district de Stanleyville, le 11 septembre 1911, le Kivu avait pour chef-lieu la localité de Rusthuru. Cette zone fut subdivisée en trois secteurs : Tanganyika avec Uvira pour chef-lieu, Rutshuru avec la localité du même nom pour chef-lieu et lac Edouard dont le chef-lieu fut fixé à Beni (B.O. n°15 du 11 septembre 1911 : 787-

808). Le 28 mars 1912, la zone du Kivu fut élevée au rang de district, l'un des vingt-deux districts délimités à cette date (A.R. du 28 mars 1912). L'ordonnance du 15 Janvier 1914 (B.O. n°15,1914 : 547-548) maintint son chef-lieu à Rutshuru tandis que celle du 03 janvier 1914 le subdivisait en ses huit premiers territoires.

L'ordonnance du 14 mars 1923, (B.A. n° 7 du 10 Avril 1923 : 173-177), porta à dix le nombre des territoires du district du Kivu. Des huit anciens, cinq territoires furent maintenus : Rutshuru, Kitofu (Masisi), Tanganyika (Uvira), Kalembelembe qui, à cette occasion, fut dénommé territoire de Buhavu. Le territoire nande de Semliki (Beni) passa au district de l'Ituri, tandis que deux territoires furent supprimés : celui du Kivu et celui de Luofu. Par ailleurs, deux territoires du défunt district de Lowa : Walikale et Haut-Ulindi (Shabunda) furent rattachés au district du Kivu. Enfin, deux nouveaux territoires furent délimités : Unya-Bongo (Kabare) et Luholu (Lubango). De son côté, le territoire d'Elila, qui prenait à cette même occasion la dénomination du territoire de la Haute-Elila avec le même chef-lieu Itula passait, du District du Maniema à celui du Kivu.

L'organisation territoriale de 1932 transféra du district du Kivu à celui du Maniema le territoire d'Urega (Shabunda). Les six territoires qui lui restaient prirent les noms des ethnies de leurs habitants. On eût le territoire de Bahunde-Wanyanga, chef-lieu Masisi ; le territoire des Bahutu, chef-lieu Rusthuru ; le territoire des Bahavu, chef-lieu Kalehe ; le territoire des Benya-Bongo dont le chef-lieu quittait Bukavu pour retourner à Kabare ; le territoire des Bafulero, chef-lieu, Uvira et le territoire des Bebembe dont le chef-lieu fut transféré de Kalembelembe à Fizi (B.A. N°6 du 25 mars 1932 : 261-266).

Jusqu'au 1^{er} Octobre 1933, le district du Kivu, faisait partie de la province Orientale. Il devint l'un des deux districts constitutifs de la jeune province de Costermansville (B.A. N° 18 bis du 06 Octobre 1933 : 588-591).

Aux six territoires de 1932 fut ajouté le territoire des Bakumu-Est (Lubutu) détaché du district de Stanleyville (B.A. n°18 bis : 592-597).

L'Ordonnance du 15 mars 1935 porta à huit le nombre des territoires du district du Kivu. Par la faveur de cette ordonnance, le territoire de Shabunda annexé au district du Maniema en 1932 retourna au district du Kivu, tandis que les deux territoires Nande : Lubero et Beni qui étaient restés au district de l'Ituri en 1933 passèrent au district du Kivu (B.A. n° 7 du 10 avril, 1935 : 255-264).

Le 1^{er} Janvier 1944 fut créé le territoire de Costermansville (B.A. n°1 du 10 janvier 1944 : 30-33.). Ainsi, le nombre des territoires du district du Kivu passait de huit à neuf. La création du territoire de Mwenga, le onzième, intervint le 1^{er} janvier 1948 (B.A. n°7 du 10 avril 1948 : 30-33).

Scission du district du Kivu

Le 1^{er} janvier 1951, le district du Kivu éclata en deux, donnant ainsi naissance au district du Nord-Kivu avec pour chef-lieu Goma et celui du Sud-Kivu qui garda Costermansville pour chef-lieu (B.A. n°2 du 25 janvier 1948 : 223-235). Avec cet éclatement du district du Kivu en deux nouveaux districts, les onze territoires qui componaient ce district furent répartis comme suit : Le district du Sud-Kivu reçut les sept territoires suivants : Costermansville, Kabare, Fizi, Kalehe, Mwenga, Shabunda et Uvira. Tandis que celui du Nord-Kivu reçut les quatre restants : Beni, Masisi, Lubero et Rutshuru (B.A. n°1 du 10 janvier 1951 : 51-64).

Au profit du district du Nord-Kivu seront créés deux nouveaux territoires ; celui de Goma le 1^{er} janvier 1952 et celui de Walikale le 1^{re} janvier 1954.

Par la même occasion, le territoire de Costermansville reprenait la dénomination de Bukavu en conformité avec l'arrêté royal du 30 décembre 1952 et qui sortait ses effets le 1^{er} janvier 1954 (B.A. n°2 du 09 janvier 1954 : 54-65).

A la suite de l'institution de la ville de Bukavu, (B.A. n°51 du 22 décembre 1958 : 2348) le 1^{er} janvier 1959 fut supprimé le territoire du même nom. Ainsi, le nombre des territoires du district du Sud-Kivu était réduit à six, cela jusqu'au 30 juin 1960. Il s'agit de Kabare, Fizi, Mwenga, Shabunda, Uvira et Kalehe. Celui du Nord-Kivu en comptait autant : Beni, Lubero, Rutshuru, Masisi, Goma et Walikale (M.C. n°13 du 28 mars 1960 : 892).

Le district du Maniema

Les terres du futur district du Maniema avaient fait partie du vaste district de Stanley-Falls délimité le 1^{er} août 1888. L'arrêté royal du 7 mars 1910 renfermait ces terres dans le district de Stanleyville dont le Maniema sera l'une des cinq zones délimitées par l'arrêté ministériel du 11 septembre 1911. Son chef-lieu était fixé à Kasongo. Le même arrêté ministériel subdivisa cette zone en trois secteurs : Kasongo, Wazimba et Matampa dont le chef-lieu était Mokata. Les deux autres secteurs avaient pour chefs-lieux les localités de mêmes noms (B.O. n°15 du 7 octobre 1911 : 799-808.).

Au terme de l'arrêté royal du 28 mars 1912, la zone du Maniema fut élevée au rang de district, l'un des vingt-deux qui formaient la colonie (A.R. du 28 mars 1912). L'ordonnance du 15 janvier 1914 maintint Kasongo comme chef-lieu du District du Maniema, tandis que celle du 3 septembre de la même année en délimitait les six premiers territoires : le territoire de Kasongo avec comme chef-lieu Kasongo ; le territoire de Lwama, chef-lieu Kabambare ; le territoire de Kunda, chef-lieu Pilipili ; le territoire d'Elila, chef-lieu Itula ; le territoire d'Enano, chef-lieu Shuka et le territoire de Lueki dont le chef-lieu fut fixé à Ombwe (B.O. n°16 du 31 juillet 1915 : 61-64.).

Rappelons que depuis le 3 novembre 1913, le Maniema et le Kivu faisaient partie de la province Orientale.

A partir du 1^{re} Octobre 1933, le district du Maniema fera partie de la jeune province de Costermansville. A cette même occasion, les territoires du district du Maniema furent maintenus à cinq et prenaient les noms de leurs peuples majoritaires respectifs.

Le 1^{er} mai 1935, le territoire des Warega (Shabunda) passa au district du Kivu. En compensation, fut délimité un autre également habité par les Warega. Ce nouveau territoire fut d'abord dénommé Kihembwe avant de prendre le nom de Pangi le 1^{er} janvier 1940. Les quatre autres territoires de 1933 furent maintenus, mais avec les noms de leurs chefs-lieux à la place des noms ethniques.

Aux termes de l'ordonnance du 16 mai 1939 (B.A. n°24 du 25 décembre 1939 : 1022-1024), la localité de Kindu fut dénommée Kindu-Port Empain.

L'importance économique de plus en plus grande que prenait Kindu par rapport à Kasongo eut pour conséquence, le transfert du chef-lieu de Kasongo à Kindu à partir du 1^{er} janvier 1951.

L'ancien territoire de Lubutu, jadis également appelé territoire des Bakumu-Est, grand foyer de Kitawala, fut rétabli au profit du district du Maniema, le 1^{er} juillet 1951. Il constituait ainsi le sixième territoire de ce district. A ces trois s'ajoutera celui de Punia le 1^{er} janvier 1958 (B.A. n°10 du 10 mars 1958 : 586-591).

Au 30 juin 1960, le district du Maniema était composé de ces sept territoires : Kindu, Pangi, Lubutu, Punia, Kabambare, Kasongo et Kibombo (M.C. n°13. n°13 du 28 mars 1960 : 893).

Au cours de cette période, le Kivu après avoir fait partie intégrante de la Province Orientale créée en 1913 y demeura jusqu'en 1933 quand elle devint autonome en dépit de quelques aménagements territoriaux consistant à céder des territoires en compensation d'autres et vice-versa.

Après l'indépendance

Objectifs

Les autorités congolaises d'après l'indépendance n'avaient pas le problème d'occuper le territoire comme ce fut le cas chez les colonisateurs, mais il s'est agi de faire face à des conflits ethniques et des résistances au pouvoir central de suite de déboires politiques subis par certains leaders politiques. Mais aussi, il s'est agi en fait de rapprocher l'administrateur de l'administré en vue d'un contrôle efficace pour l'exercice efficient du pouvoir politique.

Découpage territorial proprement dit

La Loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo avait maintenu les six provinces héritées de la colonisation. Leurs limites étaient celles qui existaient lors de l'entrée en vigueur de cette loi. (art.7)

A la veille du 30 juin 1960, l'indépendance du Congo avait été précédée dans certaines provinces du pays par des guerres opposant des groupes ethniques entre eux. Tel était notamment le cas entre les Bena-lulua et les Baluba dans la province du Kasaï, mais aussi au Katanga entre le Nord et le Sud.

Des défaites électorales susciterent donc, chez certains hommes politiques, le désir de constituer des provinces à caractère tribal et au sein desquelles ils espéraient devenir des leaders. Face à la situation ainsi créée, la classe politique congolaise estima qu'une des solutions à cette crise consistait en la subdivision des six provinces héritées de la colonisation en plusieurs autres.

Par ailleurs, indépendamment des résultats des élections de mai 1960, la multiplication du nombre de provinces avait déjà été évoquée à la Table ronde de Bruxelles comme l'indique la deuxième résolution : « L'Etat du Congo est constitué au 30 juin 1960 de six provinces, dans la configuration géographique des provinces actuelles. La détermination, le nombre et les limites des provinces de l'Etat du Congo sont laissés aux soins de la Constituante. La situation de certaines ethnies divisées entre plusieurs provinces devra faire l'objet des préoccupations de la constituante.

Subsidiairement à cette idée de création des nouvelles provinces, une commission fut mise sur pied, à savoir : « la commission des divisions politiques ».

Parmi les critères dont il fallait tenir compte, la commission retint l'affinité ethnique, les besoins économiques, la volonté des ethnies de vivre ensemble, la langue ou l'histoire commune, un nombre minimum d'habitants qu'elle fixa à 300 000. Plusieurs conférences tenues sur la crise congolaise ont envisagé la possibilité de poursuivre la division des provinces.

Une série des lois votées par le parlement du 11 juillet 1962 au 8 juillet 1963 modifièrent en conséquence les limites des provinces redécrétées par l'arrêté royal du 5 février 1935 portant organisation territoriale de la colonie.

A la place de six, on eut vingt et une provinces plus la ville de Léopoldville. La province du Kivu fut divisée en trois provinces notamment Maniema, Nord-Kivu créées le 14 août 1962 et le Kivu central créée le 18 mai 1963 (M.C n°23 du 24 septembre 1962 : 226-233 et n°5 du 1^{er} mars 1963 : 31, n°11 du 14 août 1963 : 205 et n° 17 du 1^{er} septembre 1963 : 391).

La Constitution du 1^{er} août 1964 dite « constitution de Luluabourg » maintint toutes les provinces qu'elle déclara « autonomes » (art.4).

Arrivé au pouvoir par un coup d'Etat, le Président de la République Joseph Désiré MOBUTU réduisit, par ordonnance-loi du 6 avril 1966 de vingt et une à douze le nombre de provinces. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu se répartirent les territoires du district du Maniema.

Par ordonnance du 27 avril 1967, le Président réduisit de nouveau le nombre de provinces qui passa de douze à huit. Ainsi quatre des six provinces héritées de la colonisation furent rétablies, à savoir : la province Orientale, le Kivu, le Katanga et l'Equateur.

Aux termes des lois promulguées le 5 janvier 1973 (JORZ n°5 du 1^{er} mars 1973 : 303-310), les appellations « province, district et territoire » furent remplacées par celles de « région, sous-région et zone », tandis que celles de « gouverneur de province, commissaire de district et administrateur de territoire » furent remplacées par celles de commissaire de région, commissaire sous-régional et commissaire de zone ». La commune devenait « zone urbaine ».

Le 20 juillet 1988 intervint la toute dernière organisation territoriale du pays au niveau provincial sous la Deuxième République. Elle était initiée par le quatrième Congrès du MPR. Il s'est agi du rappel du discours qu'il avait prononcé le 6 décembre 1982 où il avait reconnu que le territoire national était sous administré à cause de son étendue et que le besoin de rapprocher l'administration de l'administré se faisait sentir. Il préconisa de ramener certaines entités à des dimensions géographiques, culturelles et économiques facilement administrables par la création progressive de nouvelles régions. Ainsi, le problème de découpage territorial fut-il inscrit à l'ordre du jour des travaux du congrès.

Il fallait dès lors réviser l'article 2 de la constitution de manière à permettre les découpages ultérieurs sans chaque fois être obligé de réviser ce même article 2. C'est ainsi que le 27 juin 1988, le Président de la République promulgua la loi portant révision de l'article 2 de la constitution lequel fut modifié comme suit : « La République du Zaïre comprend la ville de Kinshasa et des régions. Les limites de la ville de Kinshasa et des régions ainsi que le nombre et la délimitation de celles -ci sont fixés par la loi ».

Par ordonnance-loi du 20 juillet 1988 (JORZ n° 15 du 1^{er} août 1988 : 10-11), il procéda effectivement au redémembrement de la région du Kivu en trois régions : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema, à titre expérimental.

Avec ce dernier découpage, la République se composait de la ville de Kinshasa ayant le statut d'une région et de dix régions toutes dotées de la personnalité juridique. Ce furent les onze régions suivantes :

1. Kinshasa
2. Bandundu
3. Bas-Zaïre
4. Equateur
5. Kasaï Occidental
6. Kasaï Oriental
7. Haut-Zaïre
8. Maniema
9. Nord-Kivu
10. Shaba
11. Sud-Kivu

Après l'indépendance, l'ex-province du Kivu a été touchéE à deux reprises, respectivement en 1963 quand elle a été divisée en trois provinces : le Nord-Kivu, le Kivu central et le Maniema et en 1988, quand trois provinces ont été créées sur les cendres de celles de 1963 : le Maniema, le Sud-Kivu et le Nord-Kivu.

Conclusion

Le processus de découpage territorial de la RDC en général et de l'ex-province du Kivu en particulier a découlé de la volonté de tout le temps des autorités politiques de notre pays.

Mais cette volonté a été une solution à l'occupation effective du territoire en vue d'une exploitation économique efficiente du côté du colonisateur et mettre un terme à des crises récurrentes issues des frustrations de la gestion du pays après l'indépendance.

Aussi bizarre que cela pouvait paraître, cette solution n'a pas prévu la construction conséquente des infrastructures de base pour les nouvelles entités créées. Celles-ci étaient donc pour le moins qu'on puisse le dire, non viables.

Il sied de rappeler que la partie orientale de la RDC dont l'espace « Kivu » a été en proie de l'occupation étrangère : les esclavagistes Mahdistes venus du Soudan, les arabo-Swahilis, et les rebelles mulelistes qu'il fallait combattre. Ce qui justifie de l'attention portée à ce territoire par le pouvoir politique.

Bibliographie indicative

- CONGO BELGE, *Bulletin Officiel*, Bruxelles, 1911, 1912, 1914 et 1915.
CONGO BELGE, 1923, 1932, 1933, 1935, 1939, 1944, 1948, 1951, 1954 et 1958.
Bulletin Administratif, Bruxelles.
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 1960, 1962 et 1963. *Moniteur Congolais*, Kinshasa.
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 1973 et 1988. *Journal Officiel de la République du Zaïre*, Kinshasa.
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 1964. *Constitution de la République du Congo*, Kinshasa.
- GRAWITZ, M., 1996. *Méthodes des Sciences Sociales*, Dalloz, Paris.

MUNAYI MUNTU-MONJI, Th., 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*, Kinshasa, Editions de l’Université Protestante au Congo (E.D.U.P.C.).

CHEVRIER, J ; « La spécification de la problématique, pp. 51-84 », in B. GAUTHIER, 2006. Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, Québec, Presses de l’Université du Québec.

LA RESPONSABILITE DES PARTIS POLITIQUES DANS LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE, LA PAIX ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN RDC.

Par
MUPEPELE NKOBWA Pascal²

Résumé

La vitalité de la démocratie parlementaire dépend aujourd’hui des partis politiques qui, à bonne raison, peuvent être considérés non comme des antichambres, mais plutôt comme le socle de la démocratie dans un pays. En RDC, le jeu démocratique est perverti par le dysfonctionnement et la privatisation des partis politiques, qui sont devenus des boutiques familiales, dont la gestion se fait contre les règles élémentaires de la démocratie, de management et de la bonne gouvernance.

Mots clés : *Responsabilité, parti politique, processus démocratique, paix, croissance économique.*

Summary

The vitality of parliamentary democracy today depends on political parties, that, with good reason, can be considered not as antechambers, but rather as the bedrock of democracy in a country. In DRC, the democratic game is perverted by the dysfunction and privatization of political parties, which have become family shops, whose management is against the basic rules of democracy, management and good governance.

Key words: *Accountability, political parties, democratic process, peace and economic growth.*

² Pascal Mupepele est Professeur à l’Université de Kikwit et chercheur au Arnold Bergstraesser Institut à Freiburg.

Introduction

La question de savoir, quelle est la meilleure forme de gouvernement, fut posée depuis l'Antiquité par Aristote. Derrière ce questionnement, Aristote ne voulait pas seulement décrire une forme de gouvernement ayant les meilleures performances. L'idée sous-entendue était celle de la forme de gouvernance permettant l'épanouissement total de la personne humaine. Derrière le questionnement de gouvernance chez Aristote, se trouve la question du bien-être de la personne. Et cette question politique est la question éthique de *l'eudaimonia* (la vie bienheureuse) : la vie bienheureuse implique le développement et la mise-en activité des capacités de la personne humaine, comprise comme nature rationnelle écartelée entre dynamis et *energeia* (potentialité et activité) (MUPEPELE, 2014 : 113-134). Et c'est dans le cadre de *l'eudaimonia* que Aristote pose la question de la meilleure forme de gouvernance : L'Etat ayant pour mission pas seulement d'ordre public mais aussi et surtout celle d'aider chaque membre de la communauté à mener une vie dignement humaine. Cette vie humaine n'est pas simplement le *bios theoreticos* (vie rationnelle ou activité purement rationnelle), mais aussi une vie de sagesse pratique liée aux aléas contingents du temps et de l'espace. Pour Aristote, la démocratie n'est pas la meilleure forme de gouvernance, à cause de l'anarchie qu'elle peut entraîner.

Thomas Hobbes, dans son effort de légitimation du pouvoir politique et de l'ordre social, recourt à l'argument du contrat social : le Léviathan naît de la volonté de tous, de laisser de côté le pouvoir de se rendre justice soi-même et déléguer tous les pouvoirs à « un monstre puissant » (Léviathan), qui doit assurer l'ordre et la sécurité. Thomas Hobbes n'est pas non plus un adepte de la démocratie, mais d'une monarchie éclairée. Si la figure du Léviathan reflète l'ordre et la sécurité de l'Etat moderne, ses pouvoirs illimités et absous sont contraires à la culture démocratique actuelle (KERSTING, 2016).

Cette référence aux classiques de la philosophie politique montre comment le politique est intrinsèquement lié à l'économie et constitue un facteur important de l'épanouissement intégral de la personne au sein de la société. Si les classiques du Contrat social, comme Thomas Hobbes, ne connaissaient pas la démocratie parlementaire, aujourd'hui, elle est une marque du monde globalisé. Depuis l'effondrement du mur de Berlin et l'effritement de l'Union Soviétique, le monde a vécu ce que Huntington nomme la « troisième vague de la démocratie ». Après le triomphe de la démocratie et de la pensée libérale, Fukuyama et Dierlamm (FUKUYAMA, 1992 : 11) ont même parlé de la fin de l'histoire. La démocratie est, depuis la fin de l'Union Soviétique, le facteur de développement, de la paix sociale et de la croissance économique. Sa notoriété comme système de bonne gouvernance est

presque unanimement acceptée. Amartya Sen (2011) dira que les famines les plus atroces de l'histoire de l'humanité ont sévi dans les pays où régnent des régimes non-démocratiques.

La situation calamiteuse de la RDC, du point de vue économique, social, sécuritaire, et politique, doit interroger tout analyste. Il serait inapproprié d'attribuer la crise qui secoue ce pays juste à la mauvaise gestion du pouvoir en place. Il est certainement vrai que la corruption et le favoritisme gangrènent les faibles institutions de l'Etat congolais. Il est aussi vrai que le pouvoir de contrôle des gestionnaires ne fonctionne pas correctement. Mais au-delà de ces explications vraies, il existe aussi un problème fondamental qui paralyse la RDC : c'est le dysfonctionnement des partis politiques comme base de la démocratie et catalyseur et soutien de la croissance, de la paix et du développement durable. Derrière toute croissance économique et tout développement durable se trouve le programme d'un ou de plusieurs partis qui se fixent des objectifs à atteindre. Dans le cadre du système démocratique, les partis politiques constituent la base du bon fonctionnement du jeu démocratique et de la prospérité de toute la communauté. Ainsi, tout débat pré-électoral est une discussion sur les programmes et non sur les personnes. Le mauvais fonctionnement du jeu démocratique au sein des partis peut entraîner une mutilation de la démocratie au niveau national.

D'où la nécessité de montrer la corrélation qui existe entre partis politiques et système démocratique et la vocation des partis politiques comme laboratoires des projets du développement intégral. Grâce à l'approche analytique et réflexive, cette étude démontre que le mauvais fonctionnement du jeu démocratique en RDC est la conséquence logique de la perversion du fonctionnement des partis politiques, qui, loin de jouer leurs rôles fondamentaux, sont devenus des boutiques et gagne-pain de leurs initiateurs. Cette étude s'articule sur quatre axes majeurs : il s'agit dans un premier temps de scruter le concept de démocratie. Vu le cadre assez restreint de cette étude, nous n'allons pas nous étaler sur les différentes formes de démocratie. Le deuxième axe va élucider le concept de parti politique en général et ses fonctions majeures. Cet axe va déboucher sur le troisième, qui va dresser une typologie de différents partis politiques en RDC. Le dernier axe va jeter la lumière sur le rôle des initiateurs et présidents-fondateurs des partis en RDC. Il s'agira de montrer ici comment les partis politiques qui prétendent lutter pour l'émergence de la démocratie, fonctionnent de façon non démocratique en RDC et ne peuvent pas atteindre les objectifs qui leur sont assignés. Une brève conclusion va proposer certaines suggestions pour palier à cette situation.

Le concept de Démocratie

Le "government of the people, by the people, for the people" (le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple) d'Abraham Lincoln s'apparente au "demokratein" grec, c'est-à-dire un gouvernement du peuple. Il convient de souligner d'emblée qu'il existe différentes démocraties selon les systèmes politiques. Le système présidentiel américain et français, le système parlementaire britannique, allemand et japonais sont quelques prototypes de démocratie. Aujourd'hui à la suite Dahl (1976), qui assimilait la démocratie à la *polyarchy* (polyarchie), les experts s'accordent sur deux critères pour désigner la démocratie : concurrence loyale pour l'accès au pouvoir et aux différents postes politiques et participation de tous les citoyens. La démocratie est essentiellement un système pluraliste et non-discriminatoire. Aucun membre de la communauté ne doit être exclu (principe de non-exclusion).

En tant que polyarchy (Dahl, 1971), la démocratie est caractérisée de façon minimale par la *public contestation et the right to participate* (débat public et droit de participation). La participation renvoie ici non seulement au droit de vote pour chaque citoyen, mais aussi au droit d'association au sein d'un parti politique et le droit de se porter candidat. Ces deux critères seront élargis par Merkel (2015) et Lauth (2004), en y ajoutant :

- le respect des droits de l'homme : la démocratie doit garantir les libertés fondamentales comme la liberté d'expression, de religion, d'association et les droits inaliénables comme le droit à la vie, à la protection, etc ;
- la dimension de contrôle : elle renvoie à la division des différents pouvoirs et à l'Etat de droit. L'essence de la démocratie est le refus que la société soit soumise à la volonté d'une personne, qui décide de ce qui doit être fait sur le plan de l'exécutif, qui promulgue les lois selon sa volonté et qui doit dire le droit. Le contrôle, à travers la division des pouvoirs, permet, comme le souligne John Locke (2010), un fonctionnement efficace des institutions.

La démocratie signifie une concurrence loyale pour des élections justes, équitables et régulières avec possibilité de ne plus élire le détenteur du pouvoir, la soumission de la politique au droit, la reconnaissance des droits de l'homme. Dahl énumère 8 caractéristiques du système démocratique : Liberté d'association, liberté d'opinion, droit de vote, droit d'accès aux postes publics, droit à une concurrence juste pendant l'élection, droit à l'information, droit au vote libre et fair, gouvernement de la majorité (Dahl, 1971 : 235). Comme Merkel (2014 // 2010: 21) le souligne, "the core value of democracy is understood to be self-government and three necessary

attributes are equality of political participation, free political competition, and procedural legitimacy." (La démocratie comme forme de gouvernement a trois attributs fondamentaux : une participation politique équitable, la libre concurrence politique et la légitimité procédurale).

Se référant aux caractéristiques de Dahl, la RDC peut être qualifiée d'un « Etat démocratique » simplement du point de vue formel, du fait que certains traits fondamentaux de la démocratie tels que l'énumère Dahl ne fonctionnent pas correctement. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre au Centre Pénitencier et de rééducation de Makala où un bon nombre de journalistes, de politiciens et autres sont incarcérés pour cause de leurs opinions ; et les exemples à ce propos sont légion. Ainsi donc, la RDC peut être classée dans le groupe des « démocraties défectueuses ».

On peut signaler succinctement trois phases du processus de démocratisation : la libéralisation (dont le point de départ est soit une révolution, la mort d'un dictateur, une crise économique, etc.), la démocratisation caractérisée par le passage de la volonté d'une personne ou d'un petit groupe à la dictature de la loi et enfin la consolidation des règles institutionnelles (GOEKE, 2015 : 47–51).

Ainsi esquissée, la démocratie apparaît comme un marché concurrentiel où une certaine élite, par le biais des partis politiques, cherche à conquérir une clientèle en offrant des programmes de gestion de la société dans sa globalité. Si la démocratie libérale est née du refus de la domination de la bourgeoisie et de l'aristocratie, elle reste pourtant sous contrôle d'une élite : La domination oligarchique sous-jacente et l'avancée de la domination du plus grand nombre reste ses traits caractéristiques (Hermet, 1983). C'est ainsi que les partis politiques jouent dans la démocratie et le processus de démocratisation un rôle prépondérant.

Ceci nous amène à analyser la place des partis politiques dans la démocratie.

Les Partis politiques comme socle de la démocratie

Les partis politiques constituent un axe majeur de la démocratie. On peut les comparer à l'axe de transmission de la voiture. "Ils sont considérés comme la dimension organisationnelle la plus importante, comme la clef de la santé et de la survie de la démocratie." (VAN de WALLE, NICOLAS et SMIDDY, KIMBERLY, 2000: 41). Sartory (1976: 64) pour sa part définit le parti politique comme étant "any political group identified by an official label that presents at elections, and is capable of placing through elections (free or non-free) candidates for public office." (Un groupe politique identifié sous un label et capable de présenter des candidats aux

élections qui assumeront des responsabilités publiques). Bendel (1996) ajoute de son côté certains éléments comme le programme, une structure durable et la volonté de prendre part aux élections et de les remporter comme caractéristiques fondamentales d'un parti politique. Les partis politiques assurent *l'accountability* (la reddition des comptes) par laquelle les électeurs peuvent sanctionner les élus qui n'ont pas donné satisfaction à leurs attentes ; ils sont indispensables pour la consolidation de la démocratie, comme le souligne van der Walle (VAN de WALLE, NICOLAS et SMIDDY, KIMBERLY, 2000 : 41).

Dans le système démocratique, les partis politiques sont le médium de transformation des conflits sociaux en programme politique. Lipset et Rokaan, dans leur célèbre étude, ont cherché à montrer que les partis politiques avaient leur naissance dans ce qu'ils ont appelé le *clivage* (LIPSET, SEYMOUR, M. et STEIN ROKKAN, 1967).

Ce clivage se présentait de la manière suivante : Travail-Capital, ville-campagne, Etat-Eglise, centre-périmétrie. Les grands partis politiques des grandes démocraties occidentales se placent dans cette tradition de clivage. Ainsi distingue-t-on des sociaux-démocrates, des conservateurs chrétiens, des libéraux etc. Le parti politique est l'agent transformateur des conflits sociaux en programme politique (SCHMITTER, 1999).

Cette transformation positive du conflit dans son expression violente est une sorte d'humanisation des conflits. La démocratie devient, à travers les activités des partis politiques, une sorte d'institutionnalisation des conflits à travers les idéologies de ces partis et à travers les élections (SCHRADER-RASHIDKHAN, 2011 : 20).

De façon générale, les partis politiques remplissent des fonctions suivantes :

1. La fonction représentative : Les partis politiques sont le réflexe des opinions politiques de la société au sein des institutions de l'Etat (EMMINGHAUS, 2003 : 89–90). Ils constituent des organes de synthèse et d'articulation de certaines aspirations au sein de la communauté tout entière. Ils représentent des nombreux électeurs, c'est-à-dire des citoyens qui mandatent ces partis pour gérer la *res publica* et mettre en application les aspirations profondes de celui-ci.
2. La fonction d'intégration : Les partis politiques constituent un *topos* d'unité pour la consolidation de l'ordre politique."Political parties should provide most citizens with a stable and distinctive set of ideas and goals (symbols) which anchor their expectations about democracy, orient them in a general way toward policy options and make them feel part of the process of collective choice." (Les

partis politiques devraient fournir à la plupart des citoyens un ensemble d'idées et d'objectifs (symboles) stables et distinctifs qui ancrent leurs attentes en matière de démocratie, les orientent de manière générale vers des options politiques et leur donnent le sentiment de faire partie du processus de choix collectif.) (SCHMITTER, 1999: 477).

Cette intégration se fait à travers les programmes, qui doivent refléter les attentes de la population, à travers la confiance qu'elle place en ces partis et aux acteurs politiques et enfin à travers une relation durable avec les électeurs. Un parti politique doit chercher à fidéliser ses électeurs et à attirer le maximum des indécis. Ce rôle ne consiste pas seulement à intégrer au sein d'une même formation politico- idéologique des personnes de différentes origines, mais aussi comme souligné plus haut, l'intégration consiste en la synthèse en termes de programmes sociaux de différents conflits et visions de la société. Ici, il est important de mettre l'accent sur cet aspect, à cause de l'émettement identitaire et culturel du biotope congolais. Les sociétés de la RDC sont des amalgames de différentes cultures qui doivent trouver une unité au sein d'un Etat. Si l'homme africain est essentiellement solidaire et lié à sa communauté, cette solidarité est essentiellement tribalo-ethnique.

En effet, après l'intégration forcée via le pouvoir colonial, les partis politiques ont le rôle d'assumer une intégration positive au sein d'un projet de société : il ne s'agit pas de réunir des personnes comme l'ont fait les colons à base des critères arbitraires et parfois discriminatoires, mais sur base d'un programme qui organise un futur commun, non plus au sein d'une ethnie, mais dans une société ouverte (POPPER, 2010).

L'internalisation des conflits sociaux en projet de société est une des grandes fonctions des partis politiques, car c'est à travers ces programmes qu'ils deviennent des agents de développement.

3. Fonction de légitimation : Il est important ici de souligner la crédibilité dans le processus de partage de responsabilité au sein du parti, car la santé de la démocratie au sein d'un parti politique est assimilable et comparable à celle du système politique tout entier (EMMINGHAUS, 2003 : 90). La consolidation de la démocratie au niveau national dépend de son incrustation au sein des partis. Pour les partis politiques, il est évident que la ligne politique et les stratégies pour le personnel ne sont pas l'exclusivité du chef de parti. Au contraire, la transparence dans la prise des décisions et la participation des fonctionnaires subalternes dans le processus de prise de décision doivent caractériser les actions d'un parti. La nomination des candidats et l'élaboration des programmes

d'élection constituent la marque d'un parti, qui doit cultiver la démocratie à l'intérieur, parce que la santé de la démocratie au niveau national, dépend de celle des partis politiques. Un parti politique qui ne respecte pas les jeux démocratiques en son sein ne saura soigner les principes démocratiques au niveau des institutions nationales et dans ses relations avec les autres partis.

A ce niveau, il sied de noter aussi l'importance de la relation du parti avec ses paires, qui doivent être considérés non pas comme des ennemis, mais et surtout comme des concurrents (GOEKE, 2015). D'où la nécessité de la compétitivité d'un parti politique à travers son projet de société et des hommes capables de s'assumer entant qu'Hommes d'Etat.

4. La fonction de recrutement de l'élite et la prise du pouvoir : Cette fonction consiste non seulement à recruter les meilleurs, mais aussi à préserver l'égalité des chances (EMMINGHAUS, 2003 : 92–93). La carrière politique dans un système démocratique est liée à l'appartenance à un parti politique. Dans le contexte africain marqué par le chômage, la carrière politique est une chance pour s'assurer un bon revenu, au détriment des attentes de la population qui n'est, du reste, considérée que comme une fiction. Les partis politiques ont la fonction de recruter les meilleurs candidats qui vont représenter le parti, défendre ses intérêts et par là ceux de l'Etat tout entier.

Les fonctions des partis politiques ne sont pas exhaustives et peuvent être élargies. Ce qui est important, c'est que le bon fonctionnement de la démocratie au niveau des institutions a sa source dans les partis politiques, qui en sont le noyau. A ceci s'ajoute le rôle des partis politiques dans la croissance économique. En effet, la croissance économique et le développement intégral d'un pays ne sont pas des faits du hasard, mais des résultats des programmes et décisions politiques. Ces programmes ne sont pas des projets des hommes messianiques, mais des projets de société élaborés par des partis politiques qui concourent de façon juste à la conquête du pouvoir. Cela signifie que les partis politiques, en tant qu'institutions démocratiques, sont des agents incontournables du développement en ce qu'ils assurent le progrès social, la croissance économique. Et s'ils sont défaillants, leur échec va se répercuter sur tout l'ensemble de la vie politique, sociale et économique du pays. Les performances économiques ne sont enregistrées que dans les pays avec des structures politiques ordonnées et solides. Qu'en est-il alors de la RDC ?

Le processus de démocratisation et les partis politiques en RDC

La troisième vague de la démocratisation, qui avait son point de départ dans l'effritement de l'Union Soviétique, a balayé tout le continent africain et changé les

structures socio-politiques de façon spectaculaire (VAN de WALLE, Nicolas et SMIDDY, KIMBERLY, 2000 : 41).

Cette tempête démocratique n'a pas épargné les partis uniques ou bien les partis-Etats. En République démocratique du Congo, jadis Zaïre, c'est le discours prononcé par le Président Mobutu le 24 avril 1990, qui inaugura l'ère nouvelle. Il faut signaler que l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) existait déjà depuis le début des années 1980, mais fonctionnait dans la clandestinité. Ce discours du président Mobutu inaugura l'ouverture du pays au multipartisme et ses premiers pas sur le vaste terrain de la transition démocratique.

Ce qui est important dans cet épiphénomène, c'est que la démocratie arrive en RDC et partout en Afrique, non pas grâce à une dynamique interne, mais par des aléas historiques et suite aux visées utilitaristes des grandes puissances occidentales. Avec la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'URSS, il n'y avait plus de raisons, sur le plan stratégique, de soutenir des dictatures entretenues par l'aide au développement en Afrique.

Au Zaïre, le discours du 24 avril 1990 marqua la fin du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) comme parti-Etat et de l'Abacost (à bas le costume) comme tenue officielle. Sur le plan politico-institutionnel, il n'y a pas eu des grandes avancées après ce discours-programme de Mobutu, partant de l'économie et des tous les autres secteurs de la vie nationale. Le gouvernement issu de la Conférence Nationale Souveraine avec M. Tshisekedi comme Premier Ministre n'a pas pu travailler, jusqu'à sa révocation. D'avril 1990 jusqu'à sa chute par Laurent Kabila en 1997, Mobutu, malgré l'abolition du système de parti-Etat, n'a pas pu organiser une seule élection. La démocratie dans l'esprit de Mobutu consistait à intégrer des membres de l'opposition au sein du gouvernement. Et cette stratégie n'est pas complètement abolie dans le fonctionnement de la démocratie congolaise. Et même la prise de pouvoir par Laurent-Désiré Kabila n'a pas apporté beaucoup de transformation sur l'implantation de la démocratie en RDC.

Le paysage politique actuel du Pays est le résultat des négociations de Sun City. Depuis lors, le pays ne fait que patauger, à la recherche d'un nouvel ordre politique pouvant conduire au développement et ceci malgré les dernières élections contestées de décembre 2018, ayant porté au pouvoir Félix Antoine TSHISEKEDI Tshilombo.

A présent, nous allons analyser le fonctionnement des partis politiques congolais en relation avec leurs fonctions tel que nous l'avons expliqué plus haut.

Partis politiques et la centralité des « Prezo »³ en RDC

La vague de démocratisation qui a soufflé sur le continent africain au début des années 1990, a eu pour conséquence une prolifération des partis politiques. Le premier indicateur de la démocratie au niveau africain fut le multipartisme, même si les libertés fondamentales ne furent pas respectées. Les recherches (Basedau, Matthias und Stroh, Alexander, 2002), (Erdmann, 2008), (Van de Walle, Nicolas et Smiddy, Kimberly, 2000) sur ces différents partis aboutissent à des conclusions suivantes :

- Les différents partis politiques ont des programmes peu diversifiés : dans un univers où la propriété intellectuelle n'est pas protégée, les partis politiques se copient les programmes ou copient ceux des démocraties occidentales. Ils sont difficilement identifiables.
- Le nombre réduit des membres : Les partis politiques ont très peu de membres et mobilisent peu de citoyens.
- Les structures administratives rudimentaires : l'organigramme des partis, parfois copié sur les modèles des partis occidentaux, englobe des structures qui n'existent que sur le papier.
- La personnification : Le parti s'identifie à son Président-fondateur, qui en est le Chef suprême.
- Le manque de démocratie interne : Les décisions importantes émanent du Président-Fondateur. Seul et sans consultation des autres membres.
- La structure ethnique des partis : La plupart des partis politiques restent tributaires des origines ethniques de leur fondateur.
- Le clientélisme

La RDC ne fut pas épargnée par la naissance des multiples partis politiques, avec les caractéristiques ci-dessus, surtout, depuis la signature des accords de Sun City en 2006. De 2003 à ce jour, le pays compte près de 567 partis politiques et

³Prezo est une abréviation du mot Président. En RDC, les Prezo sont des personnes nantis qui cherchent à acheter et à entretenir une clientèle parmi la population vivant dans la misère en distribuant de l'argent, de la nourriture ou des vêtements. Le Prezo sont généralement député national, chef de parti, commerçant, riche homme d'affaire etc., bref un Big Man. La distribution d'argent et de différents biens par le Prezo est le fruit d'un calcul politique, car en RDC, le vote s'achète généralement. Ici, il n'est pas simplement question du tripotage au niveau de la Commission électorale indépendante nationale, mais au niveau de la base. C'est celui qui offre le plus, qui obtient les plus des voix. Dans un pays plongé dans la misère et le marasme économique, le Prezo est comme le remplaçant de l'Etat. L'Etat qui devait mettre sur pied des programmes de lutte contre la misère étant absent, alors il est remplacé par le Prezo.

d'autres attendent leur légalisation. Dans ce paysage riche des partis politiques, on peut repartir les différents groupements politiques de la façon suivante :

- L'ancien Parti-Etat : le MPR de Mobutu a regroupé les anciens dignitaires de la deuxième république. Il a perdu de tout son poids politique et se trouve en difficulté pour mobiliser un grand nombre de membres. Aujourd'hui, il est presque disparu.
- Les partis historiques : ce sont les partis qui ont eu leur naissance pendant la dictature de Mobutu ou même peu avant l'indépendance. Parmi ces partis, on peut citer l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social) de Etienne Tshisekedi et le PALU (Parti Lumumbiste unifié) de Gizenga et tout l'ensemble des partis politiques qui ont conduit le pays à l'indépendance et ont pris part aux premières élections démocratiques. Si à la veille de l'indépendance, le Congo comptait plusieurs partis, la plupart n'ont pas résisté à la dictature de Mobutu. L'UDPS, qui est né sous Mobutu, a pris le rôle de parti-éclaireur dans l'histoire de la démocratie congolaise. Elle est implantée depuis plusieurs décennies sur presque toute l'étendue du territoire national et dispose des structures administratives claires, comme le Parlement-Debout⁴. A côté de l'UDPS, il y a le PALU d'Antoine Gizenga, qui s'est implanté dans le pays et est sorti troisième force politique en 2006, sans pourtant avoir fait une quelconque campagne électorale. L'UDPS tout comme le PALU peuvent être considérés comme des partis de masse, et certains adhérents vont jusqu'à attribuer au chef du parti un rôle messianique. Certes, actuellement, peut-être qu'à cause de l'affaiblissement ou de la disparition du leader (comme Etienne Tshisekedi wa Mulumba et Antoine Gizenga), cette propension à la « messianisation » du chef commence peu à peu à disparaître dans l'imaginaire des militants ; néanmoins la messianisation du Leader reste encore très présente dans l'imaginaire de plusieurs militants de ces partis de masse.
- Les partis issus des ex-rébellions : Les Accords de Sun City de 2003 et l'adoption de la constitution en vigueur en 2006 ont marqué l'avènement de la démocratie en RDC. Ces accords ont obligé les anciens belligérants de se constituer en partis politiques, internaliser leurs conflits armés en programmes politiques et concourir à la prise du pouvoir par voie électorale. Parmi ces partis et associations, on peut citer l'AFDL, le MLC, le RCD, Maï-Maï, etc.
- Les partis d'après-Sun City : Le PPRD est une mutation de l'AFDL qui avait pris le pouvoir par les armes et dont les structures et l'idéologie n'étaient pas

⁴ Le Parlement-Debout est groupe de pression constitué des militants fidèles au Parti, qui scrute l'actualité et les débats politiques. Ces militants, parmi lesquels plusieurs sans-emplois, passent des journées entières, debout à une place, en train de discuter et de scruter l'actualité politique.

clairement définies. C'est le parti au pouvoir, jusqu'en décembre 2018, mais encore majoritaire après les élections de décembre 2018 qui présente une certaine forme administrative. Mais il dépend de la volonté de son autorité morale, qui en est *in facto* le chef.

- Les partis nés de la dissidence : ARC, UNC, MLC/L etc. Ces partis sont nés d'un désaccord entre leur fondateur et ses anciens alliés. La démocratie congolaise a laissé très peu de place à la discussion et à la réconciliation en cas de conflits dans l'échiquier des partis politiques. En cas de conflits avec le fondateur du parti, il s'en suit souvent l'exclusion. C'est le cas de M. Olivier Kamitatu qui fonda l'ARC après quelques divergences avec Bemba, fondateur du MLC ; Kamerhe fonda l'UNC après son conflit avec le PPRD, Thomas Luhaka créa le MLC/L après un conflit avec ses collègues du MLC, etc.
- Les partis nés des rébellions après 2006 : M23, CNDD. Ces partis sont nés des rébellions qui ont sévi l'Est de la RDC. Ce sont généralement des partis sans base ni membres et dirigés par les fameux « congolais rwandophones ». Ces rébellions armées naissent généralement des revendications aux contours flous et se muent en partis politiques, après avoir reçu des postes ministériels au gouvernement de la république. Ainsi, on peut remarquer que la justice congolaise n'a poursuivi depuis bientôt 20 ans que peu de chefs rebelles qui ont semé la terreur à l'Est du pays, tué des civils et provoqué des grands déplacements de la population. La plupart de ces rébellions se sont transformées en partis politiques et leurs membres siègent dans les institutions de la république.
- Les partis-satellites : Ils constituent une mosaïque des petits partis qui ont un nombre très réduit des députés au niveau de l'assemblée national. Ces partis sont créés par des soutiens du PPRD mais qui préfèrent poser leur candidature sous une autre bannière, et sont financés par le PPRD. Aujourd'hui, ces partis-satellites forment avec le PPRD le fameux FCC qui domine toutes les institutions de la RDC, au risque même de les étouffer. Ces partis ne sont pas seulement de la majorité, mais aussi de l'opposition.
- Les nouveaux venus (new comer) : CNB (Congo Na Biso) du professeur Matungulu, CDTU (Congrès des travaillistes unis) sont des partis qui ont vu le jour en 2015.
- Les partis dédoublés : c'est un phénomène récent, qui caractérise la sphère politique congolaise et qui rentre même en contradiction avec la loi fondamentale (constitution en vigueur). Le dédoublement des partis est une stratégie adoptée par la majorité au pouvoir pour affaiblir l'opposition. Il s'agit de recruter les membres d'un parti politique qui a quitté la majorité ou soit qui est dans l'opposition. Ces nouveaux recrues sont nommés ministres sous le label

de leur parti qui, sans le vouloir, se retrouve émietté. C'est le cas du MLC de Bemba, de l'ARC de Kamitatu, de l'UDPS de Tshisekedi.

Cette classification n'est pas exhaustive, mais sert d'outil méthodologique qui permet une approche de notre objet d'étude. Si cette caractérisation se base sur la naissance de ces partis, il faut dire qu'il existe parmi eux, du point de vue idéologique, des partis qui se disent conservateurs, travaillistes, libéraux, socio-démocrates etc.

Les partis politiques en RDC peuvent être caractérisés par les faits suivants :

- Ils sont copiés sur le modèle européen, mais liés à la personne du fondateur, qui engage le parti comme par un cordon ombilical. Ceci est valable pour l'UDPS, qui est un parti de masse et dont les structures furent secouées fortement par la mort du fondateur. Le MLC de Bemba est une autre illustration de ces partis congolais, liés au fondateur. Jean-Pierre Bemba a gardé les commandes de son parti, même en étant en prison. Et même en ce qui concerne la succession, le parti politique reste une affaire de famille, mieux une boutique familiale : en cas d'empêchement du président, un membre de la famille restreinte assure la gestion du parti. En cas d'illustration : Christian Mwando Simba a succédé à son père à la tête de l'UNADEF, Lugi Gizenga est l'officier important du PALU, après son père, Félix Tshisekedi a succédé à son père à la tête de l'UDPS, Kibasa fils a succédé à son père Kibasa Maliba à la tête de l'UDPS/Kibasa.
- Ces partis sont liés aux origines de son fondateur : Le parti a sa base électorale puissante, généralement dans la province ou la région d'origine de son fondateur. Ce problème d'ethnicité (Collier, 2010 : 59–82) est dû à la structure hétérogène des sociétés africaines, où la loyauté envers sa tribu prime sur la loyauté envers l'Etat et la Nation.
- Les structures opaques dans la politique de nomination du personnel : La plupart de ces partis disposent des structures administratives mais qui sont soumises toutes au fondateur. Et même le PPRD qui dispose actuellement des grands moyens financiers et l'UDPS qui est implanté partout sur le territoire national, ne sont pas exemptés de cette tare des partis politiques congolais. Les nominations au sein de ces partis sont dictées par le fondateur du parti. Il n'existe aucune concurrence interne dans le recrutement des cadres. Les partis politiques congolais ne connaissent pas à l'interne les principes démocratiques qu'ils veulent pourtant défendre au niveau des institutions de l'Etat.
- Conquête de pouvoir sans programme : La plupart de ces partis n'ont aucun programme et souvent même aucune idéologie. Les discours au moment de la campagne électorale montrent que les leaders et les candidats aux différents postes n'ont aucune idée ni des recettes de l'Etat ni de ses dépenses. Le programme de plusieurs partis politiques se limite à la promesse de nourriture et

de logement à la population et à la distribution des boissons alcooliques et des habits pendant la campagne. Ce manque d'idéologie et de programme a pour conséquence, l'amalgame de plusieurs tendances politiques parfois difficilement conciliaires dans la formation des coalitions pour une majorité gouvernementale.

- Aucune liaison avec le syndicat ni avec le patronat : Il n'existe pas un parti politique en RDC qui a des bases ni au sein des différents syndicats ni au sein des patronats. Ce manque de partenariat et de coopération entre les différents partis politiques est à situer dans le mode de naissance et de fonctionnement de ces partis et dans leur vocation au sein de la société. Pourtant quand on examine les grands partis politiques européens, on se rend compte que beaucoup d'entre eux ont émergé grâce à un mouvement de la société civile qui a eu un impact important sur leur développement (VAN de WALLE, NICOLAS et SMIDDY, KIMBERLY, 2000). Il en est de même de l'ANC en Afrique du Sud.

Les partis politiques congolais sont le reflet de leurs fondateurs. Les fameux « Prezo »⁵ sont les vrais propriétaires de leurs partis qu'ils détiennent comme des biens personnels. Dans un contexte de crise générale et de chômage, les partis politiques sont considérés comme une activité économico-politique génératrice des recettes. Et même du point de vue économique, le parti dépend de l'autonomie financière de son président. Il est inimaginable qu'un Prezo-fondateur, soit exclu de la direction de son parti lors d'un vote démocratique interne. Cela veut dire que les partis politiques congolais qui combattent pour l'alternance et l'accès au pouvoir par une concurrence loyale, ne connaissent pourtant pas la concurrence et le débat démocratique en leur sein.

La plupart des cadres des partis sont désignés par le président lui-même, selon des critères opaques. Privés d'idéologie et de programme d'action, les partis politiques congolais ont pour seul objectif d'accéder, par la personne du Prezo, aux postes ministériels. La figure du Prezo reste centrale dans la jeune démocratie congolaise. Le Prezo incorpore son parti, il nomme les cadres, finance les campagnes électorales ; il est seule habilité à engager le parti, il gère son parti à la manière d'un chef coutumier. La culture des Prezo a fait basculer la démocratie multipartite en RDC en démocratie personnalisée où les institutions sont dans l'ombre de certaines personnalités.

La question qu'on peut se poser ici est la suivante : Quelle est l'importance de ces organisations politiques qui ne servent que de boutiques au Prezo-fondateur ?

⁵ Désignation flatteuse des Présidents des partis politiques dans une sorte de mendicité/corruption.

Si le discours inaugural de l'ère de la démocratie au Congo de Mobutu n'a pas fait avancer le processus démocratique en général, il faut dire que le nombre pléthorique des partis politiques après l'adoption par référendum de l'actuelle constitution a permis la création des partis politiques comme organisations dissimulées derrière les ambitions des Prezo-fondateurs. Ces organisations, en général, ne fonctionnent pas selon les règles démocratiques et existent loin de leur vocation et de leur rôle tels que nous l'avons explicité plus haut. Les partis politiques congolais, vu leur privatisation et leur personnalisation, ne sont pas en mesure de promouvoir la paix, la croissance économique et le développement durable.

Comme organisations appartenant au Prezo-fondateur, ils constituent un handicap à l'épanouissement de la société. Il n'y a pas de différence aujourd'hui pour le Président de la République de travailler avec les partis qu'avec leur Prezo-fondateur, car le parti politique congolais, c'est son fondateur. Cette démocratie des Prezo-fondateurs est une stratégie de survie pour les Prezo et devient très dangereux pour l'avenir du pays avec ses institutions très faibles et son passé de conflits meurtriers. La crise politico-institutionnelle actuelle qui sévit le pays est un résultat, non seulement de la mauvaise gestion de la res publica et de la faiblesse des institutions, mais elle est aussi à imputer, dans ce contexte de démocratie après-conflit, aux partis politiques qui, au lieu d'être les pépinières et catalyseurs de la démocratie, en sont malheureusement un frein. Les partis politiques de la RDC sont incapables de concevoir un plan pour la croissance économique et le développement durable. Et ainsi ils prennent congé de leur vocation première et de leur responsabilité pour le pays, en faveur de ce qu'on appelle dans ce pays la « politique du ventre ».

Conclusion

Comme nous venons de le démontrer dans ce texte, les partis politiques en RDC constituent des entités privées au service de leurs Prezo-fondateurs, pour permettre à ceux-ci de gagner de l'argent en occupant des postes dans l'appareil de l'Etat. Le fonctionnement des partis politiques congolais est une dépravation du jeu démocratique : en effet, par l'institution du multipartisme, la démocratie des partis s'est muée en une privatisation des organisations politiques censées soutenir et incorporer la démocratie. Le nombre pléthorique des partis politiques et leur fonctionnement, loin d'accompagner le pays sur la voie du développement, l'emprisonne dans les intérêts personnels. Les partis politiques congolais sont loin de pouvoir remplir leur fonction d'organisation, d'intégration, de légitimation et de recrutement de l'élite. Et même la majorité actuelle au pouvoir soutenant le Président Tshisekedi est celle qui avait jadis soutenu son prédécesseur, le Président Kabila.

Elle s'est muée en une coalition (FCC-CACH) et représente un amalgame sans idéologie et sans programme coordonnés, difficile à réunir pour des buts précis.

La croissance économique et le développement durable ne sont pas des faits du hasard, bien au contraire, ils se préparent à base des programmes précis. Ces programmes ne naissent pas une fois, mais sont conçus par le parti, cela à la lumière de son idéologie. La faiblesse des institutions en RDC, la corruption et le favoritisme ont entraîné la politisation (MUPEPELE, P., 2014 : 31-64) de la vie en RDC. Tout le monde est très intéressé par la politique, non pas parce qu'on veut y apporter sa contribution, mais parce que la politique est, dans ce contexte de marasme économique, un moyen de s'enrichir (NDAYWEL, I., 2018). Les partis politiques portent une lourde responsabilité dans la crise actuelle que traverse la RDC. Pour redynamiser la culture démocratique à travers les partis politiques, nous proposons les pistes suivantes :

- La RDC est un Etat avec un vaste territoire national et plusieurs peuples aux histoires différentes. Il est important que les partis politiques réunissent ces peuples sur un projet de société. Contrairement à la tendance actuelle où les partis politiques poussent comme des champignons, il serait agréable que la législation fixe le cadre de création des partis politiques selon l'idéologie de gauche, droite ou centre, comme le préconisait le président Mobutu, dans son discours du 20 Avril 1990, inaugurant le multipartisme. La classification des partis politiques selon l'idéologie gauche-droite-centre ferait éclater la « tribalisation » dans laquelle pataugent actuellement plusieurs partis politiques.
- Il n'est point important pour les pays africains de copier le modèle démocratique occidental au risque de se heurter aux us et coutumes des peuples et mettre en mal les acquis de la démocratie. Même si démocratie l'on pourrait instaurer en Afrique, il faudra donc l'adapter aux réalités africaines (NGOMA-BINDA, 2013).
- L'éducation à la tolérance et à la culture du débat au sein des partis politiques doit être une exigence légale du législateur avant d'agrérer un parti politique.
- La culture de la concurrence loyale au sein des partis et le bannissement de la succession héréditaire à la présidence des partis et autres structures doit être de stricte application.
- La formation et la conscientisation des Prezo-fondateurs à la vraie démocratie doivent être permanentes.

Le système politique d'un pays a un grand impact sur son fonctionnement. Le projet de croissance et de développement durable ne sont pas des improvisations, mais le résultat des projets bien conçus. Il est impérieux que les partis politiques

congolais prennent au sérieux leur responsabilité de catalyseur de la démocratie et du développement du pays. L'accession aux postes publiques doit-être précédée par une démocratie à l'intérieur des partis politiques, qui doivent se choisir leurs représentants et fixer leurs programmes de développement du pays.

Bibliographie

- Basedau, M. und Stroh, A., 2002. « Gesellschaftliche Konfliktlinie und Parteienpräferenz im frankophonen Afrika », in *Vergleichende Regierungslehre. Eine Einführung*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Bendel, P., 1996. *Parteiensysteme in Zentralamerika. Typologien und Erklärungsfaktoren*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Collier, P., 2010. *Gefährliche Wahl. Wie Demokratisierung in den ärmsten Ländern der Erde gelingen kann*, Bpb (Schriftenreihe der Bundeszentrale für Politische Bildung), Bande 1041), Bonn.
- Dahl, R. A., 1976. *Vorstufen zur Demokratie-Theorie*, Mohr, Tübingen.
- Dahl, R. A., 1971. *Polyarchy : Participation and Opposition*, Yale University Press, London.
- Emminghaus, C., 2003. *Politische Parteien im Demokratisierungsprozess. Struktur und Funktion afrikanischer Parteiensysteme*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Erdmann, G., 2008. «Soziale Konfliktlinien, Etnizität und Wählerbindung. Konzeptionelle und methodische Forschungsprobleme in Afrika.», in *Parteien und ihre Wähler. Gesellschaftliche Konfliktlinien und Wählermobilisierung im internationalen Vergleich: eine Veröffentlichung der Konrad-Adenauer-Stiftung e.V. und des GIGA (German Institute of Global and Area Studies)* Sankt Augustin: Konrad-Adenauer-Stiftung, Bonn.
- Fukuyama, F., Dierlamm, H., 1992. *Das Ende der Geschichte. Wo stehen wir?*, Kindler, München.
- Goeke, M., 2015. *Regulierungen des Parteiwechsels in Afrika. Eine vergleichende Untersuchung zum Institutional Engineering*, 1. Edition, Nomos, Baden-Baden.
- Hermet, G., 1983. *Aux frontières de la démocratie*, Presses universitaires de France, Paris.
- Ndaywel, I., 2018. *L'audace de dresser le front pour un autre Congo: La saison sèche est pluvieuse*, L'Harmattan, Paris.
- NDAYWEL è NZIEM, I., 1998. *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo*, éd. Duculot (Afrique éditions), Kinshasa.
- Kersting, W., 2016. *Thomas Hobbes zur Einführung*. 5.Edition, Junius, Hamburg.

Lauth, H. J., 2004. *Demokratie und Demokratiemessung. Eine konzeptionelle Grundlegung für den interkulturellen Vergleich.* Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.

Lipset, S. M. und Stein, R., 1967. «Cleavage Structures. Party Systems and Voter Alignment.», in Lipset, Seymour Martin und Stein Rokkan (Hg.): *Party and Voter Alignments. Cross-National Perspectives*, Free Press, Newyork.

Locke, J., Euchner, W., Hoffmann, H.J., 2010. *Zwei Abhandlungen über die Regierung.* 1. Aufl., Suhrkamp Frankfurt am Main.

Merkel, W., 2014. *Systemtransformation. Eine Einführung in die Theorie und Empirie der Transformationsforschung.* 2., überarb. und erw. Aufl., Springer, Wiesbaden.

Merkel, W., 2015. *Demokratie und Krise. Zum schwierigen Verhältnis von Theorie und Empirie.* Springer, Wiesbaden.

Mupepele, P., 2014. *Die Entwicklungshilfe aus Philosophischer Sicht. Ein Aristotelischer Ansatz.* Königshaus & Neumann, Würzburg.

Mupepele, Pascal, 2014. *L'aide au développement dans la perspective de la philosophie. Une approche aristotélicienne.*, Königshaus & Neumann, Würzburg.

Ngoma-Binda, E., 2013. *La pensée politique africaine contemporaine*, L'Harmattan, Paris.

Popper, K. R., 2010. *The open society and its enemies*, Routledge, London.

Sartori, G., 1976. *Parties and party systems*, Ecpr Press, Colchester.

Schmitter, P., 1999. «Critical Reflections on the "Functions" of Political Parties and their Performance in Neo-Democratie.», in *Demokratie in Ost und West*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main.

Schrader-Rashidkhan, N., 2011. *Täter mit Mandat? Rebellengruppen und Parteienwettbewerb in Liberia*, Tectum, Marburg.

Sen, A. K., 2011. *Ökonomie für den Menschen. Wege zu Gerechtigkeit und Solidarität in der Marktwirtschaft*, Taschenbuch-Verlag, München.

Van de Walle, N. et Smiddy, K., 2000. « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines. », in *L'Afrique politique 2000. Démocratie plurielle et démocratie non libérale, guerre et paix de la Corne à Pretoria*, Karthala, Paris.

ETAT DES LIEUX DES THEORIES ET IDEOLOGIES EXPLICATIVES SUR LA PERSONNE VIVANT AVEC HANDICAP

**Par
BITUMBA KUETAKUENDA⁶**

Résumé

Il existe plusieurs théories explicatives sur les personnes vivant avec handicap à travers le monde selon le modèle construit, soit sur le plan médical, soit sur le plan social. De toutes ces théories, quelques unes mettent l'accent sur la participation de la personne vivant avec handicap à la vie courante comme citoyen à part entière et d'autres par contre, ne donnent aucune chance à la personne vivant avec handicap de s'épanouir. Pour les unes comme pour les autres, les points de vue divergent sur la participation effective de la personne vivant avec handicap au développement de la société, mais également convergent par rapport à son statut qui est considéré comme un indigent, un rejeté, etc.

Mots clés : Théorie, idéologie, handicap.

Summary

There are several explanatory theories about people with disabilities around the world according to the model built, either medically or socially. Of all these theories, some emphasize the participation of people with disabilities in their daily lives as full citizens, while others do not provide a chance for the person living with a disability to flourish. For both, views differ on the actual participation of the person living with a disability in the development of society, but also converge with respect to his status as a destitute, rejected, etc.

Key words: Theory, ideology, disable.

⁶ Assistant 1^{er} mandat à l'Université de Kinshasa/Département d'Anthropologie

Introduction

La personne vivant avec handicap est sujet, sinon objet, de plusieurs interprétations et considérations d'après les sociétés et selon les stéréotypes construits. D'aucuns ne lui accordent une chance, à travers le monde, à l'épanouissement de la personne vivant avec handicap.

L'image qu'inspire la personne vivant avec handicap suivant les conceptions et les schèmes culturels de différentes sociétés, est une image de mépris, de personne condamnée à la marginalité et à la mendicité. Ce qui compromet les chances de cette dernière de vivre comme tout autre citoyen jouissant de ses droits et libertés.

L'appréhension du handicap étant étroitement liée au modèle explicatif, renvoie tantôt à la tragédie personnelle (modèle individuel), tantôt à l'oppression sociale (modèle social). Ces deux modèles renvoient l'un et l'autre à un entendement médical quand il s'agit du modèle individuel et à un entendement environnemental lorsqu'il s'agit du modèle social. Et pourtant, ces deux modèles ne disent rien du pourquoi les personnes handicapées et leurs situations ne sont pas prises en considération comme telles. Ce qui suscite une double interrogation :

- Pourquoi la société ne résout-elle pas la question de l'égalité des chances, de l'intégration et des conditions de vie de ceux que l'infirmité atteint ?
- Quel est donc, à partir de là, le statut anthropologique de ces personnes ?

Ainsi donc, notre contribution se focalise sur l'analyse des différentes théories (du moins pour les auteurs) qui accompagnent l'appréhension du handicap et tentent de répondre à nos préoccupations.

Toutefois, il nous revient de signaler que nous ne sommes pas d'avis quant à l'utilisation du concept « théorie » comme employé par les auteurs dans la mesure où nous pensons qu'il soit opportun de parler des idéologies pour la simple raison qu'il s'agit des constructions émanant d'une société à une autre concernant la personne du handicapé. Car, en effet, chaque société se fait une idée sur le handicap et construit une certaine image représentant le handicapé. Voilà pourquoi, nous préférons le terme « idéologie » en lieu et place de « théorie » en ce qui nous concerne.

DEFINITION DES CONCEPTS

Pour avoir une intelligence plus nette de nos propos, commençons par clarifier les concepts de base que nous utilisons.

Théorie

Une théorie (du grec theorein, « contempler, observer, examiner ») est un ensemble d'explications, de notions ou d'idées sur un sujet précis, pouvant inclure des lois et des hypothèses, induites par l'accumulation de faits trouvés par l'observation ou l'expérience. Dans le langage courant, le terme « théorie » est souvent utilisé pour désigner un ensemble de spéculations sans véritable fondement, à l'inverse du sens admis par les scientifiques. Le grand Larousse encyclopédique définit la théorie comme un ensemble de règles, de lois systématiquement organisées qui servent de base à une science et qui donnent l'explication d'un grand nombre de faits (Grand Larousse, 1974). En ce qui nous concerne, la théorie est comprise comme l'ensemble des supports méthodologiques qui concourent à l'explication et à la compréhension d'une idée ou d'une notion.

Handicap

Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non, menant à un stress et à des difficultés morales, intellectuelles, sociales et/ou physiques. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale que d'une notion médicale. Ces limitations d'activité et de participation restent variables selon les contextes nationaux ou sociétaux, mais aussi selon le type de handicap.

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Nous pouvons définir « un handicap, comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques ou d'un trouble de santé invalidant. ».

Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un

environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale que d'une notion médicale.

La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé définit le handicap comme un terme générique pour les déficiences, les limitations de l'activité et restrictions à la participation. Le handicap est l'interaction entre des sujets présentant une affection médicale (paralysie cérébrale, syndrome de Down ou dépression) et des facteurs personnels et environnementaux (par exemple attitudes négatives, moyens de transport et bâtiments publics inaccessibles, et soutiens sociaux limités)⁷.

Personne vivant avec handicap

C'est toute qui souffre de :

- la déficience : qui correspond à une atteinte des organes et des fonctions.
- l'incapacité : caractéristique de la limitation des capacités dans les gestes et actes élémentaires de vie quotidienne ;
- désavantage social: caractéristique de la limite ou de l'interdit qui résulte dans l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal compte tenu de l'âge, du sexe ou des facteurs socioculturels.

LES DIFFERENTES THEORIES EXPLICATIVES DE PVH

- **La théorie culturaliste**

Conçue par Lane Harlan, cette théorie explique que les représentations du handicap peuvent dépendre des facteurs liés à des données religieuses, langagières et traditionnelles. Les personnes handicapées se constituent en groupes culturels avec leurs traits singuliers, à partir des conditions de vie, d'une histoire, etc. (Lane Harlan, 1991). L'auteur évoque la situation qui stipule que la surdité n'est pas une limite ; elle est une caractéristique biologique qui a donné lieu au développement d'une culture particulière pour dire que le possible n'est pas le souhaitable. En d'autres termes, on ne demandera pas à un sourd de parler oralement comme les entendants. L'argument culturel qui en découle est que les sourds sont des parlants, comme les autres parlants sauf seulement qu'ils possèdent une langue faite des signes corporels et non de sons. C'est une langue à part entière bien que les sourds soient minorisés (les sourds pensent de la même façon que les entendants, ils se situent et sont au

⁷ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs352/fr/>

monde) parce que minoritaires ou étrangers dans une culture dominante et dominatrice. L'argument naturel s'explique par le fait que les sourds sont sourds comme les noirs sont noirs ou même qu'on est femme ou homme. Vouloir changer cette condition serait aussi absurde que de rendre un noir blanc ou une femme homme, comme les prétentions humaines le tentent aujourd'hui.

Puisque la culture est comprise comme ce qui est l'émanation de l'homme, la corporation de non-entendants avec le développement du langage des signes crée cette culturalité qui les spécifie ou les identifie au sein de l'humanité. Faut-il pour cela admettre que cette qualité justifie la théorie culturaliste ? Il est vrai que les éléments évoqués entrent dans cette logique, mais le mieux à faire est de considérer tous les contours du fait culturel en vue de globaliser les aspects liés à la culturalité, au lieu de les particulariser.

- **La théorie de la figure de l'étrangeté**

L'infirmité est ici une figure de ce que Freud nomme « l'inquiétante étrangeté » (Korff-Sausse, 1996). Il s'agit pour cet auteur de mettre l'accent sur l'infirmité qui serait comme un miroir tendu où se reflètent des puissances qui sont en tout un chacun. C'est un « miroir brisé » où le sujet handicapé met à nu nos propres imperfections et reflète une image dans laquelle nous n'avons pas envie de nous reconnaître. L'infirmité est une inquiétante étrangeté à cause de son cortège de réactions : la sidération, le traumatisme, la culpabilité, la recherche du coupable, le désir de meurtre, le retour sur la sexualité et le rapport aux parents. Le sujet porteur d'une étrangeté telle que le handicap ne fait que révéler-en l'objectivant et en l'accentuant-cette nécessité de reconnaître la part d'étrangeté qui est le lot de chacun.

Si l'infirmité doit être prise dans le sens de l'étrangeté, c'est cet objet que chacun des individus se construit par rapport à sa personne pensant que ce qui lui arrive, n'est pas incorporé en soi mais un imprévu. Le mérite de cette théorie demeure la considération de l'infirmité comme une étrangeté alors qu'il n'y a pas seulement que l'infirmité qu'il faut objectiver, d'autres situations peuvent l'être.

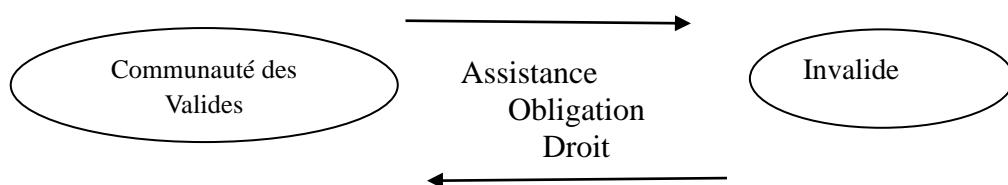
- **La théorie du double**

Développée par Sticker (Sticker, H.J., 1982), la théorie du double renseigne que « dès que le bien-être de la société requiert l'assistance aux pauvres, la motivation s'éloigne de cet objectif pour se diriger vers le donneur, sans, par conséquent, se tourner vers le receveur. Le but de l'assistance est précisément de

mitiger certaines manifestations extrêmes de différenciation sociale, afin que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation. Mais puisque le but est le tout social (les cercles politiques, familiaux ou sociologiquement déterminés) il n'y a aucune raison d'aider le pauvre plus que ne le demande le maintien du statu quo social. Henri Jacques Sticker met en lumière, à partir de son analyse des textes anglais de la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées et de ses récents prolongements en 2005, la similitude entre le statut des personnes en situation de handicap et celui des pauvres étudiés par Georg Simmel. Dans le système d'assistance-rebaptisé solidarité- le législateur ne considère pas les facteurs environnementaux et sociaux et les facteurs individuels comme au moins aussi importants.

Simmel focalise son analyse sur la condition concrète des pauvres en examinant le système d'assistance qui prétend répondre à la pauvreté, c'est-à-dire que soulager les pauvres sous forme d'assistance privée ou publique, n'est pas une finalité comme l'était l'aumône qui permettait au riche de faire son salut. L'initiative que crée la société pour la lutte contre la pauvreté ne vise pas simplement l'éradication de celle-ci, mais plutôt la recherche et la conservation du statut de la société. Nous saissons par là que la société n'a jamais cherché l'égalisation des chances entre les citoyens ni accorder aux handicapés cette opportunité de recouvrir leurs performances pour qu'ils deviennent indépendants. Revenant au modèle proposé par Olivier, la rubrique « droit » dans la colonne modèle social renvoie inéluctablement à l'acception que la communauté et les valides doivent prendre conscience d'assister les invalides (handicapés) en usant de cette obligation dans le but de soulager tant soit peu ces compatriotes tandis que pour ces derniers, l'acte ainsi posé se constitue en droit.

Partant des analyses de Sticker et de Simmel, nous avons proposé cette formule :



Pour les valides, c'est-à-dire la société (communauté), dans le cadre d'assistance, c'est une obligation de venir en aide aux invalides pour prouver leur

charité d'une part et d'autre part, ceux qui bénéficient de cette assistance sont en face des droits dont ils jouissent dans la société.

La dualité communauté des valides et communauté des non valides interagit dans la mesure où, l'existence des droits d'une part et des devoirs (obligations) d'autre, ne fait que creuser le fossé de l'assistance. Pour écourter cette double image ou vision des PVH, l'application des mesures visant à humaniser les handicapés serait un atout majeur au lieu de se cramponner sur l'assistance qui fait toujours défaut.

Cet aspect du double renvoie à la dualité des choses qui existent dans le monde. Il ne faut pas dans ce cas, mettre l'accent sur cette dualité pour contraindre les PVH à vivre toujours de la charité.

- **La théorie de la liminalité**

Robert Murphy, dans son ouvrage « Vivre à corps perdu », rapproche sa théorie de celle du stigmate énoncé par Erving Goffman et soutient que le cadre établi pour les infirmes est trop général, c'est-à-dire que l'on tient compte du statut spécifique des infirmes et de son sens par rapport aux populations en marge comme les minorités ethniques ou les criminels (MURPHY, R., 1990). Dans la gibecière des stigmatisés où l'on retrouve les délinquants, les minorités raciales ; le degré de culpabilité n'est pas du tout de même ordre :

Si le délinquant choisit son destin, il en va autrement du tétraplégique ou de la personne de couleur. On ne peut mettre sous la même casquette des existences percutées par un choix, une hérédité ou l'adversité. La conception du handicap physique comme une sous-catégorie de la déviance aboutit à un éparpillement des problèmes et conduit les chercheurs en sciences sociales à un cul-de-sac (impasse). Robert Murphy envisage un cadre différent susceptible de rendre compte du caractère unique de la situation de l'infirme et de la généraliser.

A partir de la notion du rite de passage où la communauté est impliquée dans la transformation de l'un de ses membres qui passe d'une position sociale à une autre selon un schéma en trois phases : l'initié est d'abord isolé et instruit, puis il renaît rituellement pour être ensuite réincorporé à la société avec un rôle nouveau. C'est pendant cette période de transition entre l'isolement et la renaissance que le sujet est dans un état liminal : il est sur le seuil, maintenu dans des limbes sociaux en dehors du système social formel. Les handicapés à long terme ne sont ni malades ni en bonne santé, ni morts ni pleinement vivants, ni en dehors de la société ni tout à fait à

l'intérieur. Et Robert Murphy d'ajouter que si la maladie comme exemple d'état liminal non cérémoniel et non religieux est un état de suspension sociale, une transition vers la vie ou vers la mort, l'invalide, lui, passe sa vie dans un état analogue : il n'est ni chair ni poisson ; par rapport à la société, il vit dans un isolement partiel en tant qu'individu indéfini et timoré (vacillant, ambigu). L'angoisse vécue par les PVH se situe au niveau de cette non-identification par rapport à la société et par rapport à elles-mêmes dans la mesure où la possibilité d'intégration sociale dans la société pose réellement problème.

- **La théorie du stigmate**

Dans la théorie du stigmate d'Erving Goffman, l'infirmité est conçue comme un marquage du corps et/ou de l'esprit et confère à son porteur une identité sociale virtuelle encombrante et mortifère dont une des conséquences est l'évitement du stigmatisé par la communauté (GOFFMAN, E., 1975).

La question du handicap est rattachée ici à des phénomènes socio-psychologiques généraux pouvant s'appliquer à d'autres populations. Le fait de marquage sur le corps pour indiquer une défaveur, une disgrâce, un discrédit profond, comme on le faisait pour les esclaves, les proscrits, les prostituées, comme on l'a fait pour les juifs, constituait une manière de voir comment une infirmité donnait lieu à l'attribution d'une identité sociale réelle, au même titre que dans le cas du stigmate de la race ou du caractère. Ceci étant, le stigmate devient de ce fait un élément déshonorant qu'il faut combattre si l'on veut réellement l'intégration des personnes vivant avec handicap dans la société.

- **La théorie de l'outsider**

Même s'ils ne portent pas de stigmates visibles, les infirmes sont perçus comme des outsiders par le groupe qui les considère comme intrus, bizarres, en perpétuel flagrant délit de non-conformité. Ils menacent le groupe dans l'idée qu'il se fait de son identité (ELIAS, N., SCOTSON, J. L., 1997). Cette analyse sociologique aborde la question du handicap à la croisée de l'image individuelle de soi et de l'image collective du groupe, entre fantasme et représentation culturelle.

S'il est vrai que pour le groupe, l'handicapé représente un outsider, il n'est pas le seul dans cette identité puisque les « valides » aussi peuvent se retrouver outsider par des actes qui sont extérieurs au groupe, c'est-à-dire que tout en étant dans le groupe, on peut vivre en outsider par ses actes et son attitude.

- **La théorie de l'oppression**

Olivier Michael analyse dans cette théorie de l'oppression, l'échec de l'intégration prémedité et organisé, car l'infirmité est vue comme une menace, un grain de sable susceptible de coincer les rouages sociaux où le travail et la performance sont des vertus cardinales survalorisées (OLIVIER, M., 1990).

Dans cette analyse, la médecine et la psychologie deviennent des agents détenteurs, par délégation, du pouvoir de décider qui satisfait ou non aux normes nécessaires à la bonne marche de la société. L'infirmité en soi n'existe pas ici. Elle est relative aux conditions de sa production dans une société et une culture environnante créatrice d'obstacles de tous genres pour se protéger et se maintenir, d'où l'oppression.

L'oppression ne résulte pas seulement du handicap, mais de tout comportement anomique et qui met en danger l'équilibre sociétal. La régulation sociale se retrouve confrontée à la consolidation de la paix et de l'équilibre, gage d'un bon développement. Dans la vie de tous les jours, il y a de ces gens qui vivent et se comportent en marge de la société en enfreignant les normes censées réguler ladite société. Pour essayer de sauver l'équilibre social mis-en mal par ce comportement anomique, la société use de l'oppression à l'endroit des marginaux.

- **L'approche d'exclusion ou d'évitement**

En dehors de toutes ces théories à prédominance occidentale, la société congolaise, au regard de la lecture faite sur la PVH, a construit une approche d'exclusion ou d'évitement (BITUMBA, K., 2012). Cela s'appréhende par les différents concepts mis en place pour désigner la personne vivant avec handicap.

Cette approche est à concevoir pour la société congolaise comme celle qui met les PVH en marge de la société. Elle les exclut comme pour dire qu'elles ne peuvent rien faire. Pour les transporteurs par exemple, cette approche se concrétise lorsqu'ils trouvent des PVH à l'arrêt, ils les évitent en les qualifiant de « faux-tête » c'est-à-dire, des personnes qui ne paient pas le billet de transport. Les transporteurs véhiculent une image de dédain et de haine à l'endroit des PVH.

Il en va également de certaines pratiques religieuses où l'on a tendance à éviter le mariage avec une PVH ou d'avoir un enfant PVH. Tout de suite, le concerné s'écrie « sans effet » ou encore « loin de moi » au nom de Jésus.

La société Suku, comme les Lemfu et les Yaka pour ne citer que ceux-là, véhiculent une image de fatalité sur les PVH « *kikata ba sumbakakioku* », ce qui signifie que la personne vivant avec handicap est un héritage familial ou clanique que l'on ne doit pas acquérir quelles que soient les circonstances. Ceci prouve à suffisance les représentations que se font certaines cultures de la société congolaise sur les PVH : une image de mépris et de dédain qui confirme l'exclusion pour les PVH qui ne font rien.

Au détour des analyses ci-dessus, nous décelons le statut de la PVH que la société a construit : à travers les proverbes, la personne vivant avec handicap est considérée tantôt comme une fatalité « *kikata ba sumbakakioku* » (chez les Suku comme dans d'autres cultures d'ailleurs) : ce qui signifie que la personne vivant avec handicap est un héritage familial ou clanique que l'on doit supporter quelque soit les circonstances.

Là aussi, cette approche d'évitement n'est pas à considérer comme une évidence car, il existe des cultures dans la même société congolaise où la personne vivant avec handicap n'est pas vue comme une fatalité mais une grâce, un signe de richesse et de pouvoir (exemple chez les Luba du Kasaï pour les albinos, etc.).

Conclusion

De tout ce qui précède, nous retenons d'abord que le concept de handicap tire son origine dans le sport où il était question de mesurer les performances inégales des concurrents engagés dans une compétition pour déterminer la manière dont on allait égaliser les chances du handicapeur au départ de la compétition. Le vocabulaire du handicap va se produire à la suite de la nouvelle donne sociale concernant les infirmités et invalidités, dès lors qu'on se donnait les moyens de tenter leur égalisation maximale avec les valides et leur normalisation afin de leur donner des chances de redevenir performants, compenser, faire participer, trouver les techniques nécessaires à la rééducation.

La vie des personnes vivant avec handicap inspire une double image. La première image est celle qui considère que la personne handicapée physique (malvoyant, estropié, sourd, paralytique, etc.) est une personne marginale qui vit de la mendicité à travers les rues. Elle est généralement abandonnée de tout le monde en dehors des petits enfants qui lui servent de guide dans sa quête de survie.

La seconde image qu'inspirent les personnes vivant avec handicap est celle d'une personne qui est capable de se dépasser en dépit de sa situation de handicap à

travers une activité économique, politique ou culturelle qui lui offre une certaine notoriété dans la société. La PVH devient une référence pour sa famille, sa tribu et même sa nation.

Les théories que nous avons scrutées dans ce texte, donne chacune un statut particulier à la PVH selon qu'on se trouve dans telle ou telle société. De manière générale, la PVH est une personne marginalisée et dépourvue de citoyenneté puisque ne pouvant pas jouir pleinement de ses droits et libertés fondamentaux (première image ou premier statut de la PVH) d'une part. D'autre part, la personne vivant avec handicap est une personne capable de se prendre en charge et de s'épanouir si elle capitalise les capacités dont elle dispose et si elle brave sa déficience. Tel est le double jeu auquel la personne vivant avec handicap est appelé à se confronter.

Par rapport à l'interrogation « pourquoi la société ne résout-elle pas la question de l'égalisation des chances », la réponse est à trouver dans le contexte de chaque société qui détermine l'angle de son intervention. Pour la théorie culturaliste qui s'attèle à l'argument culturel, c'est l'intégration de cette culture particulière au sein de la société qui peut résoudre le problème. Or, il n'est pas aussi facile de le faire qu'on le pense car, ce sont ces humains qu'on doit intégrer et non la culture.

D'autres théories vont dans le même sens en envisageant telle ou telle procédure d'intégration. La chose la plus importante est d'inviter chaque société à incorporer dans sa politique d'intégration sociale toutes les couches, peu importe leur nombre et leurs revendications. Promouvoir une compréhension qui dépasse le seuil de la considération sous l'angle de la charité, en reconnaissant pertinemment que tout citoyen jouit des droits inhérents à tout être humain et qui doivent être respectés en tant que tels.

Bibliographie

- BITUMBA, K., J.D., 2012. *La perception de la personne vivant avec handicap dans la ville de Kinshasa*, Mémoire de Licence, Kinshasa/RDC.
- CLAUDE, H., 1999. *Anthropologie du Handicap : le handicap*, Que sais-je, n°2556.
- Elias, N., Scotson, J.L., 1997. *Les logiques de l'exclusion*, Fayard, Paris.
- FREUD Sigmund, 1985. *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard.
- Goffman, E., 1975. *Le Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* (1963). Traduit de l'anglais par Alain Khim, coll. « le sens commun », éd. de Minuit.
- Grand Larousse, 1974. Hérissey Evreux, Paris.
- KORFF-Sausse, S., 1995. *Le handicap : figure de l'étrangeté, in Trauma et devenir psychique*, Sous la dir. de M. Dayan, PUF, Paris.

- KORFF-Sausse, S., 1996. *Le miroir brisé. L'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste*, Calmann Lévy, Paris.
- LANE, H., 1991. *Quand l'esprit entend. Histoire des sourds et muets*, Odile Jacob, Paris.
- Murphy, R., 1990. Vivre à corps perdu, Collection Terre humaine.
- OLIVIER, M., 1990. *The politics of disablement*, éd. Macmillans, Londres.
- OLIVIER, M., 1996. *Understanding Disability: From theory to practice*, Macmillan, Basingstoke.
- STICKER, H.J., 2005. *Corps infirmes et sociétés. Essai d'anthropologie historique*, 3^{ème} édition, Dunod, Paris.
- STICKER, H.J., 1991. *De la métaphore au modèle. L'anthropologie du handicap*, in « Cahiers ethnologiques », Université de Bordeaux, n° 13.

CULTURE ET TRAVAIL DES ENFANTS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) FACE AU MIROIR DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET DE LA LOI PORTANT PROTECTION DE L'ENFANT

**Par
KAPANGA KULE⁸**

Résumé

Les données sociodémographiques actuelles montrent que beaucoup d'enfants naissent et grandissent dans des villes. Plus de la moitié de la population mondiale, dont plus d'un milliard d'enfants, vit à présent dans des villes, petites ou grandes. Si de nombreux enfants profitent des avantages de la vie urbaine, notamment d'un accès aux infrastructures éducatives, médicales et récréatives, ils sont encore très nombreux, malgré la proximité géographique, à ne pas avoir accès à ces services essentiels, sans compter ceux qui sont obligés de travailler dans des conditions dangereuses. Beaucoup d'autres vivent dans des conditions particulièrement difficiles (logements délabrés et habitats surpeuplés particulièrement exposés aux maladies et aux catastrophes).

Quand on parle des enfants vivant dans la précarité, on pense d'emblée aux enfants vivant en milieu rural. Pourtant, en milieu urbain plusieurs enfants ne jouissent pas pleinement de leurs droits au bien-être. C'est le cas de ceux qui vivent à Kinshasa et qui sont devenus des travailleurs pour faire vivre leurs familles. C'est pourquoi, il faut vite agir pour qu'ils jouissent de leurs droits tels que reconnus par les Nations Unies, mais aussi la Loi portant protection de l'enfant, particulièrement en RDC.

Mots clés : Culture Travail, Enfant et Conventions internationales

⁸ Chercheur au CERDAS/ Université de Kinshasa.

Summary

Current socio-demographic data show that many children are born and raised in cities. More than half of the world's population, including more than one billion children, now lives in cities, large and small. While many children enjoy the benefits of urban life, including access to educational, medical and recreational facilities, there are still many, despite geographical proximity, that do not have access to these essential services. are forced to work in dangerous conditions. Many others live in particularly difficult conditions (dilapidated housing and overcrowded housing particularly vulnerable to disease and disasters).

When we talk about children living in precariousness, we immediately think of children living in rural areas. Yet, in urban areas, many children do not fully enjoy their rights to well-being. This is the case of those who live in Kinshasa and who have become workers to support their families. That is why, it is necessary quickly to act so that they enjoy their rights as recognized by the United Nations, but also the Law for the protection of the child, particularly in the DRC.

Keywords: Culture, Work, Child and International Conventions

Introduction

Plus de vingt ans après l'adoption de la Convention des droits de l'enfant par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le phénomène mondial du travail des enfants fait encore aujourd'hui l'objet d'une préoccupation importante. Le cas de la République Démocratique du Congo où ce phénomène connaît de l'ampleur surtout dans les milieux urbains, a attiré notre attention.

Malgré une grande visibilité des outils législatifs coercitifs et des mesures incitatives, la lutte contre le travail des enfants n'a pas donné des résultats escomptés jusqu'ici.

Ce constat nous pousse à conclure que la conception des déterminants du travail des enfants est erronée, et qu'une meilleure compréhension de ce phénomène serait nécessaire.

Certaines questions restent cependant en suspens : Quelle est la nature des activités qu'on peut considérer comme travail des enfants ? Que recouvre exactement cette notion ?

C'est un droit pour chaque enfant d'être protégé est garanti par la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) qui le garantit. Selon la CDE, « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, spirituel, moral ou social » (Article 32 de la Convention Internationale, 1989).

Actuellement, nous vivons dans un monde en crise multiforme et multidimensionnelle : morale, religieuse, culturelle, sociale et foncièrement anthropologique ; car, c'est l'homme lui-même qui est en crise.

La présente étude cherche à montrer comme le projettent les Nations Unies (2009) que la majorité de la population mondiale vit dans des milieux urbains, et celle-ci ne cesse de croître. La quasi-totalité de cette croissance démographique a lieu dans des pays à revenu faible dont le cas de la plupart des pays africains. Dans certaines villes africaines enregistrant l'essor le plus rapide, la population va être multipliée par deux au cours des prochaines années. Actuellement, l'urbanisation n'est ni positive ni négative. Globalement, l'urbanisation a été une source d'opportunités, de prospérité et de santé pour les pays. Les populations urbaines sont généralement mieux loties que les habitants des zones rurales : elles disposent le plus souvent d'un meilleur accès aux services sociaux et sanitaires, et bénéficient d'un taux d'alphabétisation plus élevé et d'une espérance de vie plus longue. Toutefois, on observe d'importantes disparités entre les citadins. Une croissance démographique rapide et imprévue pèse sur la capacité des autorités à surveiller la qualité de l'air et de l'eau, à construire les infrastructures requises et à apporter les services essentiels selon le Rapport de Nations Unies, 2009.

Pour la rédaction de cet article, nous avons recouru à *la méthode descriptive qui consiste à décrire, nommer ou caractériser un phénomène, une situation ou un événement de sorte qu'il apparaisse familier*. Cette méthode nous a aidé dans la description du champ de travail pour mieux appréhender les différentes réalités.

En RDC, il arrive souvent que les enfants soient initiés, à l'école ou par leurs parents, à certaines tâches nécessaires à leur vie future. Dès leur plus jeune âge, ils

apprennent à développer leur sens de créativité, le goût du travail ou un certain sens de responsabilité au sein de la famille.

Ce qui est interdit c'est le caractère astreignant du travail pour l'enfant. Tous les enfants de 5 à 17 ans doivent être protégés des tâches qui pourraient leur faire courir un risque, nuire à leur santé ou à leur développement physique ou moral, ou encore compromettre leur éducation.

C'est ainsi que dans le premier point, nous allons parler du travail des enfants selon la culture africaine, ensuite nous allons aborder le problème de travail des enfants à Kinshasa et enfin, il sera question d'apporter notre contribution sur ce phénomène à la lumière des Conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, mais aussi à la Loi portant protection de l'Enfant en RDC (2009).

Le travail des enfants dans la culture africaine

Le travail des enfants est un fait social complexe, et ne peut être pleinement saisi que replacé dans son contexte. Il est largement admis que les enfants jouent un rôle important en Afrique.

Le type de travail des enfants en Afrique varie bien évidemment entre les zones urbaine et rurale. Dans les zones rurales, les enfants sont plus utilisés dans les activités agricoles. Par contre en ville, ils sont utilisés dans le secteur des services. La division par genre est également flagrante : les filles sont très souvent des travailleuses domestiques, à l'instar des petites bonnes, alors que les garçons sont utilisés dans des débits des boissons et des restaurants.

L'interrogation première que suscite un tel constat est de savoir pourquoi le travail des enfants est si courant en Afrique et particulièrement en République démocratique du Congo. Il est vrai que la RDC se démarque des autres pays par un retard en termes de développement et d'extrême pauvreté. Dans une société paysanne ou domestique pour laquelle le mode de production est familial et où l'économie se base sur la subsistance, le travail reste le principal facteur de la production (KAMUZORA, 1984). La contribution des enfants à la force de travail est alors essentielle pour maintenir un certain niveau de vie.

Il ne faut cependant pas oublier qu'en Afrique, l'insertion progressive de l'enfant aux activités productives fait partie intégrante de son éducation (EMY, 1972). Le travail et l'éducation constituent ainsi en Afrique un même et unique

système. La fonction socialisante et éducative du travail des enfants contribue énormément à la forte prévalence de ce phénomène.

De tous temps en Afrique, la socialisation de l'enfant contribue à sa participation croissante, proportionnelle à son âge, aux travaux collectifs de la communauté, et même l'école n'a pas de sitôt mis fin à cette contribution des enfants aux tâches productives. Qu'en est-il du travail des enfants à Kinshasa ?

Le travail des enfants à Kinshasa

En République Démocratique du Congo, ce problème semble avoir été exacerbé par la profonde crise multiforme que le pays connaît depuis les pillages des années 1991 et 1993 ainsi que les différentes guerres, notamment à l'Est du pays depuis 1996. Ces événements ont amené les populations de tous les âges et de tous les sexes à faire preuve de « créativité imaginative en vue de trouver des solutions, même insolites, à la crise » (YOKA Lye MUDABA, 1998). Beaucoup d'enfants, les uns rendus orphelins par la guerre ou par le VIH/SIDA, les autres, victimes de la démission de l'Etat et de la pauvreté de leurs familles, ont vite rejoint le monde du travail soit au service d'un employeur, soit à leur propre service comme indépendants.

En réalité, les enfants exercent des activités diverses dans des conditions différentes que l'on pourrait représenter sur une ligne continue. Le travail est bénéfique, il renforce ou favorise le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant sans compromettre sa scolarité, ses loisirs et son repos. Par contre, il peut être destructeur ou synonyme d'exploitation. Entre ces deux pôles se trouve des vastes zones d'activités avec un travail qui ne nuit pas forcément au développement de l'enfant.

De nos jours, personne n'oseraient affirmer publiquement que l'exploitation des enfants est acceptable, notamment le « travail des enfants en servitude », expression employée généralement pour désigner l'esclavagisme des enfants pour rembourser les dettes contractées par leurs parents ou leurs grands-parents. Et également des industries connues pour les graves risques qu'elles présentent pour la santé et la sécurité. Le travail devient un problème, lorsqu'il cause des conséquences sur le développement de l'enfant. Notamment les aspects suivants :

- la croissance physique, notamment l'état de santé général, la santé générale, la force, la vision et l'ouïe ;

- le développement cognitif : décliné en termes des compétences de base en lecture, écriture et calcul, et de l'acquisition des connaissances nécessaires à une vie normale ;
- le développement psychologique : estime de soi adéquate, attachement à la famille, sentiments d'amour et d'acceptation ;
- développement social et moral y compris le sens de l'identité de groupe, l'aptitude à coopérer avec d'autres et la capacité de distinguer le bien du mal.

Toujours est-il que les enfants sont généralement vulnérables du point de vue psychologique : ils peuvent subir des dommages redoutables en vivant dans un environnement qui les avilit ou les opprime. L'amour propre est aussi bien important pour les enfants comme pour les adultes. L'éducation demeure l'une des clés qui ouvrent la prison du travail dangereux où beaucoup d'enfants sont enfermés aujourd'hui.

Certes, le terme « travail » comporte plusieurs acceptations. D'une manière générale, il désigne toute activité humaine dont le but est de produire un résultat utile (MASANGA Phoba, 2007 : 2). En droit du travail, il vise toute prestation exécutée dans le cadre d'un contrat de travail en faveur d'un employeur et moyennant rémunération (Mata et DARANAS, 2001 : 18).

Mais dans le cadre précis de cette étude, nous entendons par « travail des enfants », la plupart des activités productives des enfants, qu'elles soient rémunérées ou non, à plein temps ou temporaires, légales ou illégales, dans le secteur formel ou non, exercées par les enfants mineurs.

L'éducation qui aide un enfant à se développer sur les plans cognitif, émotionnel et social, est souvent gravement menacée par le travail, notamment parce que :

- ce travail absorbe souvent tant de temps que les enfants ne peuvent fréquenter l'école ;
- il épouse tellement les enfants qu'ils n'ont plus assez d'énergie pour aller à l'école, ou ne peuvent plus suivre efficacement l'enseignement donné en classe ;
- certaines occupations, en particulier les travaux agricoles saisonniers, obligent les enfants, même lorsqu'ils sont inscrits à l'école, à manquer trop de jours de classe ;
- l'environnement social du travail mine parfois la valeur que les enfants accordent à l'éducation, un phénomène auquel les enfants des rues sont particulièrement vulnérables ;

- les enfants maltraités sur le lieu de travail sont quelquefois si traumatisés qu'ils ne peuvent se concentrer sur le travail scolaire ou sont rejetés par les enseignants qui les jugent trop dissipés.

La plupart des enfants qui travaillent n'ont pas le pouvoir de choisir librement des carrières avec différents avantages et inconvénients et plusieurs niveaux de salaire. Si une minorité d'enfants ont la chance d'avoir les moyens matériels suffisants pour envisager le travail comme une possibilité agréable offrant de nouveaux avantages économiques, la majorité est aspirée dans un travail souvent préjudiciable au développement par trois facteurs clés : l'exploitation de la pauvreté, l'absence d'une éducation adaptée et les métiers de rues (Rapport Unicef, 1995 : 90).

C'est la pauvreté qui oblige les parents à envoyer leurs enfants travailler pour subvenir aux besoins de toute la famille. Quand la société est caractérisée par la pauvreté et les inégalités, le travail des enfants est encore accentué ainsi que le risque d'exploitation économique. Pour une famille pauvre, la petite contribution ou l'aide que l'enfant apporte permet à ses parents qui n'ont pas un emploi de faire face aux besoins élémentaires. Les études montrent qu'une forte proportion d'enfants travailleurs remet la totalité de leur salaire à leurs parents. Le travail des enfants est jugé essentiel pour maintenir le niveau économique du ménage (Rapport UNICEF, 1990 : 54).

Si les employeurs n'étaient pas prêts à exploiter les enfants, le travail des enfants n'existerait pas. Les parents des enfants travailleurs sont souvent au chômage ou sous-employés, recherchant désespérément un emploi et un revenu sûr. Pourtant, c'est à leurs enfants que l'on offre des emplois, parce qu'on peut leur payer un salaire insignifiant, et sont sans défense : ils risquent moins de s'organiser contre l'oppression et peuvent être maltraités physiquement sans répondre aux coups. Tout simplement donc, les enfants sont employés parce qu'ils sont plus faciles à exploiter (Rapport UNICEF, 1990 : 54).

En 2013, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-RDCII, 2013-2014) révélait qu'environ 3 enfants sur 4 (71 %) âgés de 5 à 17 ans travaillaient. Aujourd'hui, ces chiffres ont radicalement baissé : ce sont actuellement moins de 2 enfants sur 4 (38%) qui travaillent. Cela signifie qu'en 7 ans, l'ampleur du travail des enfants a baissé de 46%.

Seule une campagne sérieuse de lutte contre la pauvreté réduira le nombre d'enfants vulnérables à l'exploitation économique. Des systèmes de protection sociale sont essentiels pour les pauvres, comme l'accès au crédit et aux projets

générateurs de revenus, la technologie, l'éducation et les services de santé de base. Les priorités budgétaires doivent être revues et réorientées dans cette perspective en RDC.

D'après l'UNICEF (2011 : 81), contrairement aux enfants placés comme domestiques, certains enfants travaillent dans les endroits les plus en vue qui soient, comme les rues. Ils sont partout vantant leurs marchandises sur les marchés ou se faufilant dans les embouteillages, proposant leurs services dans les stations d'autobus et les gares, en face d'hôtels et des centres commerciaux. Ils partagent la rue avec des millions d'adultes, dont beaucoup les considèrent comme des désagréments, sinon comme de dangereux petits criminels. En fait, ce que font la plupart de ces enfants dans les rues, c'est, bien sûr, travailler.

En RDC, les enfants déplient leurs activités dans le secteur informel en se livrant au petit commerce (vendeur à la sauvette), à diverses prestations des services (receveurs et/ou chargeurs des bus et taxi-bus, porteurs, cireurs, laveurs des voitures, concasseurs des pierres travaillant dans les mines et carrières...) et sont parfois employés dans des ateliers de réparation, de menuiserie, etc.

En 2010, l'enquête MICS en RDC a identifié de nombreuses pires formes de travail des enfants telles que les tâches liées au trafic de stupéfiants, à la vente d'eau ou de cigarettes, à la récolte des semences, à la mendicité, au travail dans les mines, etc. Une nette disparité existe entre le milieu rural et urbain : un enfant du milieu rural a environ 5 fois plus de risques d'être soumis aux pires formes de travail que celui vivant en milieu urbain. L'enfant issu du ménage plus pauvre a aussi environ 3 fois plus de risques que celui du ménage plus riche.

En RDC, le pourcentage des enfants qui travaillent a baissé de 46% en 7 ans, dans toutes les provinces, et chez les garçons comme chez les filles. Cependant, un nombre encore trop important d'enfants sont amenés à travailler ou sont exploités dans les pires formes de travail. Les enfants les plus touchés par cette problématique sont les filles, les enfants vivant en milieu rural et les enfants les plus pauvres.

Pourtant, la Loi portant protection de l'enfant en RDC note que « Tous les enfants sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection (Article 4 de la Loi n°09/001 du 10 janvier 2009). Nous y reviendrons ci-dessous.

Selon l'Unicef (2009), la rue est un lieu de travail cruel et dangereux, menaçant souvent la vie même des enfants ils peuvent être tués par les criminels, par d'autres jeunes ou même par la police. Le monde avait réagi avec horreur en 1993 en

apprenant que des policiers de Rio de Janeiro avaient massacré six enfants des rues. Presque inconnu avant la transition vers l'économie de marché, le travail des enfants des rues est aujourd'hui un problème croissant. Le nombre d'enfants travaillant dans la rue, vendant de la nourriture et d'autres produits, a augmenté de manière spectaculaire au cours de vingt dernières années. Beaucoup ont abandonné l'école ou n'y sont jamais allés.

Dans la rue, ils cirent les chaussures, lavent et gardent les voitures, portent des colis, vendent des fleurs et des colifichets, ramassent les objets recyclables et trouvent une multitude d'autres manières ingénieuses de gagner de l'argent. Les sommes qu'ils obtiennent sont inférieures à celles qu'ils recevraient avec un travail dans le secteur formel. La grande majorité rentre chez eux chaque soir. Ce sont des enfants qui travaillent dans les rues, mais n'y vivent pas ; on les appelle « enfants dans la rue ». Pourtant, même pour eux, la vie est souvent précaire, violente, malsaine et injuste. Certains peuvent faire quelques études en plus de leur travail, mais beaucoup sont exploités et trompés par les adultes et d'autres doivent travailler de longues heures pour gagner de quoi survivre.

La nature de leur travail est particulièrement insalubre, dangereuse et dégradante ; Ils contractent diverses maladies de peau. En ramassant des morceaux de fer rouillé, il n'est pas rare qu'ils s'écorchent les mains, au risque d'attraper le tétanos. Les débris de verre cachés dans les ordures peuvent blesser leurs pieds nus, ce qui provoquerait des lésions suppurantes. L'exposition à des conditions climatiques extrêmes peut être à l'origine d'autres problèmes : insolation, pneumonie, grippe, paludisme par exemple. Porter de lourdes charges sous les bras ou sur le dos nuit à leur développement en taille et en poids, épuise leurs forces et leur énergie. Il faut ajouter à ces risques la tentation de manger la nourriture jetée ou les restes, ce qui entraîne souvent des troubles digestifs et des empoisonnements alimentaires. Ceci nous conduit à analyser le travail des enfants congolais face aux instruments internationaux.

Le travail de l'enfant congolais face au miroir des Conventions internationales et de la Loi portant protection de l'Enfant.

A travers le monde, il est possible de recueillir des témoignages sur des enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses. Il aurait fallu que le monde abolisse depuis longtemps les outrages, en tous genres, que subissent les petits forçats du travail. Cela n'est pas le cas, hélas ! Le travail des enfants a été une des questions les plus importantes que la communauté mondiale ait abordées en premier. Ainsi fut adoptée dès 1919 la Convention internationale n°5 sur l'âge minimum

d'admission à l'emploi. Ces efforts furent entravés parce que les militants qui faisaient campagne pour l'abolition du travail des enfants en appelaient à la moralité et à l'éthique, des valeurs supplantées par la recherche du profit et les réalités de la vie commerciale. Les enfants travailleurs étaient des objets de charité ou d'intérêt humanitaire, mais n'avaient pas des droits reconnus par la loi (Rapport du BIT, 2010).

Aujourd'hui, le monde a bien changé, la prise de conscience des droits de l'enfant s'est faite au lendemain de la Première Guerre Mondiale, avec l'adoption de la Déclaration de Genève, en 1924. Le processus de reconnaissance des droits de l'enfant a continué sous l'impulsion de l'ONU, avec l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959.

La reconnaissance de l'intérêt de l'enfant et de ses droits se concrétise le 20 novembre 1989 avec l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant qui est le premier texte international juridiquement contraignant consacrant l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant comme droits humains qui ont pour but de protéger l'enfant en tant qu'être humain. Ainsi, tout comme les droits de l'homme de manière générale, les droits de l'enfant sont constitués de garanties fondamentales et de droits humains essentiels (TARA Collins et al., 2008 : 17) :

- les droits de l'enfant consacrent les *garanties fondamentales à tous les êtres humains* : le droit à la vie, le principe de non-discrimination, le droit à la dignité à travers la protection de l'intégrité physique et mentale (la protection contre l'esclavage, la torture et le mauvais traitement, etc.) ;
- les droits de l'enfant sont des *droits civils et politiques*, tels que le droit à une identité, le droit à une nationalité, etc. ;
- les droits de l'enfant sont des *droits économiques, sociaux et culturels*, tels que les droits à l'éducation, à un niveau de vie décent, de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, etc. ;
- Les droits de l'enfant comprennent des *droits individuels* : le droit de vivre avec ses parents, le droit à l'éducation, le droit de bénéficier d'une protection, etc. ;
- Les droits de l'enfant comprennent des *droits collectifs* : le droit des enfants réfugiés, les droits des enfants handicapés et les droits des enfants issus de minorités ou de groupes autochtones.

Aussi, l'exploitation économique des enfants au travail est contraire à bien d'autres droits consacrés par la convention, notamment celui d'être élevé par ses parents, le droit à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, au meilleur état de santé possible, à la sécurité sociale, aux loisirs et au repos. Les droits de l'enfant dont

l'activité principale est le travail ne sont donc pas respectés suivants les prescrits de la convention internationale relative aux droits de l'enfant.

En examinant le travail des mineurs sous l'angle des droits et de la convention relative aux droits de l'enfant, on peut améliorer la compréhension du problème, mais aussi donner une impulsion et une orientation nouvelles au mouvement qui lutte pour son élimination.

Les premières définitions applicables du travail des enfants émanent de la mise en place des textes législatifs internationaux, à l'instar de la convention des droits de l'enfant des Nations Unies de 1989 et des conventions N°138 de 1973 et n° 182 de 1999 relatives respectivement à l'âge minimum et aux pires formes de travail des enfants. Ces principales normes juridiques internationales définissent l'enfant comme toute personne de moins de 15 ans⁹. Ces normes légales servent bien souvent de cadre de référence statistique, qui délimite les enfants travailleurs selon le critère d'âge.

En effet, tout travail des enfants n'est pas considéré comme interdit à l'égard de la convention n°138. Les enfants de 13 à 15 ans sont autorisés à effectuer des « travaux légers » ne compromettant pas leur développement physique, psychologique ou cognitif.

Certaines catégories d'emplois sont aisément identifiables et classifiables. Ainsi le BIT retient dans sa définition des enfants économiquement actifs, tous les enfants (âgés de 5 à 17 ans) exerçant des activités productives, marchandes ou non, rémunérées ou non, pour quelques heures ou à plein-temps, à titre occasionnel ou régulier, sous forme légale ou illégale.

Il y a une différence de nature entre la mise au travail de l'enfant dans le cadre d'un processus d'éducation et de formation à la vie adulte, où la finalité économique et sociale sont indissociables, et la mise au travail contrainte par la nécessité marchande où l'on vise le gain monétaire.

Les dénis du droit des enfants à la survie, la santé, la nutrition, l'éducation et la protection sont répandus en milieu urbain. Bien que les villes offrent généralement de meilleures possibilités d'aller à l'école, de bénéficier de soins médicaux et de loisirs, les enfants démunis, comme ceux vivant dans des taudis et des quartiers

⁹ En RDC, sont considérés comme Enfants, toutes les personnes âgées de moins de 18 ans.

informels, les enfants migrants, ou ceux qui vivent et travaillent dans la rue, ont peu de chances de bénéficier de ces avantages.

L'injustice urbaine est commune à tous les pays, bien que ses formes et modèles spécifiques diffèrent. Elle affecte les chances dans la vie de centaines de millions d'enfants. Notre démarche est d'apporter un éclairage sur l'importance de la question et suggérer des moyens d'assurer qu'une enfance urbaine soit aussi une enfance sûre, saine, participative et satisfaisante.

Une action concertée pour placer les droits de l'enfant au centre des décisions urbaines est la seule façon de réduire les écarts et de construire un avenir urbain plus équitable et prospère.

Des centaines de millions d'enfants qui vivent dans des villes suite à une urbanisation galopante se voient exclus de services essentiels. Dans quelques années, la majorité des enfants grandira dans des villes, grandes ou petites, plutôt qu'en milieu rural. Les enfants nés en ville représentent déjà 60% de la croissance de la population urbaine (Rapport des Nations-Unies sur l'Habitat, 2009). Mais aujourd'hui un nombre croissant d'enfants vivant dans des bidonvilles font partie des personnes les plus vulnérables du monde. Ces enfants sont privés de services essentiels et du droit de s'épanouir. La croissance urbaine dans de nombreuses régions est telle que les infrastructures et les services ne suivent pas et n'arrivent pas à répondre aux besoins de base des enfants.

La Convention entend par enfant, tout être humain âgé de moins de 18 ans (article 1) dont il convient, dans toutes les décisions qui le concernent, de faire passer avant tout l' « intérêt supérieur » (article 3). Elle affirme le droit inhérent de l'enfant à la vie et oblige à assurer dans toute la mesure possible sa survie et son développement (article 6). Elle reconnaît le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (article 24), d'exprimer librement ses opinions (article 12) et de recherche, de recevoir et de répandre des informations (article 13). L'enfant doit être enregistré quelques jours après sa naissance et à une nationalité (article 7). L'article 31 lui reconnaît le droit de jouir et l'article 34 celui d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.

Pour garantir leurs obligations, les Etats se trouvent parfois obligés d'apporter des modifications fondamentales aux lois, institutions, plans, politiques et usages nationaux afin de les aligner sur les principes de la convention sur les droits de l'enfant. Tant que les souffrances et les décès évitables seront aussi fréquents, la survie de l'enfant doit rester une priorité absolue.

Il est impératif d'axer les efforts sur l'équité. La priorité doit être donnée aux enfants les plus désavantagés, où qu'ils vivent.

En septembre 2015, après deux ans de négociations incluant les gouvernements comme la société civile, des programmes pratiques visant à permettre l'exercice des droits de l'enfant ont défini des cibles à atteindre à l'horizon 2030 en rapport avec les objectifs de développement durable. L'objectif n°4 vise d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles et l'objectif n°11 compte faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, il est centré sur l'amélioration des conditions de vie de la population en renforçant l'urbanisation durable dans tous les pays, en privilégiant les planifications et gestions participatives des établissements humains.

Les trois premiers paragraphes de l'exposé de motif de la loi n°09/001 du 10 Janvier 2009 portant protection de l'enfant disposent que la condition de l'enfant dans le monde en raison de sa vulnérabilité, de sa dépendance par rapport au milieu, de son manque de maturité physique, intellectuelle et émotionnelle, nécessitant de soins spéciaux et une protection particulière n'a cessé d'interpeller depuis un certain temps la communauté internationale et nationale. Dans le souci de trouver une solution durable à cet épique problème, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 20 novembre 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a ensuite fait une Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection, du développement de l'enfant au Sommet lui consacré tenu à New York du 28 au 30 septembre 1990. Elle a enfin, renouvelé sa ferme détermination à poursuivre ces efforts lors de sa session spéciale consacrée aux enfants du 05 au 10 mai 2002 à New York. Les Etats africains, pour leur part, ont adopté en juillet 1990, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant pour assurer une protection et porter un regard particulier sur la situation critique de nombreux enfants à travers tout le continent.

Conclusion

En somme, après plus de vingt-neuf ans après l'adoption de la convention des droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies, le phénomène du travail des enfants en RDC est resté inchangé. Bien au contraire, il a eu de l'ampleur avec la situation socio-économique que traverse le pays.

Plusieurs facteurs semblent favoriser le travail des enfants, au titre desquels figurent les facteurs économiques, l'environnement socioculturel et les faiblesses du système éducatif. La pauvreté, selon plusieurs études, paraît comme le facteur prédominant. De nombreux enfants sont alors amenés à travailler pour aider leurs familles à subvenir aux besoins quotidiens du ménage.

Pour garantir la réalisation et la défense des droits des enfants, l'Etat congolais doit apprendre à décrypter la réalité que cachent les moyennes générales des statistiques de développement et s'attaquer à la pauvreté urbaine ainsi qu'aux inégalités qui constituent le lot quotidien de tant d'enfants. Il est aussi nécessaire de mettre l'accent sur l'équité afin de donner la priorité aux enfants les plus défavorisés, où qu'ils vivent. Cela implique une meilleure analyse de l'ampleur et de la nature de la pauvreté et de l'exclusion urbaines touchant les enfants via la ventilation plus poussée des données urbaines relatives à la survie, à la santé, au développement, à l'assainissement, à l'éducation et à la protection, mettre en place des stratégies de développement pour identifier et lever les obstacles à l'insertion et qui empêchent les enfants marginalisés d'utiliser les services, les exposant à la violence et à l'exploitation et les excluant de la prise de décisions, un accent devra être mis sur leurs besoins et priorités spécifiques, tout en veillant à ce que les politiques et les pratiques favorisent un partenariat entre les populations urbaines pauvres et tous les échelons gouvernementaux. Enfin, la collaboration de tous les intervenants pour obtenir des résultats est indispensable et suppose la mutualisation des ressources et des efforts des différents acteurs.

Mais cela ne doit pas se faire aux dépens des autres enfants. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif global : des villes et des sociétés plus justes et plus propices à l'épanouissement de tous les individus, à commencer par les enfants.

Bibliographie

BENNOUNA, M., 1989. « La convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant », in *Annuaire français de droit international*, XXXV, Éditions du CNRS, Paris.

Bureau international du Travail, 2010. *Intensifier la lutte contre le travail des enfants. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, OIT, Genève.

COLLINS, T., GRONDIN, R., PIÑERO, V., PRATTE, M., ROBERGE, M.-C. (sous la direction de.), 2008. *Droits de l'enfant, Actes de la Conférence internationale, Ottawa 2007*, Wilson & Lafleur, Collection Bleue, Montréal.

Convention internationale relative aux droits de l'enfant, 1989.

- Françoise Martinetti, 2002. *Les droits de l'enfant*, Librio.
- LANCHON, A., 2004. *Les droits des enfants*, Flammarion, Père Castor.
- Le GAL, J., 2008. *Les droits de l'enfant à l'école*, De Boeck, Bruxelles.
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 2010. *L'état des villes africaines : Gouvernance, inégalité et marchés fonciers urbains*, ONU-Habitat.
- ROYAL, S., 2007. *Les droits des enfants*, Dalloz.
- YOKA Lye MUDABA, « Retour des mythes fondateurs : sémiotique des événements socio-politiques récents au Congo », in *Congo-Afrique*, n° 325.

LES ETANGS PISCICOLES DANS LA VILLE DE MBANDAKA : Etat des lieux

**Par
BOTAMBA EALE¹⁰**

Résumé

La pêche artisanale et autres pressions sur l'écosystème aquatique affectent la capture de poissons ces dernières années. La production halieutique est soumise à des fluctuations saisonnières. Cependant, la pisciculture en étangs reste un des moyens pour pallier à cette situation, d'où la nécessité d'aménager des étangs piscicoles répondant aux normes de la pisciculture en vue d'un approvisionnement régulier en poissons dans la ville de Mbandaka et ses environs.

Mots clés : *Etangs, piscicoles.*

Summary

Artisanal fishing and other pressures on the aquatic ecosystem affect fish capture in recent years. Fish production is subject to seasonal fluctuations. However, fish farming in ponds remains one of the means to overcome this situation, hence the need to develop fish ponds meeting the standards of fish farming for a regular supply of fish in the city of Mbandaka and its surroundings.

Key word: *Ponds, fish-breeding*

Introduction

INONGWABINI et ZANGA (2013) soutiennent que la production halieutique est soumise à des fluctuations saisonnières et leurs ressources, bien que renouvelables, subissent une pression considérable de la part de l'homme à tel point qu'on constate actuellement une diminution de prise de poissons et que certaines

¹⁰ Assistant à l'Institut Supérieur de Pêche de Mbandaka, Département des Sciences et Techniques Piscicoles.

espèces, jadis abondantes dans nos lacs, rivières et fleuve sont devenues rares sur le marché et ont tendance à disparaître tout simplement.

En effet, la majorité de riverains du fleuve Congo note des changements constatés dans leurs activités de pêche ces dernières années. Parmi les causes identifiées, nous citons l'augmentation des populations humaine (AKWAH et YOKO, 2004, BENE et al., 2007), la diminution des stocks halieutiques liée à une faible réglementation et contrôle des activités de pêche par les autorités. (AKWAH et YOKO, 2004, BENE et al., 2007).

Outre les causes susmentionnées, la réduction du stock des poissons est également associée aux changements naturels et saisonniers (Colom et al., 2006).

Etant donné que la diversité ichtyologique dans l'écosystème aquatique reste une importante ressource pour le bien-être des populations (Colom et al., 2006), notre préoccupation est centrée sur la question suivante : Que faut-il faire pour surmonter cette difficulté ?

Pour la raison de la cause, nous préconisons l'aménagement des étangs piscicoles et le vulgariser auprès de la population. Ce qui permettra de maintenir la stabilité du stock des poissons au marché et satisfaire les besoins des consommateurs.

L'étang de pisciculture désigne une pièce d'eau, c'est-à-dire une étendue d'eau fermée, moins importante que le lac, dont la profondeur moyenne est inférieure à 3m, de dimensions variables, destinée à être colonisée sur toute son étendue par le poisson et conçue de manière à être facilement et entièrement vidangeable (SCHLUMBERG, 2002).

Partant de cette définition, il paraît important de préciser que toute étendue d'eau, même là où existent des poissons ou autres organismes aquatiques, ne constitue pas un étang de pisciculture.

Selon la classification de Wurtz (1961) cité par Arrignon (1982), l'étang de pisciculture constitue un écosystème aquatique de type 8, caractérisé par une productivité piscicole abondante et constante de 100 à 1000Kg/ha suivant l'aménagement et où l'intervention de l'homme est importante, favorisant les associations planctonique et piscicole.

La construction de l'étang de pisciculture répond à des critères et normes techniques qu'il faut rigoureusement respecter si l'on veut réussir son élevage et ce en fonction du type d'ouvrages choisi.

La construction d'étangs et des ouvrages qui leur sont associés comporte des préparatifs et des travaux appropriés essentiels au succès de l'exploitation piscicole. En outre, les étangs doivent être peu coûteux, faciles à entretenir et propres à assurer une bonne gestion de l'eau et des poissons.

Notre étude a pour objectif d'apprécier l'aménagement piscicole des étangs tel que réalisé dans la ville de Mbandaka en prenant pour cible quelques étangs implantés et de les comparer conformément aux normes techniques de construction des étangs piscicoles modernes afin de relever les défaillances éventuelles et proposer des recommandations y afférentes en vue d'une augmentation de la productivité piscicole.

Notre analyse va commencer par le matériel et les procédés de collecte des données.

MATERIELS ET PROCEDE

MATERIEL

Notre matériel d'étude est constitué des étangs piscicoles ciblés, implantés dans la ville de Mbandaka, respectivement dans trois quartiers de la ville : BONGONDJO, IKONGOWASA et AIR-CONGO.

Pour le mesurage des étangs, les matériels suivants ont été utilisés :

- Echelle limnométrique de profondeur,
- Mètre-ruban de 50 m,

PROCEDE DE L'ETUDE

La méthodologie utilisée a consisté à des observations sur le terrain pour constater l'état physique des étangs visités.

Nos observations ont été effectuées du 9 au 30 Novembre 2015 pendant la période des crues et du 12 au 28 Janvier 2016 pendant l'étiage.

Nous avions ensuite procédé au mesurage des étangs et noté les dimensions. Nous avions enfin complété notre enquête par une interview des éleveurs, sur base d'un questionnaire confectionné à cette fin.

Les facteurs suivants ont été considérés pour la réalisation de notre analyse :

Pour le choix du site nous avons retenu seulement le paramètre Eau. La présence de l'eau, sa qualité et son débit, nous ont été d'un grand apport.

Nous avons mesuré la longueur et la largeur ($L \times l$) de tous avec le ruban métrique de 50 cm, exprimées en mètres, ce qui nous a permis de calculer les superficies en m^2 puis en ares et catégoriser les exploitations selon (BARD et al., 1974), en exploitation familiale, commerciale à petite échelle ou commerciale à grande échelle.

Nous avons mesuré pour ces étangs la revanche avec le ruban métrique de 50 m, la hauteur d'eau avec l'échelle limnométrique de profondeur et calculer enfin la profondeur de l'étang à sa partie la basse.

Le système d'alimentation en eau et celui d'évacuation d'eau hors de l'étang ont été appréciés par la mesure des diamètres, calculés en mètres, des tuyaux utilisés. Le matériau avec lequel ont été confectionnés les tuyaux a été relevé.

Les observations effectuées et les données recueillies ont été confrontées à la lumière des normes techniques modernes d'aménagement et construction des ouvrages piscicoles trouvées dans la littérature spécialisée (Bard, et al. 1974, Botton, 2015).

RESULTATS OBTENUS ET COMMENTAIRES.

RESULTATS OBTENUS.

Les résultats de nos investigations sont repris dans les tableaux ci-après, dont les commentaires sur le font sont repris dans la section ci-dessous.

Tableau 1 : Fréquence des visites dans les sites

N°	SITES	PERIODE	
		CRUES	ETIAGE
1	ISHOMBA	4	2
2	BOZOLO	5	1
3	MBAKAMBA	5	1
4	NTENDELE	5	1
5	EFENO	4	2
6	ASC	4	2
	TOTAL	31	9

Il ressort de ce tableau que nous avons effectué au total 40 visites dans les sites des étangs, dont 31 en périodes des crues et 9 en période d'étiage.

Tableau 2 : Choix du site et types d'étangs.

SITE	TERRAIN	TYPE D'ETANGS	UTILISATION
ISHOMBA	Marécageux		
BOZOLO	Marécageux inondable	De terre, creusé vidangeable	Etang de grossissement
MBAKAMBA	Marécageux inondable	De terre, creusé vidangeable et non vidangeable	Etang de grossissement
NTENDELE	Marécageux inondable	De terre, creusé vidangeable	Etang de grossissement
EFENO	Marécageux	De terre, creusé vidangeable	De grossissement
ASC	Marécageux	De terre, creusé vidangeable	Etang de grossissement

Tableau 3 : Superficie des étangs, types d'exploitation et modes de culture.

Tableau 4 : Mesure et cotes des ouvrages (en mètres).

SITES	ETANGS	OUVRAGES					
		DIGUES			BASSIN PISCICOLE		
		Hauteur	Larg. au sommet	Larg. Base	Revanche	Profond.	Hauteur eau
Ishomba	1				0,20	0,60	0,40
	2				0,15	0,55	0,40
	3				0,20	0,60	0,40
	4				0,40	0,80	0,40
Bozolo	1				0,15	0,60	0,40
	2				0,10	0,50	0,45
Mbakamba	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
NTENDELE	1				0,15	0,65	0,50
	2				0,15	0,65	0,50
	3				0,15	0,65	0,50
	4				0,10	0,60	0,50
	5				0,10	0,60	0,50
	6				0,10	0,60	0,50
	7				0,10	0,60	0,50
EFENO	1				0,15	0,60	0,45
	2				0,15	0,55	0,40
	3				0,15	0,60	0,45
	4				0,15	0,60	0,45
	5				0,20	0,70	0,50
ASC	1				0,15	0,60	0,45
	2				0,15	0,45	0,45
	3				0,15	0,45	0,45
	4				0,15	0,48	0,45
	5				0,15	0,60	0,45

Tableau 5 : Système d'alimentation en eau et d'évacuation d'eau (Diamètres des tuyaux en mm).

SITES	ALIMENTATION (Diam. Tuyau en PVC)	EVACUATION (Diam. Tuyau en PVC)
Ishomba	40	90
Bozolo	25	50
Mbakamba	20	-
Ntendele	25	60
Efeno	25	50
ASC	25	70

COMMENTAIRES ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Choix du site.

La presque totalité des sites de nos investigations (83%), sont implantés dans des zones marécageuses inondables. Il s'avère que le choix a été dicté par la seule présence de l'eau, sans que le pisciculteur puisse tenir compte des autres facteurs qui interviennent dans le choix pour l'implantation des étangs piscicoles tels la nature du sol, le relief du terrain, etc.

Ce qui fait que pendant la période d'étiage, la majorité des étangs s'assèche plus ou moins complètement, ce qui nous fait dire que le choix des sites n'a pas fait l'objet des études minutieuses, surtout en ce qui concerne le débit d'eau et le mode d'alimentation en eau des étangs piscicoles.

Tous les étangs sont en terre, dont 4 seulement sont creusés et endigués (14%) et 24 sont des étangs creusés non endigués (86%), la totalité étant destiné à la culture des poissons pour le grossissement. Cinq étangs sur les 28 sont non vidangeables (Site MBAKAMBA).

Superficie.

Au total, 28 étangs sont plantés sur une superficie totale de 19579 m² soit environ 195,8 ares inégalement répartie entre les exploitations : 3 exploitations ont une superficie moyenne des étangs, supérieure à 4 ares et 3 autres en ont moins de 4 ares. La plus petite mesure 1,5 are (site BOZOLO) tandis que la plus vaste mesure 26,25 ares (site ISHOMBA).

En observant la typologie des exploitations et des étangs, nous avons remarqué que trois (50%) des exploitations sont de type familial (Pisciculture de subsistance) (Bard et Huet) avec une différence entre les superficies à l'intérieur d'une même exploitation. Il s'agit des exploitations BOZOLO, MBAKAMBA et NTENDELE.

Les trois autres (sites ISHOMBA, EFENO et ASC) avec une superficie moyenne des étangs variant entre 6 et 26 ares, constituent des exploitations classées dans le groupe des piscicultures commerciales à petite échelle (Bard et Huet). Seule l'exploitation ISHOMBA dispose de 4 étangs qui dépassent tous 1000 m². Chez ASC, la superficie d'un étang varie entre 500 et 1400 m² pour une moyenne de 627 m², tandis que l'exploitation EFENO qui compte également 5 étangs. La superficie totale est de 3816 m² soit une moyenne de 763 m² par étang. La variation va de 315 à 1399 m². Voyons à présent le système d'alimentation et d'évacuation de l'eau.

Système d'alimentation en eau et d'évacuation d'eau.

Tous les étangs qui ont fait l'objet de nos observations sont alimentés par les sources et par les eaux de pluies. Les canalisations d'eau, de la source jusqu'aux étangs, ne sont pas bien dimensionnées, d'où le débit d'eau n'est pas constant.

Les ouvrages d'alimentation individuelle des étangs en eau et d'évacuation d'eau sont représentés par des tuyaux en PVC de diamètre compris entre 20 mm et 40mm pour les tuyaux d'alimentation en eau et respectivement entre 50mm et 90 mm pour les tuyaux d'évacuation d'eau. Les normes pour ces ouvrages recommandent un diamètre des tuyaux compris entre 50/60mm ou 60/70 mm pour les premiers et entre 50 mm et 300 mm pour les seconds (BARD et al., FAO).

De ce qui précède, les diamètres des tuyaux d'alimentation en eau et ceux des tuyaux d'évacuation d'eau sont assez petits par rapport aux dimensions des étangs, bien que nous ayons constaté dans le site ISHOMBA, qu'il y a le double des tuyaux pour l'évacuation des eaux, le temps de remplissage et de vidange des étangs est plus long que le temps requis pour les étangs de ces dimensions.

Ouvrages (Bassins piscicoles et digues).

La profondeur des étangs en fonction des espèces de poissons élevés ne répond pas toujours aux normes exigées, bien que la profondeur mesurée (0,60 m en moyenne) soit recommandée pour ces types d'étangs (BARD et al., FAO).

Par contre, la revanche des étangs (0,15 m-0,20 m), est conforme pour les étangs de petite dimensions (FAO). Cependant, pendant la période des grandes pluies, cette grandeur devient pratiquement insuffisante et cause des débordements d'eau et la destruction des digues surtout que sur tous les étangs, le système de trop-plein n'est pas prévu.

Les digues des étangs, là où elles existent, n'ont pas fait l'objet des études de dimensionnement. Ce qui n'a pas permis de mesurer leurs dimensions. Mais dans les observations faites, la largeur, la hauteur et les pentes n'étaient pas conformes aux normes (FAO).

Conclusion

Notre étude sur l'état des lieux des étangs piscicoles dans la ville de Mbandaka a montré que la Ville dispose des atouts indéniables pour le développement de la pisciculture urbaine et que la culture des poissons en étangs commence à intéresser plus d'une personne.

Pourtant, la construction des ouvrages ne tient pas compte des normes requises : 20% seulement d'exploitations investiguées remplissent les conditions exigées comme celles du site (ISHOMBA) pour la construction des ouvrages d'un étang piscicole.

Un effort de sensibilisation et de vulgarisation de la pisciculture en étangs est nécessaire via les services de l'Etat qui ont en charge l'Agriculture, la Pêche et l'Elevage auprès de la population et les services des experts seraient être requis pour aider les personnes qui désirent se lancer dans la culture des poissons en étangs, de le faire dans les règles de l'art pour tirer profit des efforts et investissements consentis.

Bibliographie

- AKWAH, G. & YOKO, A., 2004. "Local Management Forestry resources of halieuticaround Lac Tumba Exploratory study of Dynamics" in *Perspectives for development conservation*, IRM/DRC.
- Anonyme (2005), Monographie de l'Equateur, Comité Provincial de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, CPSRP/Equateur, Mbandaka, Ministère du plan, RDC.
- ARRIGNON, J., 1982. *Aménagement écologique et piscicole des eaux douces*, 3^e éd, Bordas, Paris.
- BARD, J., De KIMPE, P., LEMASSON, J., LASSENT, P., 1974. Manuel de pisciculture tropicale.

- BÉNÉ, C., BRUMMETT, R., BUNGUBETSHI, G., & GORDON, A., 2007. *Preliminary assessment of Lake Tumba fisheries World fish Center*, Cairo-Egypt.
- COLOM, A., BAKANZA, A., MUNDEKA, J., HARUZA, T., & NTUMBANDZANDO, B., 2006. The Socio-economic dimensions of the management of biological resources, in the Lac Télé- Lac Tumba Landscape. DRC segment: A segment-wide base line socio-economic study' report. Submitted to the World Wide Fund for nature, DRC, Kinshasa office, Democratic Republic of Congo.
- FAO, Les étangs et leurs ouvrages : <ftp://ftp.fao.org/fi/cd rom/FAO-training/FAO...x 678 f01 à f12. Htm>.
- INONGWABINI, B.I. et ZANGA, N., 2013. Fish species occurrence, estimates and human activities on the islands of the Congo River, Central Africa, *Environmental Biology of fishes*, doi: 10.100/s10641-013-0136-4.
- SCHLUMBERG, O., 2002. *Mémento de pisciculture*, Ed., Quae ; Amazone, France.
- ZANGA, N. et al., 2013. The fish of Lake Tumba Towards documentation of a resource for livelihood in biodiversity.

UNE DEMOCRATIE SOCIALE DOMESTIQUE POUR L'AFRIQUE COMME PREALABLE A L'EMERGENCE DE LA CIRGL.

Par
OKOKO KALONDA¹¹

Résumé

L'Afrique est le continent qui comporte le plus d'organisations régionales, sous-régionales et sectorielles alors que son processus d'intégration reste encore peu avancé. A la lecture de la communauté économique des pays des grands lacs CEPGL, cet article examine l'un des obstacles qui handicape le processus de l'intégration régionale dans ce continent.

La CEPGL, organisation aux visées intégratives, était beaucoup plus formelle et ses institutions étaient plus dominées par les relations interpersonnelles des dirigeants que par les rapports étatiques/ structurels. L'absence de la démocratie dans cette région est perçue comme la conséquence d'une longue accumulation de problèmes complexes et interdépendants, comme l'atteste la note écrite par Nsibula sur le conflit de la région des grands lacs.

Notre analyse nous a permis de saisir les limites observées dans ce processus d'intégration régionale. Nous avons pu montrer à travers le projet de la démocratie sociale domestique que, la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs, CIRGL (comme palliatif à la CEPGL), ne saurait tenir dans son format actuel, sans prendre en compte les valeurs positives (oubliées) de la société traditionnelle africaine d'un côté et, de l'autre côté, procéder à la domestication des idéologies « violentes » des sociétés occidentales.

Mots clés : CEPGL, CIRGL, Démocratie sociale, Région des grands lacs.

¹¹ Université de Kinshasa, Département des Sciences Politiques et Administratives.

Summary

Africa is the continent with the largest number of regional, sub regional and sectoral organizations, while its integration process is still at an early stage. A reading of the economic community of Great Lakes CEPGL, this article examines one of the obstacles that hinders the process of regional integration in this continent.

The CEPGL, an organization with integrative aims, was much more formal and its institutions were more dominated by the interpersonal relations of the leaders than by the state / structural relations. The absence of democracy in this region is seen as the result of a long accumulation of complex and interdependent issues, as evidenced by Nsibula's note on the conflict in the Great Lakes region.

Our analysis has allowed us to grasp the limitations observed in this process of regional integration. We have been able to show through the project of domestic social democracy that the International Conference of the Great Lakes Region, ICGLR (as a palliative to the CEPGL), cannot stand in its current format, without taking positive values into account (forgotten) of the traditional African society on the one hand and, on the other hand, the domestication of the "violent" ideologies of Western societies.

Key words: CEPGL, ICGLR, Social Democracy, Great Lakes Region.

Introduction

L'économie mondiale se caractérise de plus en plus par une forte concurrence à travers la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires en vue d'étendre le marché. Tout se passe comme si le but de ces réformes est d'éliminer les économies les moins compétitives au profit de celles plus compétitives. Cette restructuration se fait au détriment de l'Etat qui voit sa taille se réduire et qui doit renégocier son rôle. En effet, les Etats ont perdu leurs compétences dans divers domaines du fait de la mondialisation. D'après KALILLOU SYLLA (2007 : 79), au niveau économique par exemple, ils n'ont plus la maîtrise de la politique, dans la mesure où ils ont du mal à contrôler la masse monétaire et leur budget.

L'on remarque, par ailleurs que le monde devient de plus en plus interdépendant et, que les relations et les différents échanges à travers celui-ci tissent une toile complexe. Devant une telle évidence, faudrait-il repenser notre manière de concevoir le monde ? L'échelle étatique est-elle encore pertinente ? Cependant, pourrait-on véritablement raisonner directement à l'échelle mondiale ? Un compromis entre les deux apparaît : *celui de la région*.

Le morcellement de l'Afrique en un grand nombre d'Etats-nations avec peu de cohérence économique a poussé les dirigeants africains, après l'accession de leurs pays à l'indépendance politique, à faire de l'intégration régionale un volet essentiel de leur stratégie de développement (BAD, 2000). Aujourd'hui, selon STEPHANE, A. (2010-2011 : 2,20) l'Afrique est le continent qui comporte le plus d'organisations régionales, sous-régionales et sectorielles alors que son processus d'intégration régionale reste encore peu avancé.

Pourquoi le processus d'intégration régionale en Afrique piétine-t-il ? Pour Wamba-dia-WAMBA (2012 : 12), la politique africaine est confrontée à sept grandes questions (problèmes) : 1/ la recherche de la paix durable (locale, régionale, continentale et mondiale) ; 2/ la construction de la démocratie participative opposée ou en plus de celle élitiste de la seule classe dite politique ; 3/ la recherche de la solution appropriée à la question nationale (intégration territoriale du fragment national, intégration régionale ou continentale) ; 4/ la recherche d'un développement endogène pro-peuple (compétitif, maîtrisant la donne de la mondialisation) ; 5/ le problème de l'identité culturelle et surtout d'acquisition de la maturité spirituelle ; 6/ la recherche d'un leadership africain avec une vision et une volonté politique capable de solutionner ces problèmes ; et 7/ la contribution africaine à la recherche de l'alternative à ce qui paraît être une crise de la civilisation capitaliste qui domine le monde. Il estime que, tous ces problèmes sont interconnectés ; ils constituent les aspects des conditions de l'émancipation africaine aujourd'hui.

Créée le 20 septembre 1976, la CEPGL visait l'intégration économique et la coopération transfrontalière pour le développement des Etats membres. Bien des études (Kabamba, 2000 : 299-344 et Mutabazi, 2004 : 116-127), ont démontré que cette organisation aux visées intégratives était beaucoup plus formelle et, que ses institutions étaient plus dominées par les relations interpersonnelles des dirigeants que par les rapports étatiques. On peut, à ce propos, évoquer l'ascendance du Président Mobutu du Zaïre (actuelle RDC) sur les Présidents qui se sont succédés au Rwanda et au Burundi, laquelle avait des conséquences sur les structures de la CEPGL.

D'après MWAKA BWENGE, A. (2013), il est un fait que le bilan de la CEPGL s'est avéré largement négatif et que les ambitions de bon voisinage, de paix et de développement collectif sont loin d'avoir été atteints au regard de la détérioration de la situation sécuritaire, humanitaire et économique des Etats et des populations. Devant cette impasse, d'autres orientations alternatives ont été mises en place. Dès le début de la décennie 1990, l'idée d'une conférence internationale de la région des grands lacs (CIRGL) a été émise en vue d'une approche plus globale aux crises qui déchirent les onze Etats de cette partie du continent.

Cette étude propose un autre schéma d'intégration régionale, la *démocratie sociale domestique*. L'étude dégage une vue d'ensemble du caractère ancien de l'intégration régionale et de la démocratie en Afrique, dans un premier temps ; dans un deuxième temps, elle énonce les objectifs de la CEPGL et les raisons de son échec et ; dans un troisième temps, elle propose la construction d'une démocratie sociale domestique en vue d'une intégration régionale réussie.

1°/ De l'intégration régionale et de la Démocratie en Afrique

De l'intégration régionale

Dans le contexte actuel de mondialisation, l'impératif de l'intégration économique pour l'Afrique est présenté comme une piste de développement nouvellement découverte. Elle est le continent où sont apparues les premières expériences d'intégration régionale sur initiatives des autorités coloniales : en 1895 et 1906 respectivement avec les Fédérations d'Afrique Occidentale Française et d'Afrique Equatoriale Française ; en 1910 avec l'Union douanière Sud-africaine ; en 1917 avec la Communauté de l'Afrique de l'Est. En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale francophones, les expériences d'intégration économique post-indépendance sont presque contemporaines de la CEE.

Outre les initiatives des autorités coloniales sur l'intégration régionale de l'Afrique, le panafricanisme a constitué un moment d'érection de l'unité politique et économique pour ce continent. L'enjeu de la décolonisation et de la guerre froide a donné naissance à deux courants de panafricanisme : le panafricanisme « maximaliste » et le panafricanisme « minimaliste ». Le premier, avait un caractère révolutionnaire dans la mesure où il visait à briser les chaînes coloniales et mettre fin à la domination politique directe de l'Occident sur l'Afrique. Il rêvait d'une Afrique politiquement unie et indépendante : l'unité politique, économique et militaire. D'où le mot d'ordre de Nkrumah (1994) : « l'Afrique doit s'unir ». Une Afrique sans

frontière, unifiée en une seule entité politique et économique, était le rêve du panafricanisme dont-il fut un militant acharné ».

Le paradoxe aujourd’hui, c'est de voir une Afrique qui s'éternise dans le sous-développement tout en détenant le record mondial du nombre d'organisations sous-régionales chargées de promouvoir l'intégration économique.

De la démocratie en Afrique

Le point de vue d'AMADOU TOUMANI TOURE (2013), illustre et corrobore des nombreuses études faites sur le caractère ancien de la démocratie en Afrique. Répondant à la question de savoir, si l'Afrique est condamnée à la violence et aux conflits, Amadou pense que, pour comprendre la logique des conflits en Afrique, il convient d'abord de connaître les fondements de la démocratie et d'y réfléchir. En Occident, la démocratie est une philosophie politique individualiste, dit-il. Elle s'est lentement édifiée sur les ruines de la société de l'Ancien Régime et de ses structures communautaires.

En Afrique, la situation est différente : les structures communautaires sont bien vivantes. Aujourd'hui encore, elles constituent le soubassement des sociétés, même dans les villes. Contrairement à ce que certains pensent, le pouvoir dans l'Afrique traditionnelle ne s'exerçait pas d'une manière tyrannique : il obéissait à des règles, à des coutumes, fondées sur l'équilibre des forces, sur la discussion, le dialogue. Les rois et les chefs traditionnels n'imposaient rien sans de longues palabres ; ils écoutaient, négociaient, recherchaient toujours le consensus. À la fin, le détenteur de l'autorité tranchait en prenant bien soin de respecter la dignité de chacun et en ménageant les susceptibilités. L'institution de la palabre jouait un rôle de soupape : elle est la forme africaine la plus authentique de démocratie participative. Contrairement à ce que certains observateurs ont cru y voir, la palabre n'était pas une interminable discussion stérile mais une expression de l'opinion populaire avec comme but ultime la paix sociale.

En se rendant au lieu de palabre, et en y prenant la parole, les participants affirmaient également leur statut d'hommes libres. Mais le pouvoir ne sortait pas de la palabre : ce n'était ni une assemblée constituante ni une assemblée législative. Le pouvoir n'était pas despote car, dans la plupart des sociétés traditionnelles, existaient des conseils des anciens, des conseils des sages ainsi que des initiés pour assister le détenteur de l'autorité. Par exemple, chez les Sérères au Sénégal, les maîtres "du feu" furent jusqu'au XIV^e siècle les détenteurs du pouvoir ; en Afrique de l'Ouest, chez les Mandés, le chef politique était le Fama, maître des terres et chef

de groupe de villages, et la confédération de villages choisissait son Fama, par tirage au sort ; au Nigéria, chez les Ibos, le choix se faisait dans le cadre des classes d'âges.

Avec le multipartisme et le suffrage universel, les sociétés traditionnelles africaines ont découvert la démocratie occidentale. Mais l'Afrique ne pourra relever les défis du modèle démocratique qu'en étant elle-même, sans se couper de ses racines, en gardant son identité. L'Afrique a essayé, depuis la décolonisation, la plupart des modèles importés de l'extérieur : marxisme révolutionnaire, socialisme, tiers-mondisme, libéralisme... Le retour "à grande vitesse" de la société traditionnelle dans toutes les sphères de la société est la seule chance de l'Afrique. Il faut arriver à concilier les valeurs universelles de la démocratie, qui sont incontournables, avec les institutions de l'Afrique ancienne en les modernisant. C'est ce qu'a fait le Botswana en modernisant l'assemblée des chefs traditionnels qui composent le Sénat, et en conservant ainsi ses racines.

Pour la région des Grands lacs, à l'initiative des chefs d'Etats, un pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement a été signé à Nairobi le 15 décembre 2006. Ils ont pris des engagements, au plan politique et juridique, assortis des modes opératoires dans les domaines de la Démocratie et de la Bonne gouvernance, du développement économique et de l'intégration régionale. En son article 6, les Etats membres s'engagent à respecter et à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance par le respect des normes démocratiques et la promotion des principes fondamentaux ; par la mise en place des institutions de promotion de bonne gouvernance, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme, à travers des systèmes constitutionnels fondés sur la séparation effective des pouvoirs, le pluralisme politique, l'organisation régulière d'élections libres, démocratiques et crédibles, la gestion participative, transparente et responsable des affaires, des institutions et des biens publics. Ces chefs d'Etats ont fait remarquer que le problème de la démocratie et de la bonne gouvernance constitue l'une des sources d'insécurité et d'instabilité dans la région (CIRGL, 2006). Pourtant, rien n'a changé depuis lors.

2°/ De la CEPGL et de ses objectifs

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, CEPGL en sigle, a été créée le 20 septembre 1976 par le Rwanda, le Burundi et la République Démocratique du Congo ; trois pays de l'ancienne Afrique belge. A sa création, la CEPGL visait les objectifs suivants :

- Assurer avant tout et d'abord la sécurité des Etats membres et de leurs populations de sorte qu'aucun élément ne vienne troubler l'ordre et la tranquillité sur leurs frontières respectives ;
- Concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêts communs ; Promouvoir et intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens ;
- Coopérer de façon étroite dans les domaines sociaux, scientifiques, culturels, politiques, militaires, financiers, techniques et touristiques et plus spécialement en matière judiciaire, sanitaire, énergétique, de transport et de communication.

Pour atteindre ces objectifs, la CEPGL avait institué un Secrétariat exécutif permanent, à Gisenyi au Rwanda, chapeauté par un Conseil des ministres des Etats membres dont les travaux étaient souvent sanctionnés par un Sommet des Chefs d'Etats à présidence rotative. Cinq organes spécialisés ont été créés pour matérialiser l'intégration et la coopération entre ces trois Etats. Il s'agit de la Banque pour le Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL), de la Société Internationale de l'Energie des Grands Lacs (SINELAC), de l'Institut de Recherche Agronomique et Zoologique (IRAZ), de l'organisation de l'Energie des Pays de Grands Lacs (EGL), de la Société Commerciale et Industrielle de Gaz (SOCIGAZ).

D'une manière générale, la CEPGL et tous ses organes ont continué à fonctionner jusqu'en 1996. La première guerre qu'a connue la R.D. Congo en octobre 1996, précédée des ébranlements des régimes et des assassinats successifs des chefs d'Etat au Rwanda et au Burundi ont constitué des moments d'arrêt des activités de la CEPGL.

A cause de l'arrêt des activités et de la recrudescence des conflits dans la région, la nécessité d'une Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement en Afrique des grands lacs s'est imposée comme une des voies pour trouver une solution durable aux conflagrations politiques dans cette région ainsi qu'à l'amorce de son développement. Aussitôt arrivé au pouvoir en mai 1997, le Président Laurent-Désiré Kabila a tenté de s'approprier l'initiative. Il convoquera en mai 1998, à Kinshasa, cette conférence avec à l'ordre du jour la sécurité et la paix en Afrique des grands lacs. Chacun de ses principaux invités trouvera chacun des excuses et la conférence n'aura pas lieu. Ce rendez-vous manqué qui cachait un malaise sera suivi par le déclenchement des hostilités qui impliqueront, dès octobre 1996, certains invités d'hier comme le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Fin décembre 1999, le Secrétaire Général de l'organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, charge son Représentant spécial pour la région des grands

lacs de recueillir les vues des dirigeants de la région concernant ce projet. Cette volonté a été rapidement renforcée par les résolutions 1291 du 24 février 2000 et 1304 du 16 juin 2000 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a mis en exergue les menaces pour la paix et la sécurité internationale que représentait la situation de guerre en République Démocratique du Congo. C'est, en définitive, en novembre 2004 que le premier sommet de chefs d'Etat et de gouvernement a lieu à Dar-es-Salaam et se termine par une déclaration d'intention de différentes délégations. Les onze délégations (Angola, Burundi, Centrafrique, République du Congo, R.D. Congo, Kenya, Rwanda, Soudan, Ouganda, Tanzanie et Zambie) décident de construire une région des Grands-Lacs ouverte à d'autres régions du continent en bâtissant leur coopération autour des axes prioritaires que sont la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, les questions humanitaires et sociales (MWAKA BWENGE, A., 2013).

La nature de cette étude ne nous permet pas d'examiner dans les moindres détails toutes les dimensions de la crise liée à l'instabilité politique dans les Etats de la CEPGL, en dépit des nombreux écrits y relatifs. Nous avons repris presqu'in extenso la note présentée en Mars 2013 à Ouagadougou-Burkina-Faso, par le chargé de programme de la CIRGL, Roger NSIBULA (2013). Cette note dégage les aspects saillants de la crise dans cette région d'Afrique ». Selon cette note :

« Les pays de la Région des Grands Lacs sont, dans leur majorité en proie à l'instabilité politique et à de longues guerres et à des conflits récurrents au cours de deux dernières décennies. La succession de ces crises a entraîné des conséquences désastreuses se traduisant par des pertes humaines, des déplacements des populations, des destructions des infrastructures de base et la désorganisation des circuits économiques. C'est pour cette raison que les Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, les Organisations régionales (CEPGL, CIRGL, SADC etc.) ont proposé divers mécanismes en vue de trouver des solutions durables à ce phénomène.

En effet, en dépit des divers accords conclus entre les Etats de la Région pour mettre fin à l'insécurité prévalant dans la Région, il s'observe une lenteur quant à l'application effective de ces différents textes qui les rendent souvent inopérants au moment opportun. Les Nations Unies, la CUA, la CIRGL et les leaders politiques des Etats de la Région ont, à cet égard, signé, à Addis-Abeba, le 24 janvier 2013, un accord cadre visant à réaffirmer leur engagement et/Responsabilités d'endiguer ce phénomène.

Mais, les causes des conflits de la région des Grands Lacs sont à trouver à la fois dans les États qui la composent et dans la région dans son ensemble. *Au niveau des Etats* : Les clivages ethniques, l'aggravation des problèmes fonciers, l'affaiblissement de la cohésion interne de l'Etat, le niveau de répartition inégales des richesses et des chances, le contrôle des matières premières sont les principaux facteurs de l'insécurité tant au niveau local que régional. *Au niveau régional* : certains espaces géographiques composés de deux ou trois Etats (ex. Rwanda, Burundi et RDC et autres BTD), se sont relevés comme étant des véritables épicentres des conflits dont les ondes de chocs se propagent dans les autres pays de la région.

La crise dans la région des Grands-Lacs est aussi perçue comme la conséquence d'une longue accumulation de problèmes complexes et interdépendants, comme la mauvaise gouvernance, l'absence de démocratie, les politiques d'exclusion, la violation des droits fondamentaux de l'homme, la corruption et une misère toujours plus profonde. Ces conflits et l'instabilité dont souffre la région des Grands-Lacs ont été préjudiciables aux activités économiques et sociales sous tous les aspects. Ils se sont accompagnés par une désintégration généralisée d'éléments d'infrastructure tels que les centrales électriques, les réseaux de transport et de communication, les écoles et l'équipement sanitaire. Certains gouvernements ont également vu leurs recettes fiscales gravement compromises car contraints à transférer des montants excessifs de leurs maigres ressources vers le secteur militaire reléguant le secteur productif et social au second plan. Pour le cas de la RDC, d'importants secteurs économiques échappent au contrôle de l'Etat, se traduisant par la naissance à des alliances criminelles entre négociants, marchands d'armes, entreprises privées et certains représentants des pouvoirs publics ».

Après cette longue citation tirée de la Note de Roger Nsibuala, nous tentons, au point 3 ci-dessous, d'examiner la notion de démocratie sociale domestique comme solution à la crise multiforme que connaît la région des Grands Lacs africains.

3°/ Nécessité d'une démocratie sociale domestique pour l'émergence de la CIRGL

La chute du mur de Berlin et la période post-bipolaire marque la fin de l'ordre étatique et des orchestrations ordinaires dans les relations internationales. De la bipolarité, le monde se meut dans une turbulence, en sorte que, chercher à analyser la configuration des relations internationales en termes classiques est désormais insuffisant. Les nouveaux conflits et les guerres asymétriques qui émergent de cette turbulence annoncent les difficultés liées à la démocratie et sa capacité à produire la

paix et le bien-être humain. C'est pourquoi, le panafricanisme constituerait une base à l'intégration régionale endogène pour l'Afrique des Grands Lacs. Cette idéologie est née sur le continent américain au tournant du XIX^e et XX^e siècles. En effet, après la période sombre de la Traite négrière, les Noirs du monde entier, en particulier ceux des Amériques, réclament leurs droits. En réponse au racisme des blancs, les « *Africains-Américains* » de la Diaspora devaient se fondre dans un univers culturel commun, pour vanter les vertus et les couleurs fondamentales de l'Afrique. Ils se donnaient pour mission de réhabiliter les civilisations africaines, de restaurer la dignité de l'Homme noir et de prôner le retour à la « *mère-patrie* ». C'est ainsi qu'on assiste dès 1900 à une effervescence du nationalisme noir en quête de son passé, de son histoire, de son identité et de sa dignité.

“ Cependant, le panafricanisme messianique des Noirs-Américains, d'après Mwayila Tshiyembe¹², était pris en charge après le Congrès de Manchester (1945), par la première génération des dirigeants africains (Nkrumah, Lumumba...). Celui qui orienta le panafricanisme sur la voie d'une véritable institutionnalisation fut Nkrumah qui concrétisa le projet en dégageant son pays du Commonwealth et en réalisant une union avec la Guinée de Sékou Touré, le Liberia et le Mali pour inaugurer une intégration continentale. Nkrumah se méfiait du modèle de l'Etat-nation qu'il voulait contourner en préconisant une planification économique, une défense et une diplomatie communes à toute l'Afrique afin d'opposer un bloc aux grandes puissances. Le panafricanisme de Nkrumah intégrait deux éléments de la palabre : la concertation et l'abandon partiel de la souveraineté. Il recommandait aux élites d'aller au-devant des gens, de discuter avec eux et de les écouter afin de ne pas se couper de la base ; mais il détruisit l'esprit de la palabre par son obsession de réaliser l'unité africaine par le haut, renchérit Bidima, J.G., (s.d., 80, 81).

L'objectif était de passer du panafricanisme messianique au panafricanisme politique, par la décolonisation des Etats africains en vue Booster l'unité politique, militaire et économique de l'Afrique. Avec la création de l'OUA (1963), l'objectif de la décolonisation fut atteint et beaucoup de regroupements régionaux ont vu le jour. L'auteur pense qu'à ce stade, le régionalisme au sens institutionnel, est une réalité en Afrique, il reste maintenant à réfléchir comment passer du régionalisme à l'intégration régionale, en créant des richesses qui doivent profiter aux Africains.

¹² Propos tenus en décembre 2012 par Mwayila Tshiyembe à la Radio France internationale RFI, lors de l'émission mémoire d'un continent, consacrée à l'Union Africaine. L'émission a tourné autour de sa nouvelle publication intitulée : Régionalisme et problème d'intégration économique.

En effet, dans la plupart des sociétés négro-africaines, les aspirations à la paix ont conduit à développer des techniques de normalisation dont l'objectif est d'éviter ou tout au moins de réfréner la violence et les conflits armés. Ceci a donné naissance à une gamme variée de pratiques dissuasives et de modes de prévention des conflits, la violence étant canalisée par des structures socio-politiques spécifiques et des conventions orales ou tacites à caractère juridique ou magico-religieux. Le calme et l'harmonie au sein de la société et entre les différentes communautés sont si appréciés qu'il existe par exemple chez les Beti tout comme chez les Bamiléké du Cameroun une sorte de bicéphalisme : un chef de guerre et un chef de paix, ce dernier ayant des prérogatives permanentes, alors que le chef de guerre est désigné de façon circonstancielle.

L'un des fondements des sociétés négro-africaines est l'imbrication du spirituel et du temporel, et la prévalence au niveau de l'éthos, des croyances et des pratiques magico-religieuses. Aussi l'histoire des mentalités est-elle à même de nous révéler des aspects singuliers relatifs à la prévention des conflits inter-communautaires et à l'organisation de la paix. Il s'agit des alliances sacrificielles ou pactes de sang, universellement pratiqués dans les sociétés africaines traditionnelles.

Par ailleurs, le rôle des leaders dans la prévention des conflits est essentiel en Afrique.

S'il est vrai que l'histoire des sociétés négro-africaines a été marquée par la violence armée de grands conquérants bâtisseurs de royaumes, tels Chaka en pays Zoulou, Samory Touré en pays Mandingue, cette même histoire fait apparaître un autre visage du chef, du souverain africain. Il est à la fois conservateur de son peuple, restaurateur de l'ordre politique et social ainsi que de l'ordre cosmique. Nous avons évoqué plus haut l'existence, à côté du chef de guerre, d'un chef de paix qui dirige en temps normal à travers des institutions fondées sur la palabre. Le leader doit jouer un rôle important dans la prévention des conflits afin de maintenir sa communauté dans un état de paix et de prospérité. C'est pourquoi, les critères de sagesse et de pondération sont toujours pris en compte dans la dévolution du pouvoir, surtout dans les sociétés lignagères.

D'où l'existence des Mécanismes de résolution des conflits qui ont inhibé les manifestations violentes par la dissuasion et la prévention et permettant de restaurer la paix, lorsque celle-ci a été rompue du fait d'antagonisme apparemment irréductibles. En fait, les sociétés africaines traditionnelles n'ont pas cherché à s'enfermer dans une logique absolue de confrontation. Pour sortir de l'impasse et éviter le chaos, des espaces étaient toujours prévus permettant aux parties en conflit

d'initier des procédures de normalisation et de pacification. C'est le cas de la palabre.

Etymologiquement, le mot palabre vient de l'espagnol « palabre » et a le sens de parole, de discussion, de conversation longue et oiseuse. Cette conception dévalorisante émane du contexte colonial où la palabre était une sorte de concertation où siégeaient le commandant européen et le chef noir ; celle-ci consistant en un débat coutumier long, complexe et souvent incohérent et contradictoire, du fait du recours nécessaire à un interprète, dont la connaissance de la langue européenne était approximative. Le concept de palabre a une toute autre signification dans les sociétés africaines traditionnelles en tant que cadre d'organisation de débats contradictoires, d'expression d'avis, de conseils, de déploiement de mécanismes divers de dissuasion et d'arbitrage et est apparue tout au long des siècles, comme le cadre idoine de résolution des conflits en Afrique noire. La palabre, incontestablement, constitue une donnée fondamentale des sociétés africaines et l'expression la plus évidente de la vitalité d'une culture de paix. Partout en Afrique noire, on retrouve à quelques nuances près, la même conception de la palabre, considérée comme phénomène total, dans lequel s'imbriquent la sacralité, l'autorité et le savoir, ce dernier étant incarné par les vieillards qui ont accumulé, au fil des ans, sagesse et expérience¹³.

Par ailleurs, la dimension de l'âge est prégnante dans l'ensemble des structures sociales africaines : famille, communautaire, mais également, organisationnelle (bureaucraties, entreprises). Les modèles gérontocratiques régissant l'ordre politique, économique et social, semblent peu à peu se dissiper en raison des évolutions des sociétés traditionnelles. Dans ces sociétés, l'ancien, du fait de son âge était le chef du clan. Il se chargeait de l'organisation de la vie du clan et prenait toutes les décisions relatives à la gestion des terres, la distribution des richesses, veille au respect de l'ordre social et de la justice, etc.). GWENAEILLE (2007 : 2) souligne que : avec la colonisation, les déplacements des plus jeunes vers les villes, l'augmentation de la scolarisation et le travail salarié, l'influence des aînés a peu à peu diminué. Et l'individu a ainsi acquis une sorte d'indépendance vis-à-vis de sa communauté.

Les dirigeants africains peuvent donc puiser dans l'arsenal de données analysées ci-dessus pour la construction d'une démocratie sociale domestique dans la CIRGL : SCOG.

¹³ UNESCO : Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : Mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Car en effet, « Le panafricanisme était inspiré du passé et de l'histoire de l'Afrique. En d'autres termes, le panafricanisme interroge les valeurs culturelles positives, facteurs de la gouvernance », qui aideraient l'Afrique, d'après WAMBA-dia-WAMBA (2012 : 7), de sortir du piège du matérialisme démocratique, devenu l'idéologie dominante du monde. Selon celle-ci, il n'y a au monde que des corps marqués de langages et rien d'autre. Il n'y a qu'un marché, une politique, une économie ; bref, un seul ordre des choses. Les langages sont équivalents et les corps permutable. Il ne peut y avoir d'exception sinon elle ne peut être que totalitaire ou terroriste. Tout ce qui n'est pas comme le reste du seul ordre des choses est effectivement et intrinsèquement antidémocratique. Il est devenu, de plus en plus, obligatoire d'être démocrate. La démocratie étant réduite à l'ordre politique occidental, il est impératif d'avoir une démocratie du type occidental. « Ce recours aux sources culturelles communes d'Afrique prôné par le panafricanisme, nous renvoie aussi, à la thèse de l'existence de la démocratie dans l'Afrique traditionnelle ». On y trouvait, en effet, toutes les notions qui font le contenu de la démocratie comme celle entendue en Occident : individu, personne humaine, personnalité juridique, peuple, idée de droit, droit subjectif, liberté, justice, égalité. Ces notions sont peut-être conçues différemment dans leurs interactions, mais existent (N'GBANDA, H., 1994 : 32-33).

Déjà, les premiers explorateurs signalaient que les indigènes y paraissaient beaucoup plus civilisés qu'ailleurs. Sans doute, n'y connaissait-on pas l'écriture, sans doute n'y avait-on pas été en rapport, comme les pays nègres du Bénin et de Tombouctou, avec des civilisations plus évoluées, mais l'allure politique ressemblait fort à l'organisation féodale de l'Europe du Moyen Age. L'on note par exemple que, le Roi du Royaume Kongo, avait divisé le pays en provinces et en districts à la tête desquels il plaçait des délégués choisis par lui et dans une position de vassalité ; et qui, cependant, en certains cas, intervenaient déjà des élections populaires, embryon d'un contrepoids démocratique devant l'autoritarisme. La vie sociale y était protocolaire, assez rigide. Les techniques étaient plutôt poussées : on y connaissait la fonte du fer et du cuivre, l'art de la poterie, le tissage d'étoffes si résistantes qu'elles furent employées par les Portugais comme voiles de bateaux. On y trouvait de petits élevages : porcs, moutons, chèvres, poules et on y cultivait, bien avant l'arrivée des Européens, le millet, le sorgho, les bananes, les pois, les courges, les ignames¹⁴.

A la lumière de ce qui précède, la démocratie sociale domestique est considérée comme un mode de gouvernance sociopolitique et culturel pour l'Afrique.

¹⁴ LIBOTTE O. *les anciennes Monarchies Congolaises* in www.urome.be/fr2/histancothm, consulté le 19 juillet 2013.

Il consiste à concilier les valeurs des sociétés traditionnelles africaines, à celles des sociétés occidentales. Il s'agit donc de la domestication de la démocratie libérale occidentale aux réalités quotidiennes des Etats africains, visant à réduire l'emprise du système politique mondialisé de la démocratie sur l'Afrique. Elle est considérée à la fois comme fait et valeur. En tant que fait, elle implique une organisation politique et des institutions à travers lesquelles elle prend forme et révèle une pleine signification. Mais en tant que valeur, la démocratie sociale domestique est une culture, celle des valeurs humaines existentielles. A l'instar de la politique de l'authenticité, la démocratie sociale domestique s'offre comme un terrain d'érection d'un monde harmonieux par l'affirmation de la légitimité et de la fierté pour sa culture et, prône en même temps le respect mutuel absolu des spécificités culturelles de chaque peuple.

Le schéma de cohérence gouvernementale SCOG, comme cadre de combinaison des valeurs occidentales et africaines pour la construction d'une démocratie sociale domestique dans la région des Grands Lacs », est inspiré de SCOT d'Erick LEROUX (2012 : 1), qui est un outil de planification permettant aux communes d'un même territoire (France) de mettre en cohérence leurs politiques dans un certain nombre de domaines (urbanisme, habitat, environnement...). « Le SCOG comme outil de la construction d'une démocratie sociale domestique, s'inscrit dans un contexte de modification du cadre d'action des politiques publiques en matière de démocratie dans les institutions politiques, administratives et sociales des Etats de la CIRGL, marqué par l'idée de développement extraverti et par l'abandon d'une logique d'imposition des puissances occidentales ; au profit de formes d'action plus ouvertes aux initiatives endogènes de la démocratie , impliquant divers acteurs locaux.

La nature de la démocratie sociale domestique, s'explique par la quintessence des concepts du social et de la domestication. Le « social » peut être pris en plusieurs sens. Dans un premier sens, le mot social s'oppose au politique et à l'économique : un « problème politique » s'oppose à un problème social. En deuxième sens, il désigne tout ce qui a rapport à la société. Or, l'homme, disait ARISTOTE, est un animal social. On peut donc soutenir que tout ce qui est social est politique et économique. Ce qui revient à dire qu'à travers le social, on peut construire le politique et l'économique et, vice versa ». Et la notion de la domestication (apprivoiser) consiste à la décharge des idéologies « violentes » des concepts occidentaux. L'idéologie de la mondialisation présente le monde comme étant un village planétaire, oubliant que la conception du village est différente selon qu'il s'agit de l'Afrique ou de l'occident.

Conclusion

Pour comprendre le processus de l'intégration régionale en Afrique, nous avons, à la lecture de la CEPGL, analysé les raisons qui sont à la base de l'échec de cette organisation régionale. La CEPGL visait l'intégration économique et la coopération transfrontalière pour le développement de la région des Grands Lacs mais, bien des études ont démontré que cette organisation aux visées intégratives était beaucoup plus formelle et que ses institutions étaient plus dominées par les relations interpersonnelles des dirigeants que par les rapports étatiques. L'absence de démocratie dans cette région est perçue comme la conséquence d'une longue accumulation de problèmes complexes et interdépendants, comme l'atteste la note sur le conflit de la région des Grands Lacs de Roger Nsibula.

L'analyse de cette situation nous a permis de saisir les limites observées dans le processus de l'intégration régionale de la CEPGL. Nous avons pu démontrer, à travers le projet de la démocratie sociale domestique que, la CIRGL comme palliatif de la CEPGL, ne saurait tenir dans son format actuel, sans prendre en compte les valeurs positives de la société traditionnelle africaine, à travers un mode d'organisation socio-politique que nous avons nommé : *démocratie sociale domestique*. La démocratie sociale domestique concilie les valeurs des sociétés traditionnelles africaines, à celles des sociétés occidentales. Elle s'inscrit dans un contexte de modification du cadre d'action des politiques publiques en matière de démocratie dans ces différentes facettes politique, social et économique ; dans un contexte marqué par l'idée de développement extraverti d'un côté et, de l'autre côté par l'abandon d'une logique d'imposition des puissances occidentales au profit de formes d'action plus ouvertes aux initiatives endogènes de la démocratie, impliquant divers acteurs locaux. Mais cela exige une volonté politique claire et sincère des dirigeants des pays des Grands Lacs africains.

Bibliographie

- AMADOU TOUMANI TOURE in www.groupedesbellesfeuilles.eu/.../entretien-avec-amadou-toumani-touré, consulté le 19 juillet 2013.
- BAD, FAD, 2000. *Politique en matière de coopération économique et d'intégration régionale*, février.
- BIDIMA J.G (s.d), *La palabre une juridiction de la parole*, éd. Michalon.
- GWENAEILLE OGANDAGA, 2007. *Respect de l'âge comme caractéristique du management des hommes : existe-t-il un modèle africain de GRH ?* Lille, Lem.
- KABAMBA, B., 2000. *Interrégionalité des pays des Grands Lacs africains. Élaboration d'un modèle d'intégration régionale et son application à la région des*

Grands Lacs africains, Thèse de doctorat en Sciences politiques, Faculté de Droit, Université de Liège.

KALILOU Sylla, 2007. « *Pourquoi le processus d'intégration économique en Afrique piétine-t-il ? Nouvelles explications de l'échec de la politique d'intégration* » in Alexis B.A Adandé, intégration régionale, démocratie et panafricanisme paradigmes anciens, nouveaux défis, Dakar, Codesria.

LEROUX, E., 2012. « Le SCOT : un outil de Management public territorial au service du développement durable des territoires », in *Revue Gestion et Management public*, n°1 sept-oct.

LIBOTTE, O. « Les anciennes Monarchies Congolaises », in www.urome.be/fr2/histancothm, Consulté le 19 juillet 2013.

MAKHTAR DIOUF, *Mondialisme et Régionalisme le "nouveau régionalisme" en Afrique* in www.ilo.org/public/english/wesdg/docs/diouf.pdf, Consulté le 25/07/2013.

Mg NSIBULA R., « Le conflit de la région de grands Lacs : les causes, implications sociales, économiques et politiques et les perspectives », in www.cofrad/workshop/Ouagadougo_25-27_03_13/Nsibula.pdf, Consulté le 25/07/2013.

MUTABAZI, N., 2004. « Politique d'intégration économique des pays des grands lacs : lecture d'un échec, in Reconstruction de la République Démocratique du Congo. Le rôle de la société civile », in *Cahiers des droits de l'homme et de la paix en région des Grands Lacs*, vol. 1, n° 1,116-127.

MWAKA BWENGE, A., « D'une CEPGL à une autre : quelles alternatives dans les stratégies actuelles D'intégration et de coopération pour le développement ? », in www.codesria.org/IMG/pdf/5-Bwenge.pdf, consulté le 18 juillet 2013.

N'GBANDA NZAMBO-KO-ATUMA, H., 1994. *Afrique : Démocratie piégée*, éd. Equilibres aujourd'hui, Condé-sur-Noireau (France).

NDAYAMBAJE, S., (n.d), *Peut-on parler d'une paix démocratique* in STEPHANIE AH TCHOU (2010-2011), *Intégration régionale et gouvernance mondiale, un nouveau regard Etats des lieux, Enjeux et Perspectives*, in Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale.

UNESCO : les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : Mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits.

WAMBA-dia-WAMBA, E., 2012. *Politique africaine le cas de la République démocratique du Congo*, Dakar, Codesria.

L'ANIMATION EN BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE : COMMENT ACCOMPAGNER LA DEMARCHE ?

**Par
KABEYA MASOSI M.¹⁵**

Résumé

A travers cette étude, l'auteur tente de démontrer comment l'animation se pratique dans une institution documentaire comme la bibliothèque. Par ailleurs, il démontre également comment la pratique de l'animation fonctionne dans différentes bibliothèques et comment elle peut contribuer à la culture de la lecture.

Mots clés : Animation, bibliothèque, médiathèque.

Summary

Through this study, the author tries to demonstrate how animation is practiced in a documentary institution such as the library. In addition, it also demonstrates how the practice of animation works in different libraries and how it can contribute to the culture of reading.

Keywords: Animation, library / media library

Introduction

« Si vous voulez cacher à un noir de l'argent, mettez-le dans un livre ». Ces propos, bien que choquants, renferment des vérités qui sont partagées par beaucoup d'autres personnes que l'auteur de ce message, notamment des noirs.

Lors de la 3^{ème} conférence nationale de Bibliothèques et Centres de documentation de la RDC, tenue à Kinshasa du 24 au 28 mai 2005, beaucoup de bibliothécaires/médiathécaires ont soutenu les mêmes propos en précisant que le congolais ne lisait pas. Dans de nombreuses rencontres relatives à la lecture aussi bien que dans beaucoup de rapports d'institutions culturelles, les affirmations de ce genre ne cessent de nous crever les tympans.

¹⁵ Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kenge

Si ce constat est justifié par le fait que les bibliothèques/médiathèques qui sont des créneaux pouvant permettre à l'homme d'acquérir des connaissances, d'être informé et de se divertir par l'accès à la lecture sont très peu nombreuses dans beaucoup de pays en développement et en particulier en RDC, il faut alors se poser la question de savoir pourquoi les quelques-unes qui existent ne sont presque pas fréquentées. Il y a donc un problème de manque de culture du livre. Quelle démarche alors entreprendre pour le résoudre ?

Les éléments de solution, estiment certaines voix autorisées, devraient provenir entre autres des bibliothécaires/médiathécaires par la mise sur pied d'une démarche marketing appuyée via certaines techniques de communication, en l'occurrence l'animation au sein de leurs bibliothèques.

Mais qu'est-ce l'animation dans ce contexte ? Comment envisageons-nous sa pratique dans une institution documentaire telle que la bibliothèque ? Est-elle utilisée de la même manière au sein des différents types de bibliothèques ? Comment l'animation peut-elle contribuer à la culture de la lecture ?

Nous allons à travers cette étude tenter de répondre à toutes ces préoccupations, en commençant par la définition du concept de l'animation, pour en avoir le cœur net.

L'ANIMATION

Nous ne pouvons cependant définir l'animation sans évoquer la notion du livre. Cela étant, nous allons premièrement définir le livre.

Le livre

Le livre est défini par : un **Litttré** comme une « réunion de plusieurs feuilles servant de support à un texte manuscrit ou imprimé », une **Académie française, de** son côté, l'entend comme un assemblage de feuilles manuscrites ou imprimées destinées à être lues ou un Assemblage de feuilles, ou registre où l'on porte diverses informations, divers renseignements.

Pour l'Unesco, il prend l'acception d'« une publication non périodique imprimée comptant au moins 49 pages, pages de couverture non comprises, éditée dans le pays et offerte au public »¹⁶.

A en croire Sartre dans son œuvre « Situations II », un livre n'est rien qu'un petit tas de feuilles sèches, ou alors en mouvement : « la lecture ». Ce passage souligne qu'un livre sur les rayons de la bibliothèque est mort quand il n'est pas consulté. Pour lui redonner vie, il lui faut une béquille, une image qu'on serait tenté d'accorder à un ensemble des pratiques visant à faire bouger le livre, c'est-à-dire l'animer.

L'animation occupe une place de choix dans une bibliothèque. Elle est une démarche issue de la communication documentaire. Elle couvre un ensemble de stratégies de taille à inciter les gens à découvrir ces hauts lieux du savoir, à attirer de nouveaux adhérents, à amener les visiteurs occasionnels à utiliser de manière régulière ces structures, à aider les habitués à approfondir leurs connaissances et les attirer vers d'autres centres d'intérêt (Villenet-Hamel, M., 2006).

Evolution de l'animation en bibliothèque

Jadis, les bibliothécaires recouraient aux expressions : « activités d'extension », « activités secondaires » ou « activités non livresques et qu'on appelle aujourd'hui tout simplement « animation ».

Le terme « animation » signifie littéralement donner une âme. Il s'agit, comme son nom l'indique, de donner l'âme à ce qui en manque d'une façon ou d'une autre, à ce qui reste à l'écart de la circulation et des usages sociaux. L'animation, dans cet ordre d'idées, peut dans une bibliothèque, concerter le livre ou le document.

Dominique Margot (1998 : 68) note, à ce sujet, que l'animation consiste à donner vie à un document ». Elle prête vie au livre/document en *lui assurant des lecteurs* ; ce qui revient à l'ôter de sa mort, cet état qu'il trouve en séjournant dans les rayons.

Ce mot, symbolisé par l'image « béquille » du sport, fait appel à un livre ou aux autres pratiques qui figurent sur les dépliants ou les sites électroniques des bibliothèques : l'heure du conte, le théâtre des marionnettes, les conférences, l'atelier de lecture, l'atelier d'écriture, de calligraphie, de généalogie, le théâtre, la projection

¹⁶ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Livre_\(document\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Livre_(document)). Consulté le 10 Mars 2018

de films, les rencontres avec un écrivain, un peintre, un acteur, un globe-trotter, les visites animées de la bibliothèque : les journées portes ouvertes, la journée formation d'utilisateurs, les lectures mises en espace, le concours de dessin, l'exposition de nouvelles acquisitions, le baptême des livres, et le récital des poèmes, etc.

Nouveau concept, le mot « animation » a fait son entrée dans Robert en 1972 et sa définition est marquée par les études en psychologie de groupe qui sont conduites à l'époque. L'« animation se définit comme des méthodes de conduite d'un groupe qui favorisent l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective ». Comme illustration, citons l'animation d'une maison de la culture et celle d'un centre d'alphabétisation, etc.

L'animation comporte un certain nombre de valeurs ancrées dans la réalité politique et sociale des années 60 que Dominique Margot énumère « pour enseigner autrement que l'école institutionnelle, pour susciter la créativité et l'imaginaire, deux facultés qui sont souvent prises à l'époque pour des armes de subversion au service de l'individu »¹⁷.

Quant au mot « programme » il est, en revanche politiquement neutre et s'inscrit dans l'offre des services habituels d'une bibliothèque désireuse de rencontrer la clientèle la plus grande possible.

En anglais, Programming ou programme (1983), il apparaît sous la plume de D.W. Danies, dans son livre « Public Librairies as Culture and Social Center »¹⁸, comme « non-book activities ». Ce qui suscite une interrogation : peut-on réellement organiser des activités indépendantes du livre dans une bibliothèque ?

Même si le mot utilisé dans les bibliothèques francophones du Québec est très largement le mot français (Ministère québécois de la culture et de la communication, 2003), les thèmes de l'animation sont influencés par l'emprise culturelle et technique des Etats-Unis. Le Québec nous paraît ainsi situé au confluent de deux courants : celui de la culture française qui irrigue la langue des grandes formes en mouvement à travers la lecture et celui des Etats-Unis qui s'appuie sur les activités indépendantes du livre.

Pour cette raison, il n'est peut-être pas aussi judicieux de prévoir une animation à propos d'une nouveauté qui sera empruntée spontanément qu'au sujet d'un bon

¹⁷ Dominique MARGOT. – Op. Cit. p.72

¹⁸ Aux USA on écrit program

livre boudé à tort soit qu'il « *ait vécu* » ou soit qu'il ne corresponde pas aux narrations qui ont la faveur des éditeurs ou du marché. Comme pour les livres d'enfants.

En France aujourd'hui, animer une bibliothèque, c'est la faire vivre et assurer son rayonnement, c'est mesurer en forme et en scène ses ressources et ses services, mais c'est aussi faire la promotion des ressources et de savoir-faire (Ministère Français des Affaires Etrangères, 2000 : 24).

On parle également d'animer un local, un équipement : « les enfants s'entendent très bien à faire bouger un décor. Cela aussi, c'est de l'animation » (BELVEZE, D., 2005 : 13). Beaucoup de professionnels considèrent en effet que la décoration, pourvu qu'elle soit renouvelée, est la base de l'animation. Au Québec, cette conception permet notamment aux bibliothécaires d'entretenir un partenariat en général fructueux avec les étudiants d'arts plastiques des cégeps¹⁹. Le plus souvent, ce sont des salles de lecture que l'on anime en renouvelant régulièrement leur décoration avec l'aide des jeunes lecteurs. La mobilité apparaît ici comme la vertu principale de l'animation, un gage de vitalité : « mais où sont les livres ? Pendant la séance elle-même, ils sont partout éparpillés sur la table, ouverts, refermés, touchés, remués. Ils vivent » (ABF, 2004 : 323). L'écueil est évidemment de prendre pour preuve d'une animation efficace le mouvement et le désordre plutôt que le nombre d'emprunts après une manifestation. L'animation d'un équipement peut aussi révéler un désir de construire une certaine ambiance favorable à la fréquentation, comme nous le verrons ultérieurement, sans lien direct avec la « réanimation » des livres ou pour le dire en des termes contemporains, la « mise en valeur des collections ».

L'animation occupe un domaine très particulier dans le travail du bibliothécaire. Il est relativement rare que la tutelle définisse de manière précise des principes, des buts et des méthodes d'animation. Les formations des bibliothécaires sont rares, hormis celles qui ont trait au conte et les techniques mal maîtrisées. Ce constat est le même au niveau des enseignements dispensés au sein des instituts qui forment les documentalistes bibliothécaires en République Démocratique du Congo.

Le premier rôle de l'animation est de mettre en œuvre, compléter, prolonger les actions de médiation culturelle entreprises par la bibliothèque entre les publics et les documents ou les œuvres (ABF, 2004 : 323).

¹⁹ Au Québec, les cégeps, issus de la Révolution Tranquille sont des établissements d'enseignement Intermédiaires entre le lycée français et la classe préparatoire, 2005, p.14

Le second rôle est lié à la place particulière de la bibliothèque dans sa collectivité : son intégration à la vie culturelle, sociale et économique de la cité passe aussi par une politique d'animation qui répond aux rythmes, aux attentes, aux particularités locales. La bibliothèque doit, dans ce cadre, développer toute une gamme de partenariats. Elle adoptera, selon les cas, des attitudes différentes ; l'animation est aussi un moyen, et non une fin en soi. Elle est destinée à ouvrir les portes. Les bibliothécaires veillent à garder à la bibliothèque son caractère distrayant.

Mais soulignons que les bibliothèques /médiathèques, bien que s'inscrivant généralement dans le même schéma de gestion consistant à acquérir, traiter et diffuser, sont de différentes natures selon leurs missions. La pratique de l'animation est donc, outre les techniques communes, fonction de la mission de chaque type des bibliothèques.

Depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle jusqu'à nos jours, les pratiques d'animations se sont diversifiées. Elles concernent autant les livres, les bâtiments que l'environnement où se situe la bibliothèque.

A notre époque, l'animation contribue à :

- désacraliser un local trop intimidant aux yeux de beaucoup ;
- attirer de nouveaux adhérents et fidéliser les anciens ;
- amener les visiteurs occasionnels à utiliser de manière régulière la structure ;
- aider les habitués à approfondir leurs connaissances et les attirer vers d'autres centres d'intérêt.

Le bibliothécaire s'appuiera sur les locaux et le fonds qu'il possède. Il tentera de rapprocher le livre du public et d'attirer l'attention de celui-ci sur les collections mises à sa disposition. Il faut pour cela disposer de moyens pour mettre en place plusieurs stratégies.

Quels sont les moyens utilisés pour l'animation en bibliothèque ?

Les moyens

Ce sont bien souvent les moyens qui déterminent les politiques d'animation. Bernadette Seibel, étudiant les techniques mises en œuvre, distingue « animation minimale » centrée sur l'aide aux lecteurs et celle bâtie sur des techniques de promotion simples et peu coûteuses. A l'opposé de l'« activisme électrique », certaines bibliothèques bien dotées se caractérisent par la fréquence, la diversité et

la spécialisation des modes d'animation, par la capacité de diversifier les espaces d'offre et de mener des actions expérimentales vers des publics marginaux par les recours à des techniques de communication et de publicité qui doivent rendre lisible les actions. La distance entre minimalisme et éclectisme peut se mesurer en termes d'espaces, de budget et de service organisé.

Les locaux

Aux classiques salles d'expositions situées dans les étages des bibliothèques anciennes, est venue s'ajouter une panoplie d'espaces accessibles, flexibles tels que (la salle polyvalente, la salle d'activités, « espace de convivialité » ...), diversifiés (salle de spectacles, de conférences, de projections, de cours, cafés littéraires, ateliers d'expression...). Ils sont rattachés parfois à un service (auditorium dans le prolongement de la discothèque, à un atelier d'expression dans la mouvance de « l'heure du conte » ...) ou nécessitant à eux seuls des locaux annexes tels que le local de rangement, érigé, les sanitaires et les boutiques...

La programmation permet en principe d'effectuer les choix nécessaires en fonction des objectifs de l'établissement, des moyens dont il disposera, de l'environnement urbain, du réseau d'institutions culturelles existant... mais les moyens et les formes d'actions changent, le marché des animations culturelles et les techniques évoluent, au diptyque « halle, salle recommandée dans les années 80 , succède aujourd'hui la trilogie « halle, salle d'exposition, petite salle de conférences et des spectacles ». La surface idéale consacrée à l'animation restant comprise entre 20% et 30% des espaces publics. La proximité de ces espaces d'animations avec les zones d'accueil et de circulation, leur degré d'autonomie, leur ouverture sur la ville favorisant le brassage des publics via la capacité d'évolution de l'équipement.

Dans la pratique, les programmes indicatifs ont été interprétés assez librement de manière parfois trop ambitieuse par rapport aux moyens de fonctionnement.

Cependant, si l'équipement central des villes moyennes a donné lieu à de remarquables réalisations au cours de la dernière décennie, les annexes de quartier et les bibliothèques centrales des grandes villes manquent encore d'équipements adéquats. En plus, l'enquête de 1995 laisse apparaître que la plupart des bibliothèques sont mal équipées, près d'un tiers de l'échantillon ne disposant d'aucun espace approprié.

L'animation se déroule alors dans les halles ou dans les espaces documentaires ou encore dans des lieux extérieurs, voisins ou pas. L'animation, dans la bibliothèque

même, parmi le « chatoiement des collections », a l'avantage de créer une ambiance chaleureuse dans l'établissement. Une rencontre avec un auteur peut avoir pour cadre le « forum d'actualité » ou tout autre espace réservé aux périodiques. A cet effet, une exposition de photographies peut « décorer » les murs de salles de lecture ; un « bibliospectacle » pour enfants peut jouer des rayonnages comme d'un décor ; une présentation de documents patrimoniaux sur un thème d'actualité peut, s'intégrer aux espaces documentaires ; une exposition de documents anciens dans le cadre magique d'une réserve sera quasi spectaculaire. Au bibliothécaire de juger de la « rentabilité » de ces activités, limitées à un public souvent restreint et de leur comptabilité avec les missions d'espaces de lecture et de conservation que remplit d'abord la bibliothèque.

Le BUDGET

Isabelle Gosselin, dans son enquête sur les politiques culturelles des bibliothèques municipales qu'il faudrait élargir, note que le budget « annonce » pour les animations est insignifiant par rapport aux budgets des bibliothèques.

Elle souligne ainsi d'une part, à la fois que les sommes destinées à l'animation ne viennent pas concurrencer celles qui sont consacrées aux acquisitions et d'autre part, que les bibliothèques ne chiffrent pas réellement les coûts en raison de la diversité des lignes budgétaires concernées ou des services municipaux sollicités et de la difficulté de comptabiliser le temps consacré à l'animation par le personnel (SUTTER, E., 1994 : 174). Lorsque les moyens nécessaires à l'organisation de l'animation sont réunis, les différentes techniques concourant à la réalisation de cette activité peuvent être mises à contribution.

DIFFÉRENTES TECHNIQUES D'ANIMATION.

Les bibliothèques n'ont pas toutes les mêmes missions, encore moins les mêmes possibilités financières, avons –nous soutenu plus haut. La typologie de ces dernières, devons-nous reconnaître, est, selon les différents maîtres à penser et les différentes institutions, assez étendue.

Aujourd'hui, nous parlons des bibliothèques/médiathèques publiques, des bibliothèques des hôpitaux, des bibliothèques scolaires, des bibliothèques nationales, des bibliothèques d'entreprises... Certaines d'entre elles servent les lecteurs dans leurs propres locaux, d'autres utilisent les dispositifs mobiles d'information dans les bibliothèques hors les murs telles que les bibliobus, les train-bibliothèques, les malles ou valises circulantes.

Chaque bibliothèque est tenue à s'approprier ses propres formes d'animation qui s'adaptent aux réalités de sa mission. Nous allons tenter de parler de la démarche commune à toutes les bibliothèques avant d'aller dans les spécificités.

Les animations communes à presque toutes les bibliothèques / médiathèques s'articulent autour du degré zéro.

Le degré zéro de l'animation est la simple mise en valeur des collections par une organisation dynamique des espaces : pôles documentaires clairement définis, espaces de nouveautés, classification simplifiée...

Parmi les autres animations générales, nous portons notre attention sur la signalétique. Elle dérive du verbe « signaliser ».

Signaliser, c'est à la fois décrire et communiquer (ABF, 1996 : 252). Il est tout d'abord essentiel de hiérarchiser les préoccupations : que signale-t-on ? Pour qui ? Dans quel langage ?

Il renvoie aussi au fait de choisir d'abord ce qui doit être communiqué. C'est se poser la question du point de vue de l'usager et de la manière dont on souhaite qu'il appréhende l'équipement. Si nous annonçons que l'essentiel s'articule autour des livres, nous devons reconnaître qu'il faut se débrouiller pour distraire le moins possible par rapport à l'objet de cette étude.

Dans le sens large, signaliser, c'est aussi prendre conscience de ce qu'il faudra éliminer du champ visuel pour ne pas parasiter la signalisation, même dans la louable intention de « décorer ».

La signalétique de la bibliothèque se décline en deux grandes fonctions : extérieure et intérieure.

1. La signalétique extérieure

Elle jalonne l'itinéraire entre les principaux « points de départ » urbains et la bibliothèque : depuis l'arrêt de bus ou de train, depuis les établissements scolaires et les lieux culturels, les centres commerciaux... Elle est distincte suivant les itinéraires routiers ou piétonniers. Elle se termine par la signalisation du lieu, de ses accès : principal et de service. Elle comprend, visibles de l'extérieur, des horaires d'ouverture. Elle peut inclure un panneau spécifique pour l'animation : vitrine pour

affiche, support de calicot, panneau lumineux (MUET, F., SALAUN, J.M., 2001 : 168).

La communication extérieure peut aussi utiliser les affiches sur les panneaux municipaux, les abribus, les sucettes, chez les commerçants, dans les halls des divers équipements éducatifs, sociaux et culturels, de la gare.

2. **La signalétique intérieure**

La signalétique intérieure se décline sous quatre formes principales :

a. **Signalétique d'orientation générale**

Un plan clair, à l'entrée de la bibliothèque, est beaucoup plus utile qu'une abondante signalisation des espaces. Ce plan peut être en relief et en braille. Il peut être accompagné d'un distributeur de petits plans imprimés. Il est privilégié la signalétique d'orientation vers un service plutôt que celle d'arrivée vers ce service.

b. **Signalétique des services de sécurité**

La signalétique de sécurité est imposée, dans ses dispositions, ses couleurs, ses moyens. On peut l'anticiper dès la construction, en codifiant certains éléments : toutes les issues de secours d'une même couleur, les portes donnant sur des espaces privatifs, interdits au public, d'une autre couleur, etc. En ce qui concerne les services, une homogénéité s'impose pour signaler les banques d'inscription, de renseignement, de prêt et de retour.

La véritable pédagogie, c'est d'utiliser le même langage quel que soit le public auquel on s'adresse, enfants et adultes : même forme de panneaux, mêmes caractères, mêmes couleurs. L'enfant comprendra une fois pour toutes le fonctionnement de l'équipement.

c. **Signalétique ponctuelle**

C'est elle qui peut être la plus riche, la plus variée, à une condition : elle doit disparaître, si jolie soit-elle, dès la manifestation terminée. Rien ne tue plus la communication que le maintien d'affiches périmées.

d. Signalétique documentaire

Elle comprend les grandes zones documentaires. Le langage commun sera utilisé, celui qui est relatif aux « Romans », aux « sciences humaines », « tourisme », etc. ainsi qu'aux grandes librairies. Comme la flèche dirigée vers la réception est un message. Le panneau portant le dessin d'un portable avec une croix demande aux lecteurs de ne pas téléphoner dans la bibliothèque.

La classification affichée au mur donne un message aux lecteurs qui ont d'emblée une idée de la manière dont sont rangés les livres dans une institution documentaire. Le panneau que vous avez placé au niveau de l'artère principale pour orienter les usagers doit refléter votre image. La musique douce que vous mettez dans la salle de lecture attire les lecteurs (SINEUX, M., 1993 : 315). Faire connaître votre bibliothèque, relève de l'animation, c'est-à-dire, donne vie à la bibliothèque. Toutes les bibliothèques peuvent, avec les moyens de bord, fournir des efforts à ce sujet.

a. Les visites guidées

Elles constituent une démarche puissante tendant à faire connaître l'institution documentaire. Qu'elle soit publique ou privée, l'institution doit bénéficier de visites au cours desquelles le responsable reçoit généralement un groupe des gens à qui il explique le fonctionnement de son institution documentaire. Le fait que les gens voient de leurs propres yeux les livres, les périodiques, les CD, les DVD, ils sont attirés et peuvent facilement prendre leur adhésion.

Diffusion des listes bibliographiques

Les listes bibliographiques peuvent être diffusées soit sur base des nouveautés, soit par thèmes pour valoriser un domaine peu ou pas exploité. Cette diffusion peut être interne ou externe. Ce qui importe, ce qu'elle s'adresse au public visé.

Il n'est pas obligatoire de n'utiliser que les documents texte ; si la bibliothèque/médiathèque s'adresse à tout public, ces listes peuvent être rendues disponibles sur page web (MUET, F., 2001 : 168).

Diffusion sélective de l'information (DSI)

Dans le cadre de faire vivre la bibliothèque /médiathèque, le bibliothécaire est généralement appelé à identifier parmi les adhérents ceux qui sont réguliers et dont les recherches portent sur des domaines précis qui lui sont connus. Ceux-ci participent à la vie de la bibliothèque parce que tout en tirant profit de celle-ci, ils peuvent l'aider à enrichir son fonds. Le bibliothécaire qui exploite leurs revendications est tenu de manière régulière à informer chacun d'eux de l'évolution de sa discipline.

Veille documentaire.

Il s'agit pour le service d'information (bibliothèque/médiathèque, ...) de mettre en place un suivi rigoureux de la production documentaire, sur tous supports : articles de périodiques, littérature grise (thèses, mémoires, notes techniques de fournisseurs), brevets d'invention déposés, analyse de bases de données, et aujourd'hui information en ligne (serveurs sur internet ou autres réseaux). Les résultats de cette investigation systématique de cette production documentaire doivent être rendus disponibles de manière régulière auprès des utilisateurs (ABF, 2004 : 489).

b. Expositions

Un projet d'exposition naît d'une idée ; qu'il s'agisse de promouvoir un fonds particulier de la bibliothèque, de commémorer un événement, de valoriser des ressources documentaires ou de mettre à profit à l'épreuve une situation locale privilégiée. Cette idée, il faut la réaliser en tenant compte de plusieurs paramètres : moyens financiers, temps, espaces... L'exposition est avant tout un média, destiné non seulement à montrer des œuvres et des documents, mais également à transmettre un message.

Quel que soit le type d'exposition, il s'agira toujours de montrer, mais aussi de démontrer. Il est pour cette raison conseillé à toutes les bibliothèques d'y recourir car l'exposition représente une forme non négligeable de l'animation en bibliothèque (CABANNES et al., 1998 : 143).

La bibliothèque peut exposer en interne des livres sur des présentoirs pour une durée de deux semaines. Ceux –ci peuvent être soit des nouveautés qu'elle veut faire découvrir au public, soit des livres de son fonds qui sont moins exploités pour inciter les lecteurs à les repérer.

Elle peut exposer des affiches sur un thème d'actualité tel que la « biodiversité, le développement durable, l'effet de serre, ... » et clôturer l'exposition par une conférence animée par un spécialiste en la matière. Ceux qui viennent visiter l'exposition et qui participent à la conférence découvrent en même temps la bibliothèque et peuvent en devenir membres.

A côté de ces quelques exemples qui ne constituent qu'un échantillon des pratiques d'animation communes à toutes les bibliothèques, existent d'autres auxquelles ne recourent que certaines bibliothèques compte-tenu de leurs missions.

Les autres formes d'animations spécifiques à certaines bibliothèques.

Bibliothèques jeunes

L'appel au plaisir de lire suscite la même adhésion chez les jeunes que la fameuse formule « lire c'est comprendre » d'usage courant chez les adultes. Autour de ce mot d'ordre faiblement argumenté, force est de constater que toutes sortes d'acteurs ont pu se réunir pour faire vivre le livre dans les bibliothèques qui s'ouvrent et s'animent. Plusieurs techniques d'animations sont utilisées au niveau des bibliothèques jeunes (PAMEGIANI, C-A., 1993 : 13). Ces techniques sont presque les mêmes que celles en usage au sein des bibliothèques scolaires. Nous allons tenter d'en énumérer quelques-unes.

« Bébés lecteurs » ou « Les bébés bouquinent »

De 0 à 3 ans, Le bibliothécaire s'adresse à l'*Assistante Maternelle* qui gère la classe des enfants pour choisir au courant du mois un jour précis pour se rendre à la bibliothèque. *Il peut libeller son message dans ce sens : « Assistantes maternelles, parents, auxiliaires parentales, vous tous qui affectueusement entourez les enfants, venez lire avec eux dans la bibliothèque jeunesse x.*

La participation aux matinées « bébés lecteurs » est libre, gratuite, et sans contraintes ». Les enfants découvrent des images, quelques mots en caractère gras ; un film de dessin animé peut les accrocher. Ce travail se fait à côté des parents.

Heure du conte

Elle comprend des séances régulières dans les bibliothèques jeunesse, animées par des bibliothécaires ou des conteurs professionnels. Cette activité attire beaucoup d'enfants.

Pour être une réussite, elle nécessite une atmosphère favorable (du silence, des coussins, un auditoire limité) et un bon conteur. Elle aura d'autant plus de succès qu'elle sera régulière : toutes les semaines ou une fois par mois. Cette animation peut s'effectuer à l'aide d'un montage musical ou de projections de diapositives. Elle peut être prolongée par des activités manuelles, des expressions corporelles ou des spectacles en rapport avec le conte.

Lecture loisir « Lire et faire lire »

Par cette forme d'animation, la Bibliothèque choisit un jour de la semaine pour accueillir les enfants de différentes écoles. Elle organise les séances de lecture accompagnées et encadrées pour les enfants d'un certain âge. Ces rendez-vous ont pour but de faire partager le plaisir de la lecture aux enfants (ce ne sont pas des séances de soutien scolaire).

Mise en appétit :

Cette forme d'animation concerne les élèves qui se font accompagner de l'enseignant à la bibliothèque. Le bibliothécaire utilise tous les moyens possibles pour faire accepter un livre grâce au cheminement de lecture ci-après :

- Rotation des livres. Il faut encourager la rotation entre les enfants ;
- Visualisation de la lecture ;
- Voyage de lecture ;
- Partage de la lecture :
 - o Clore une aventure ;
 - o Prolonger une lecture ;
 - o Singulariser la lecture ;
- Les images données et les images reçues doivent être en symbiose ;
- L'offre et la réceptivité sont aussi en symbiose ;
- Travailler non pour l'école mais avec l'école.

Bibliothèque/médiathèque publique

La politique d'animation d'une bibliothèque publique qui procède de la politique culturelle est l'un des axes fondamentaux de la politique documentaire. Ce type de bibliothèques a un grand rôle à jouer dans la promotion de la lecture.

Bernadette Seible a montré que cette politique d'animation était le fruit d'un compromis entre les différentes techniques d'animation existantes, les objectifs et la

marge de manœuvre des bibliothécaires. Celle-ci est fonction du niveau de développement de la bibliothèque en lien avec l'existence d'une politique culturelle municipale et l'environnement culturel urbain.

Dans un tel contexte, les pratiques d'animation doivent, pour ne pas déroger à la spécificité de la bibliothèque, essayer de l'inscrire dans une logique identitaire et institutionnelle, dans une logique culturelle et dans des logiques de publics spécifiques aux bibliothèques publiques d'une entité administrative.

Planifiée, la politique prend en compte le temps fort de la vie culturelle de la ville. Ce qui se traduit notamment par :

- l'étude de l'environnement culturel ;
- la définition des objectifs ;
- l'évaluation des moyens ;
- le choix des documents de présentation et d'accompagnement et la charte graphique ;
- la diffusion et la promotion ;
- le suivi et l'évaluation.

Nous nous rendons compte qu'au niveau de la bibliothèque publique, la politique d'animation est plus développée qu'ailleurs. Elle se traduit par l'organisation de grandes actions telles que les fêtes du livre, les journées des écrivains, les conférences nationales des bibliothécaires, les foires de livre, les rencontres, les spectacles vivants ou ateliers divers²⁰.

L'action d'animation se justifie entre autres dès lors dans une logique documentaire qui suppose l'existence de fonds, les efforts de leur mise à disposition par catalogues ou listes et l'organisation matérielle des collections de la bibliothèque/médiathèque en vue d'une utilisation par le public. La première dans le temps est cette « mise en mouvement » des collections qui transforment un dépôt en collection offerte aux lecteurs.

A contrario, il faut souligner l'impact limité des expositions patrimoniales lorsque l'admiration des trésors offerts aux visiteurs ne peut se prolonger par une appropriation quelconque faute de documents de substitution, voire de catalogue. Or, c'est dans la mesure où elle s'inscrit dans un projet global, souvent négocié entre

²⁰L' Animation en bibliothèque (janvier 2007).- [en ligne] . <http://www.marie-avignon.fr/fr/pratique/biblio/animation.php>. Consulté le 28 février 2009.

constitution ou conservation, usage et valorisation des fonds, que l'animation peut apparaître comme « la forme la plus haute de l'activité de la bibliothèque ».

Dans un contexte de rigueur budgétaire et de consommation culturelle exigeante, il importe de ne pas multiplier les actions pour ne pas ébranler l'image de service ni en diluer les forces.

Les professionnels s'accordent davantage, par contre, sur la logique qualitative qui doit guider les actions menées, exigence essentielle, déterminée tantôt par la parfaite connaissance des collections et des publics, tantôt par le recours à des spécialistes-animateurs d'ateliers modérateurs de débat, conférenciers, commissaires d'exposition, ...qui garantissent ou sanctionnent la pertinence du contenu.

L'animation dépasse alors le cadre d'une simple mise en valeur des collections pour se placer sur un plan plus large, donnant toute sa dimension au patrimoine écrit comme à la création contemporaine, favorisant les échanges entre écrivains ou entre chercheurs, le dialogue entre spécialistes et curieux, le renouveau de la pensée et l'ouverture culturelle.

Le rayonnement des bibliothèques, la situation géographique des villes facilitant les déplacements, la présence d'universitaires plus sensibles autrefois, la nécessité d'une communication scientifique élargie, le dynamisme de la recherche effectuée sur place autour des fonds patrimoniaux ou l'inventivité des partenariats avec les auteurs, sont autant de facteurs qui peuvent jouer en faveur de cette logique qualitative et créative. Mais la bibliothèque municipale reste, dans l'ensemble, davantage un lieu de diffusion qu'un lieu d'aide à la création et de débat pour les auteurs qui s'y nourriraient du contact avec les publics.

Bibliothèque universitaire

Le travail d'animation au sein de cette bibliothèque repose d'abord sur la vulgarisation de tous les outils de recherche disponibles : l'emplacement du fichier, le plan de classification, le logiciel documentaire et ses modalités pratiques.

La présence d'une signalétique performante y est nécessaire pour informer de façon claire les étudiants, les professeurs et les chercheurs des parutions récentes relatives aux différents domaines. Les expositions thématiques doivent être privilégiées.

A l'aide de l'internet, créer un bulletin où vous rappelez les nouvelles parutions, les conférences à organiser durant l'année sur les matières relatives aux domaines exploitées, les nouveaux programmes des universités organisant les mêmes enseignements. Initier les étudiants aux technologies de l'information et communication, à la gestion des bases de données, aux moteurs de recherche généralistes et thématiques. Toute bibliothèque universitaire qui s'appuie sur cette démarche se donne la vie et peut mériter de la considération auprès de l'opinion universitaire.

Bibliothèques d'entreprise

Au sein d'une bibliothèque d'entreprise, l'animation se fait le plus souvent par le biais des supports de communication institutionnelle :

Le logo

Il traduit, dans un concept graphique, le positionnement du service. Il doit être impérativement réalisé par un graphiste professionnel. Toute approximation dégradera immédiatement l'image du service.

La charte graphique

Il s'agit des règles de présentation de l'ensemble des documents produits par le service. L'important est de trouver le bon compromis entre l'unité de la présentation et la facilité de sa mise en œuvre. Il est conseillé que la charte graphique soit imposée à l'ensemble des services.

La plaquette de présentation

Ce document soigné présente, en quelques pages, l'ensemble du service et ses grandes orientations. C'est en quelques sorte la carte de visite du service. La plaquette peut être téléchargée sur les pages Intranet ou le site Web du service d'information.

La lettre d'information

C'est un bulletin plus ou moins régulier destiné à toutes les personnes pouvant influer sur l'avenir du service. Il présente les événements marquants et les grandes lignes de développement de service. Il est destiné à garder le contact avec le public et les partenaires. Un système d'abonnement peut être organisé sur le site Web.

Les relations-presse interne ou externe

Une rubrique régulière dans le journal de l'entreprise permet de marquer la présence du service comme appartenant à l'institution. Des articles dans la presse locale, spécialisée ou professionnelle, obtenus grâce à une présence régulière des journalistes, ont une double vertu : d'une part, ils assurent indirectement la promotion de l'organisme d'appartenance ; d'autre part, ils marquent l'utilité sociale du service.

La bibliothèque d'une entreprise doit opter pour une politique communicationnelle si, bien entendu, l'entreprise n'a surtout pas de service d'information, qui doit être en mesure de participer à l'amélioration de la transparence à l'intérieur de l'entreprise. Elle y participe par l'application des principes qui fondent sa réussite : la lucidité, la volonté, la transparence, la simplicité, la rapidité, la durée, la ténacité, le réalisme, l'adaptation à la culture de l'entreprise, l'engagement, la séduction, l'anticipation (SEBILÔ, D., 1998 : 69).

Conclusion

Au regard de ce qui précède, l'animation permet de donner une image dynamique de la bibliothèque/médiathèque et d'en faire un lieu de convivialité en mettant en valeur ses fonds. Outre les stratégies communes à toutes les bibliothèques, elle en utilise d'autres selon les différents types de ces dernières.

Le manque d'intérêt à la lecture chez les noirs de manière générale et chez les congolais en particulier, n'est pas tout à fait faux. Nous devons en reconnaître l'acuité.

C'est là toute la problématique liée à : la pauvreté qui gangrène la société congolaise. Si déjà le congolais moyen ne peut pas faire face à ses besoins de base, lire, aller à la bibliothèque ou acheter un livre ? A ce facteur limitant le fait que l'Etat congolais lui-même, est ce qu'il s'intéresse à ce secteur ? Existe-t-il dans ce pays aujourd'hui des bibliothèques municipales et des bibliothèques scolaires ?

Les différentes techniques d'animation proposées dans le présent travail, même si elles n'ont pas exploité toutes les facettes de l'animation en bibliothèque ou médiathèque, constituent non moins une démarche classique d'un travail qui pourrait inciter à la lecture ceux qui s'y intéressent moins ou pas.

Les bibliothécaires médiathécaires qui ne souhaitent pas endosser la responsabilité des concitoyens dépourvus de la culture du livre, sont tenus de mettre à profit l'arsenal d'armes que cette étude vient de rendre disponible. Ils sauront ainsi combattre avec efficacité ce fléau qui n'honore pas l'homme noir en général et les congolais en particulier. Les bibliothécaires congolais en particulier, doivent saisir cette opportunité pour favoriser auprès de leurs compatriotes, toutes les couches sociales confondues, l'essor de la culture du livre qui incite l'être humain à la lecture-loisir, à la lecture-détente et aussi, bien entendu, à la lecture-utilitaire qui concerne plus les élèves, les chercheurs et étudiants. Cette démarche noble donnerait de la valeur au métier des bibliothécaires que certaines personnes méprisent parfois à tort.

Pour réaliser ce profil, le gouvernement congolais en ce qui le concerne, doit s'investir pour payer un salaire décent pouvant faciliter le congolais moyen d'accéder facilement à la bibliothèque publique gratuite ou non soit-elle, d'acheter un livre si pas un journal, d'affecter tant soit peu, un pourcentage à la lecture, à la culture dans revenu mensuel.

Les bibliothécaires qui assument largement la responsabilité de l'animation doivent se constituer en corporation et peser de leur poids auprès des institutions publiques pour la création des plusieurs bibliothèques publiques où l'accès serait gratuit. Ils doivent exiger des moyens financiers leur permettant d'être formés pour assurer de manière efficace des animations, cadre visant à créer un lien entre les collections et le public auxquelles elles sont destinées.

Quant aux autres décideurs, surtout ceux qui ont en charge l'éducation de la jeunesse, ils ont la même obligation d'organiser des bibliothèques en leur dotant de moyens pouvant leurs permettre d'être lisibles et visibles par des actions efficaces d'animation.

Bibliographie

- ABF, 2004. *Métier de bibliothécaire*, : cercle de la librairie, Paris.
Action culturelle en bibliothèque/sous la direction de Viviane Cabannes et Martine Poulain, 1998. Cercle de la Librairie, Paris.
BELVEZE, Damien, 2005. *L'animation en bibliothèque en France et Québec*, ENSSIB, Lyon.
Dominique Margot,
France, Ministère français des Affaires Etrangères, 2000. Mémothèque : Mémento pratique à l'usage du personnel des médiathèques-centres de ressources, MAE, Paris.

Lecture, 1993. Livres et bibliothèques pour enfants sous la Direction de Claude-Anne Pamegiani, Cercle de la Librairie, Paris.

Ministère québécois de la lecture et de la communication, 2003. Bilan des animations des bibliothèques du Québec.

MUET, Florence et SALAÜN, Jean-Michel, 2001. *Stratégie marketing des services d'information : Bibliothèques et centres de documentation*, Cercle de la librairie, Paris.

Musique en bibliothèques/ sous la direction de Michel Sineux, 1993. Cercle de la librairie, Paris.

SEBILLO, Didier et VERTIGHEN, Christophe, 1998. *De la qualité à l'assurance de la qualité*, AFNOR, Paris.

SEIBEL, Bernadette, 1983. *L'animation dans les bibliothèques centrales de prêt*, Dalloz, Paris.

SUTTER, Eric, 1994. *Le marketing des services d'information*, ESF, Paris.

Webographie

Animation en bibliothèque (janvier 2007). [en ligne] . <http://www.marie-avignon.fr/fr/pratique/biblio/animation.php>. Consulté le 10 Mars 2018.

VILLENET-HAMEL, Mélanie (juin, 2006). Guide pratique de l'animation culturelle en bibliothèque. [en ligne]. <http://www.cg34.fr>. Consulté le 25 février 2018.

LE PERE ET LE FILS DANS L'ŒUVRE DE ZAMENGA B

Par
Jean-Pierre TSHINEMU²¹

Résumé

Il s'agit ici d'un thème littéraire : Le père et le fils dans l'œuvre de Zamenga. La préoccupation de l'auteur était donc de déterminer la place et l'importance que le scripteur accorde au père et d'en tirer les conséquences.

Mots clés : *Père, fils.*

Summary

This is a literary theme: The fathers and the son in the work of Zamenga. The author's concern was therefore to determine the place and importance that the writer has for the father and to draw the consequences.

Key words : *Father, son.*

Introduction

Comme le titre l'indique, il sera question, dans cette étude, du *Père*, et aussi de *du fils* avant de parler de l'interaction entre le *Moi* et le *Sur-moi* tel que le décrit l'auteur à travers son œuvre.

Selon Freud, le rapport entre le père et le fils a une importance capitale dans la vie psychique des individus et des masses. Comme deux vases communicantes, l'état psychique influence énormément le comportement.

La psychanalyse est au service de la science de la littérature. En effet, l'intelligence d'une œuvre littéraire ne dépasse pas son intelligence de l'être. L'apport de l'œuvre doit pouvoir s'intégrer dans la compréhension de l'être. C'est par la suite que le lecteur peut s'en servir pour arriver à un plus haut degré de la

²¹ Chercheur au Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH).

connaissance de l'œuvre. C'est cela « la psychanalyse littéraire » selon Ernest FRAENKEL.

Des années après lui, en 1969, Charles MAURON utilise l'œuvre de Racine pour psychanalyser l'auteur et démontrer la présence de l'inconscient.

En 1983, KLINCKSIEK sondera les romans de Saul BELLOW pour y dénicher les tactiques narratives et stratégies œdippiennes. Mais en 1981 déjà, L. BERSANI mettait face à face Baudelaire et Freud dans un exercice de la psychanalyse littéraire.

Nous regrouperons sous le nom générique de *père*, toute personne physique ou morale ; toute instance sociale, toute loi ou tout interdit qui se pose en obstacle à la réalisation d'un désir conscient ou inconscient manifesté par celui que nous appellerons *fils*.

Sera appelé *fils*, tout celui qui, dans le récit, aspire à la satisfaction du désir.

Nous regrouperons sous le nom générique de *père*, toute personne physique ou morale ; toute instance sociale, toute loi ou tout interdit qui se pose en obstacle à la réalisation d'un désir conscient ou inconscient manifesté par celui que nous appellerons *fils*.

Sera appelé *fils*, tout celui qui, dans le récit, aspire à la satisfaction du désir.

Des travaux inédits, orientés vers la « fouille » du subconscient existent à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kinshasa. Parmi les plus récents au troisième cycle, le mémoire de :

Philippe IBAKA SANGU. Il analyse l'action des jésuites entre 1893 et 1945 dans la colonisation, christianisation de l'imaginaire et représentation de l'autre.

KABONZO MULUMBA, quant à lui, décrit « Phèdre », une pièce de théâtre de racine, sous un jour psychocritique.

Richard MANDIANGU MIBA, lui, ouvre l'œil sur le passage de la contrainte à la morale à travers les interdits chez les Mbala. Le temps et l'espace nous manquent pour parler de tous ces travaux.

Nous voguerons à travers les œuvres suivantes dans l'ordre de parution :

- Carte postale, 1976.
- Les hauts et les bas, 2016.
- Homme comme toi, 1978.
- Bandoki, 1983.
- Chérie Basso, 2016.
- Un villageois à Kin, 1988.
- Un Blanc en Afrique, 1988.
- Un boy à Pretoria, 2015.
- Laveur de cadavres, 1992.

Nous décrirons (les) trois différents pères et interpréterons les faits. Une synthèse sera faite pour permettre une analyse psychocritique.

Avant de conclure, nous répondrons à la question de savoir si ZAMENGA B. nous propose un modèle pour la libération de la domination et de la pauvreté.

Nous nous préoccupons donc de déterminer la place et l'importance que le scripteur accorde au père et d'en tirer les conséquences.

Le Père - Blanc

Le Blanc est un mirage permanent à l'horizon de l'imagination de ZAMENGA (1988 : 51). L'Univers romanesque de ce dernier est rempli d'allusion au Blanc. Ce qui nous intéresse dans cette étude, c'est l'autoritarisme que lui prête l'imagination de l'auteur.

Le scripteur dénonce le Blanc parce qu'il socialise l'Europe et découragé les jeunes Noirs dans leur élan vers l'épanouissement. Les Africains eux-mêmes, se sont laissés berner. Ils subissaient impérativement une initiation avant la grande aventure d'immigration en Europe.

Bien plus, le scripteur désapprouve l'inhumanité du Blanc. Celui-ci chasse les Africains de leurs terres arables et expulse les Authentiques de leur territoire d'Amasie.

Ce n'est pas tout : le Blanc pousse le Noir à se désacculturer (ZAMENGA, 2016 : 56) et les Noirs ont cru à leur bassesse (ZAMENGA, 1988 : 11). A ceux qui sont restés au pays, il leur est interdit de vivre comme le Blanc quand ils le voudraient... ; à moins de « subir les dures épreuves d'initiation qui se ramènent à

sacrifier la culture, avant d'obtenir la carte d'immatriculation pour Evolués ». (ZAMENGA, 2016 : 56). Tout devrait s'arrêter là parce que le Blanc déclarait que le Noir n'avait pas d'histoire et partant, pas de civilisation (ZAMENGA, 1992 : 14). Les africains eux-mêmes y ont cru. En effet, après l'indépendance, on a poursuivi le Blanc chez lui pour se soumettre encore et toujours à lui, même s'il fallait souffrir l'injustice, la douleur et l'humiliation (ZAMENGA, 2015 : 10).

Le Noir n'avait d'ailleurs pas de choix pour que vivre en Afrique était ni plus ni moins un miracle. Les adultes « en Afrique ne sont que des rescapés » (ZAMENGA, 1988 : 11).

Bien d'avantage, on allait aussi chercher le Blanc chez lui pour le ramener d'où on l'avait fait partir, il devait s'occuper et de la gestion et de la direction technique des affaires ou tout simplement, d'aider à résoudre les problèmes matrimoniaux.

Le Blanc abuse de son autorité, semble encore dire ZAMENGA, jusqu'à interdire, sous menaces, aux noirs de procréer (ZAMENGA, 2015 : 124) ou de secourir sa progéniture, qui se faisait violer sous ses yeux. Il lui est permis seulement de prier, seul secours ne pouvant pas empêcher le viol de se perpétrer.

Le Blanc exerce son influence paternelle sur l'autre Blanc aussi. Une fois, ce sont les parents de Magrit qui tantôt s'apposent aux vœux de leur fille de répéter avec Pedro. Grâce à des désobéissances et des menaces, elle arrache l'accord de ses parents. Tantôt, en plus de leur refus de la laisser donner libre cours à ses amours avec ce dernier, ils lui refusent le droit de chérir et de garder l'enfant issu de cette aventure amoureuse. Dans un cas comme dans l'autre, à force de lutte, Magrit satisfait ses désirs.

A un autre moment, c'est l'absence de bébé Pedro qui est un obstacle à l'unité et à la quiétude de la famille Bogota.

Ce cas est marginal car les préjudiciés sont eux-mêmes bourreaux et victimes à la fois. Il a suffit qu'ils décident pour que tout redevienne normal.

L'auteur de “Un boy à Pretoria” renseigne aussi qu'il n'est pas normal à un homme de vivre sans totem, son personnage Cipenda a eu à choisir entre un paon qui l'attirait beaucoup et qui lui faisait penser à l'Africaine et un écureuil. Sans donner aucune raison ni explication, il nous dit simplement que sieur Cipenda a opté pour le petit rongeur.

Dans “Chérie Basso”, l'auteur affirme avoir deux : Le terme et l'oiseau. La vue d'un nid d'oiseau ou d'une termitière revigore et encourage ZAMENGA devant un travail gigantesque et qui fait peur.

En effet, explique l'auteur, si un terme ou un oiseau, animaux sans âme ni intelligence, réussissent des entreprises géniales, comment, lui, homme, doué d'intelligence et possédant une âme ne réussissait-il pas ?

Le scripteur semble préoccupé par la question qu'il met dans la bouche d'un de ses personnages : « pourquoi eux ils sont Blancs et nous Noirs ? » Qu'est ce qu'il faut faire pour devenir Blanc aussi ? » (ZAMENGA, 1976 : 106) ».

La métamorphose se fait de Noir en Blanc et pas l'inverse. Le Blanc est l'étape suivante dans l'évolution et le progrès après le Noir. Cela suppose que le Blanc a d'abord été Noir. Le mobile est de savoir ce qu'il a fait pour passer de ci à là et devenir Blanc. Il faut tout essayer pour lui ressembler, quel qu'en, soit le prix !

Outre la pigmentation, cette métamorphose concerne aussi et surtout le mieux-être et le plus- avoir. ZAMENGA B. s'aperçoit que le Blanc est hautement stoïque pour ne pas s'émouvoir comme le Noir dans un deuil. Puisqu'il l'est, dit-il, entre les lignes, est-il, dès lors, normal qu'il frotte une négresse avec du tampon jeux jusqu'au sang ou qu'il expulse les Noirs autochtones de leurs terres ?

Il faut “comprendre” et vivre en intelligence avec lui, car « la survie d'un peuple et surtout d'une race est de composer avec les autres. [Sinon] ce serait alors le suicide de notre race ». (ZAMENGA, 2015 : 53) ... quand bien même il serait envahisseur venu nous exterminer. Pour le scripteur, le Noir doit donc endurer et comprendre le rapport inégal de force. Ne nous invite-t-il pas aussi à la prière quand le destin nous met aux prises avec un Blanc ?

Parlons aussi du totémisme. La propreté, la majesté de l'ornement, l'impression de se trouver devant un jardin de fleurs expliquent l'attraction que cet oiseau, exerce sur Cipenda. Celui-ci jette cependant son dévolu sur l'écureuil dont il ne dit rien du tout. C'est le silence suspect qui a guidé nos investigations.

Ce qu'il y a de particuliers en l'écureuil, c'est d'abord son pelage généralement brun -roux ; c'est ensuite sa queue en panache ; c'est-à-dire aux poils lisses, non frisés, démêlés, débrouillés en deux mots, pas crépus.

Or, l'essence-même du totémisme, dit Frazer, est l'identification de l'homme avec son totem.

Comment Cipenda pourrait-il s'identifier à un animal qui lui rappelait "l'Afri-que-caine" ?

De plus, le totem, comme le décrit Freud dans "Totem et Tabou" à la page 11, est l'ancêtre du groupe, son bienfaiteur, il connaît et épargne ses enfants –les enfants du Totem-. Et l'homme, sous peine d'un châtiment automatique, a l'obligation de ne pas détruire son totem et de s'abstenir de mourir de sa chair. La subordination au totem, ajoute Freud, est la base de toutes les obligations sociales des peuples totémiques.

Ainsi en est-il entre l'écureuil et Cipenda. Ce que ZAMENGA (1983 : 84) dit de l'écureuil dans "Bandoki" corrobore nos affirmations. Ce petit animal, malin et audacieux, défie les chasseurs de tout un clan. Tout petit, il a été le plus fort car, il a tenu en échec ce que "La région de BELESI" pourrait rassembler comme chasseurs. Grâce à lui, la guerre déclarée au gibier a changé de cible pour s'abattre sur les arbres. Sur base de toutes ces observations, nous nous croyons autorisés d'expliquer ce choix par ce qu'on appelle en psychanalyse *le déplacement*. Quel est, alors, *l'objet substitué* ?

La reconnaissance du Noir au Père – Blanc se justifie. Ce dernier lui dispense des soins louables : il le loge dans une vraie villa, une vraie résidence qu'il n'était pas possible de comparer à la "boyerie" qu'occupait le gouverneur général du Mozambique.

M. et Mme Bogotha, au nom de l'apartheid privent Cipenda et sa famille de leur liberté. Mais entre « la condition de prince » dans laquelle ils vivaient chez les Bogotha et leur vie de liberté dans la cité des Africains, le choix était fait.

On ne part pas la main sur son totem bienfaiteur. Voilà ce qui pourrait justifier le refus des boys d'empoisonner leurs patrons Afrikaners.

Ailleurs, ZAMENGA avoue à Basso, un peu confus, avoir giflé quelqu'un qui détruisait une termitière.

Il est aisément de comprendre que ce qui plait ZAMENGA d'admiration devant les termites (et les termites et les oiseaux). C'est leur ingéniosité. Comme avec l'écureuil, nous savons que ces animaux sont des substitutions au Blanc. Ce qui nous

réconforte dans cette affirmation, est le fait que l'évocation de ces deux totems soit consécutive à la description des galeries souterraines pour métro à paris.

Le père-social

Le Noir constitue l'autre pôle des personnages de l'univers romanesque de ZAMENGA. Le père-social est défini au sein de la race en fonction des lieux sociaux que peuvent avoir les Noirs entre eux.

Par géniteur, entendez en plus du père et de la mère, l'oncle, la tante ; les amis des parents biologiques (et les chefs) aussi, comme dans le "*système classificateur*" dont parle M.L.H Morgan. En fait, ici chez nous, nous appelons "père" non seulement celui qui nous a engendrés, mais aussi tout homme qui aurait pu épouser notre mère et devenir notre père (MORGAN, M.L.H., cité par Freud, 1913 : 15).

Dans cette catégorie, nous mettons aussi les partenaires c'est-à-dire tous ceux qui peuvent avoir des rapports sociaux directs autres que ceux décrits ci haut. Exemple, la femme, le beau frère, les amis, etc.

Le Noir est aussi un frein à l'épanouissement des autres Noirs. Les autorités africaines, par exemple, ont amputé le continent de ses langues maternelles en supprimant leur usage dans les écoles (ZAMENGA, 1992 : 31). La femme et le père de Zoao empêchent les autres de réaliser leur désir : la première ne veut pas que son mari se rende en Europe, lui avec elle, sous prétexte que ce serait adopter la magie des Blancs. Le deuxième, par une décision anodine mais profonde de sens, ordonne aux membres du clan de rester éveiller jusqu'au départ du fils pour éviter de drôles de rêves (ZAMENGA, 1976 : 22-26).

Avec l'oncle de DIFWAYAME, ce n'est pas différent. Il s'oppose aux projets du jeune homme ainsi qu'à ceux de papa MAWETE, le père consentant : « mais comprenez que moi j'ai donné la vie à l'enfant, c'est mon sang ; mais il ne m'appartient pas. Il faut que son oncle donne l'autorisation » (ZAMENGA, 2016 : 10). Sinon, (c'est nous qui ajoutons), l'enfant sera mangé.

Nous savons, par ailleurs, que dans la suite de l'histoire, DIFWAYAME part quand même sans le consentement de l'oncle et n'en meurt pas. D'autre part, si Amuly n'avait pas désobéit à son frère aîné qui lui demandait de rester soigner les parents et les biens à BUTEMBO, il ne serait pas devenir si riche. Nous pensons que c'est son voyage à Kinshasa qui l'a inspiré (ZAMENGA, 1988 : 15). Le géniteur,

pour sa part, même silencieux, demeure l'ultime recours pour la décision de mariage ou de divorce du fils autant que défenseur des droits et de la justice.

Les admiratrices de Cipenda l'ont tiraillé au bal d'au revoir organisé à son intention et l'ont mis dans l'incapacité de décider. Il a fallu l'intervention de sa jeune sœur pour le délivrer des griffes des deux prétendantes.

Les Authentiques se sont, eux aussi, interposés à la poursuite du voyage des Cipenda, de Paulisi et de Nacimenta. Par ailleurs, nous épingerons l'échec que madame Bogotha a essuyé en voulant jouir du physique de Cipenda. Mais elle obtiendra malgré tout satisfaction à la deuxième tentative grâce au concours de Liz la femme de Cipenda. De même, des nègres ont empoisonné la vie des Blancs. Aux uns, ils confisquent les biens en les nationalisant, aux autres, ils troubent la paix ; la simple présence de Youssouf à l'université et au club des retraités du château "Bois Noir" a jeté des troubles dans les communautés.

Ceux que nous avons convenu d'appeler plus haut " *père- social*" ont eux aussi, imposé des privations.

Dans les exemples relevés ci- haut, citons les interdictions de domicilier et de continuer des vexations sur une belle fille. Elles ont été respectées et la vie s'est déroulée sans encombre. Mais braver un interdit avait des conséquences fâcheuses. La femme et l'oncle s'opposent au voyage, conséquence de l'entêtement émigrant clandestinement survivent : 25% des aventuriers émigrant clandestinement survivent : 20 sur 100 dans *Laveur de cadavres* et 1 sur 3 dans *Un boy à Pretoria*.

Une autre alternative est de rester dans l'expectative et d'attendre une intervention extérieure providentielle. Cela a été le cas quand les prétendantes se sont disputées les grâces de Cipenda et quand les Authentiques ont arrêté les trois voyageurs clandestins.

Une autre proposition consiste à faire (et à bouder). C'est ce qui est arrivée quand la Blanche a voulu jouir physiquement du Noir. Dans les deux derniers cas, il y a eu délivrance et victoire.

Il est aisé de constater que l'acceptation de la privation du "père- social" n'avait aucun bénéfice. Mais la désobéissance pouvait donner de bons résultats, et même de très bons résultats : devenir milliardaire comme Amuly, par exemple.

Qu'un Noir s'oppose à la satisfaction du désir d'un Blanc n'est que feu de paille : Mme Bogotha est quand même satisfaite dans son désir libidinal, les investisseurs récupèrent plus tard les entreprises nationalisées et sévissent pour se venger. Et enfin, Youssouf sera mis, finalement, hors de vue.

Le conseil de ZAMENGA est bien plus clair dans "Bandoki" : suivre ce que le Noir propose, fût-il "Nguza", expose à des conséquences dramatiques aux dimensions de génocide.

Le père- loi

Les intempéries et les autres manifestations de la nature entrent dans cette catégorie de *père*. Mais ce sont des *pères* qui ne nous ont pas préoccupés dans ce travail. Citons, par exemple, la malaria qui a emporté Paulisi, la tempête de sable qui a enseveli vivant Nacimenta. La tornade, la rivière en crues et infestée de crocodiles qui ont happé MAYAMONA.

Dans cette catégorie, nous trouvons aussi les coutumes et les traditions. Celles-ci ne trouvent leur essence que dans la société qui les édicte.

Comme tout interdit, elles ont comme fonction d'empêcher la réalisation des désirs profonds des individus. C'est pour cela que comme les punitions qui devraient émaner des ancêtres pour sanctionner la transgression d'une prohibition tardent à venir, la communauté se charge elle-même d'appliquer la sanction sur l'audacieux dont la faute met en danger ses semblables. C'est pour cette raison que nous traitons indifféremment la communauté et les prohibitions que les coutumes et les traditions renferment.

En effet, la communauté et ses lois prohibitives ont en commun le rôle de barrière à la réalisation des désirs des individus. DIFWAYAME sait que la désobéissance aux coutumes et traditions produit automatiquement une punition. Face à cette barrière, il ne pouvait faire mieux que de s'émouvoir aux larmes « [parce que] dans son cœur, il regrette de devoir se conformer aux coutumes. Il voudrait acheter avec son premier salaire une veste à son père et une belle pièce à sa mère. Mais non, l'entièreté de son salaire doit aller à cet oncle qui n'a rien fait pour lui » (ZAMENGA, 2016 : 16). Plus tard, DIFWAYAME enfreindra malgré tout cette loi coutumièrre et les conséquences ne viendront jamais.

La communauté interdit aussi de s'initier à la magie des Blancs parce que les tributs à payer sont lourds ; sacrifier ses parents et en plus une vingtaine de membres

du clan. Et pourtant, il y a de plus en plus de jeunes qui apprennent à lire les lettres qui viennent de Léo et (à) parler comme les Blancs, simplement parce que cette même communauté a fini par obliger ses jeunes à s'y initier effectivement.

En dépit de cette défaillance, la loi coutumière détermine, même à distance, les actions et les réactions des individus. Zoao réagit sévèrement à l'idée d'être en rapport avec une femme blanche, craignant la mort - seul sort réservé aux audacieux - et s'interdit de toucher aux monstruosités culinaires que leur intendante dévouée leur offre. L'œil de la société est omniprésent. La loi de l'apartheid interdit aux Africains vivant dans la ville afrikaner de se régaler ni de culture ni de nourriture africaines qu'on confond à des microbes.

L'interdiction a marché au début. Clandestinement, les Africains ont mangé des mets africains et écouté de la musique africaine.

Disons aussi que les souffrances et les malheurs de l'Afrique sont des freins à la réalisation des désirs. Youssouf voudrait bien retourner vivre en Afrique mais l'aisance que lui offre l'Europe corrompt son moral.

Dans ce sac, nous mettons tout ce qui est coutume, tradition, principes, systèmes et lois. A ce propos, le scripteur ZAMENGA affirme qu'obéir ou désobéir aux prohibitions légales est sans importance et même qu'y désobéir procure de la considération.

C'est pourquoi, désobéir à la coutume qui était contre l'instruction qualifiée de magie des Blancs ou celle contre les repas "désonorants" servis en Europe a fait que les audacieux ont plus de considérations qu'ils n'en ont eu avant.

Il en a été ainsi aussi de la désobéissance à la loi de l'apartheid interdisant les repas microbes et la culture noire dans la ville afrikaner. Après une clandestinité, on ne sait pas comment cette nourriture microbe est agréée pour qu'elle soit servie d'abord aux enfants, puis aux parents détracteurs qui « en furent si friands qu'ils demandèrent à Liz de leur répéter le plat le lendemain. »

ZAMENGA affirme d'ailleurs sans ambages, à la page 5 de *Chérie Basso* que la routine, l'habitude, les coutumes, nous ajoutons les lois, finissaient par avilir l'homme et faire régresser l'humanité.

Un autre exemple pour s'en convaincre, le fils pleure et désobéit à la coutume qui lui interdit d'offrir des cadeaux au père procréateur, il ne s'en suit rien !

Le scripteur ne dit-il pas que le désobéissant pouvait tout au moins être tranquille à défaut de considération ?

D'ailleurs, obéir à ces interdictions légales ne changeait rien du tout si ce ne sont des protestations et des condamnations : ne pas entrer en contact avec les Blanches comme l'exige la coutume, se choisir un totem comme le recommande le principe de la vie ou refuser l'empoisonnement du patron blanc comme enseigne la loi morale ; tout cela donc n'a aucune implication dans la vie pratique ; en tout cas, le scripteur n'en fait pas cas ; si ce n'est le déshonneur et la condamnation dont Zoao a été l'objet en refusant de danser avec la Blanche.

Une preuve supplémentaire s'il en faut, la valorisation de notre culture, la proclamation de notre authenticité, de nos courageux principes, tout cela n'est que discours. Il faut être réaliste, semble dire ZAMENGA.

« Les bonnes idées ainsi que l'amour pour l'Afrique font un tandis que le problème de la survie est une autre chose... je dois émigrer sinon, ma famille et moi allons mourir d'un moment à l'autre. » (ZAMENGA, 1992 : 47). Voilà ce qu'il nous dit même si une page plus loin il se dédit : "je loue le courage des chercheurs et des créateurs restés sur place, c'est certainement d'eux que viendra le salut". La vérité, c'est que chez soi, c'est partout où l'on est bien et heureux de vivre²². Entre les devoirs de développer l'Afrique et le bonheur que procure la vie en Europe, le choix est fait et il serait excusable.

SYNTHESE

Le *père – loi* est celui qui n'a pas de crédit ou qui en a trop peu pour être considéré. C'est un *père* mirage. Il s'agit de la coutume, de la tradition, des principes et de la loi.

L'autre catégorie englobe le géniteur, l'oncle, la tante, etc. C'est le *père social*. Il a un crédit aux yeux du scripteur. Celui-ci dit implicitement que quand on obéissait au *père social*, il ne se passait rien de particulier et même que quand il était désobéi, on obtenait de bons petits résultats.

La troisième catégorie est celle où trône le Blanc. C'est le seul et vrai représentant de l'autorité. C'est à lui que le "Fils" doit s'identifier. Mais hélas ! L'identification au *père* est impossible parce que c'est un acte meurtrier. "Les

²² Cfr Belgique seconde patrie : Bauverie, second village c'est-à-dire second Luoz

africains sont des sauvages à civiliser du moins à assimiler sans les égaler aux Blancs (ZAMENGA, 1988 : 14). On peut néanmoins lui ressembler, ... à des conditions, bien sûr !

Du point de vue de la pigmentation, à part le métissage (Cfr. les Mozambicains qu'on a systématiquement croisés avec les jeunes filles vierges chez les Authentiques), la ressemblance est problématique parce que le Noir devrait d'abord mourir et avoir un séjour prolongé sous l'eau.

Du point de vue du mieux-être et du plus- avoir, la ressemblance est possible dans la sujexion au Blanc. Tout le reste viendrait par surcroit car tous les Blancs sont riches et vivent très bien. Le prix à payer pour cette aspiration pourtant légitime, est considérable : négation totale de soi, dévaluation à la bestialité et à l'esclavage, à la mendicité de la compassion ; à la fuite des responsabilités. Le scripteur nous recommande donc de traiter nos "revenants" Blancs avec beaucoup de tact pour ne pas les offusquer.

Violeta dont nous ne pouvons pas dire exactement si elle est plus que Blanche ou Noire (selon la philosophie de ZAMENGA), donne une preuve de cette affirmation. Elle comble toutes les attentes de son mari Musa et celles de tout son clan.

Le Blanc – Père est si indispensable au Noir – Fils que ce dernier refuse de jouir des prérogatives que l'indépendance lui reconnaît. Les masses regrettant même amèrement le départ des colonisateurs. Ce départ a eu pour conséquences, une Afrique redevenue sauvage, une Afrique où le coût d'un article est fonction de l'homme qui achète et surtout à l'avantage du client de la tribu de la vendeuse, une Afrique des contingences et du tribalisme.

Le moi et le sur – moi

Toutes ces observations sont des options plus ou moins inconscientes, produits d'un *Moi* constitué par une éducation qui a trop embrassé et a mal étreint.

Le *Sur- moi* fait de ce *Moi* ne pouvait qu'en être largement influencé. Puisque le *Sur- moi* se constitue dans l'enfance par identification ou modèle parental, nous sommes tentées de croire que le géniteur biologique Noir a été, à cette étape de la vie psychique, substitué par un géniteur adoptif Blanc.

Voyons de façon très simpliste, comment fonctionne l'appareil psychique sous le gouvernement de la toute puissance des idées.

Notre psychisme est fait de trois instances ; le *Moi*, le *Sur-moi* et le *ça*. Ce dernier est le réservoir des pulsions ou désirs naissent et c'est dedans que les désirs refoulés retombent.

Les deux premières instances nous intéressent particulièrement à cause de leur valeur active dans la naissance du sentiment de culpabilité.

Quand le *Moi* prend une décision, celle-ci est soumise au *Sur-moi*, organe censeur, avant l'exécution. Deux voies alors s'offrent : soit les deux décideurs prennent des décisions allant dans le même sens. En pareil cas, il n'y a aucun problème grâce à l'unanimité ; soit le *Sur-moi* censure la décision du *Moi* et les deux entrent en conflit. De ce conflit, naît le sentiment inconscient de culpabilité, source des névroses et de fantasmes.

Dans une logique rigoureuse, l'inconscient échafaude des raisons, des explications, des justifications... pour étouffer ce sentiment de culpabilité. Et l'œuvre de ZAMENGA B. est, somme toute, l'accomplissement d'un désir profond avoué mais plus ou moins déformé : être Blanc ou être comme le Blanc.

Dans “*Homme comme toi*”, l'auteur confirme la place primordiale du *père*. Il est “*Nzambi a n’toto*”, dieu de la terre, créateur du corps. Avec la fonction de dirigeant, il est nanti d'un pouvoir, il exerce au nom des ancêtres ; il est mandaté.

Nous savons que ZAMENGA considère le Blanc comme revenant du royaume des morts. Il est clair que le Blanc est plus que le père procréateur et plus que tout Noir pour la simple raison qu'il a, lui, en plus, eu le privilège de séjourner dans le monde des morts, et des ancêtres. Grâce au paternalisme, ZAMENGA élève le Blanc au rang de “*Nzambia n’toto*”. Il est donc à la fois dieu et ancêtre. Il va sans dire que “*trahir*” le Blanc est la plus grave faute que l'on puisse commettre car on s'attirera les foudres des dieux et des ancêtres.

Il vaut donc mieux désobéir aux parents qu'au Blanc. Voilà de quoi est fait le *Sur-moi*.

Mais le *Moi*, fait de l'individualité de l'écrivain et d'une part, du contact avec le monde réel et d'autre part du produit de l'éducation, tente de désocialiser le Blanc.

Le *Sur-moi* sacrifie et le *Moi* désocialise. Le premier est matérialisé dans les *Pères* décrits ci-haut ; beaucoup plus dans le *Père-Blanc* que dans les autres. Il dicte les interdits et tient à se faire obéir.

Le deuxième, lui, est incarné dans le *fils noir* enrichi par le monde extérieur et la réalité. Il conteste et veut braver les interdits. Là, naît le conflit et la matière de l'œuvre de ZAMENGA.

De la lecture de celle-ci, nous avons constaté la supériorité du *sur-moi* obtenue à coup d'arguments et d'exemples.

Prise telle quelle, l'œuvre de ZAMENGA propose-t-elle un modèle de libération de la domination et de la pauvreté ? Canalise-t-elle les énergies et les efforts des masses en vue de sortir notre pays du long tunnel de la misère et du sous-développement ?

ZAMENGA B. approuve qu'il est impérieux de compter sur la volonté et la contribution des Africains conscients en vue de développer l'Afrique. Ils doivent se cotiser pour financer de petits projets paysans. Mais qu'il faut surtout rester soumis au *père*..., au *Père-Blanc* s'entend. C'est l'unique solution de nous en sortir, dit-il. On peut faire confiance à ce *Père* plus qu'on fait aux autres. La loi, les règles, c'est des histoires pour empêcher les gens d'être bien ; des choses qui font régresser l'humanité.

Puisque c'est ainsi que ZAMENGA B. voit les choses, disons pour répondre à la question de tout à l'heure, qu'il ne reconnaît pas de possibilité de libération de la domination. Le *Père* est un obstacle infranchissable.

Tenter de le passer outre, expose à la peine de mort, d'ailleurs le *fils-noir* est incapable de se prendre en charge. Les Africains conscients sur qui il est permis de compter doivent d'abord se tourner vers l'Europe où 20% seulement des aventuriers hors la loi échouent comme des naufragés sur un radeau avant de devenir enfin bailleurs de fonds. Il reste encore beaucoup à dire sur le mode de transfert des dits fonds en Afrique où les cadres sont menteurs et cupides, où ceux qui ont un peu d'argent l'affichent, ne boivent et ne se débarbouillent plus qu'avec du vin rouge, et alignent leurs "bureaux". « La réalité est relative » dit ZAMENGA avec insistance à la page 95 de "Homme comme toi". Alors, nous jugeons difficile sinon impossible le rôle de conscientisation, préliminaire à toute action de développement ; [...] le rôle de sage, de griot » qu'il reconnaît à l'écrivain treize pages plus loin.

Notre peuple a besoin d'une littérature qui le tire du paternalisme où il est embourbé jusqu'au cou. ZAMENGA, lui, le convainc à s'y installer et à s'y complaire.

EYUPAR EPIETUNG, livrant son opinion dans le n°2 de "Politique Hebdo" du 29 octobre 1993 n'a pas un point de vue différent du nôtre. Les choses ont depuis très longtemps été ainsi. Pendant la colonisation, dans un environnement d'exploitation et des violations des droits de l'homme, le colon belge en a profité pour inoculer l'idée de complexe d'infériorité avec comme conséquence le paternalisme : tout devait venir du Blanc-Père, le plus intelligent, plus riche...

Un peu plus tard, les gouvernements qui se sont succédés ont connu une variante de la situation coloniale. En effet, tous les problèmes ne devaient trouver solution que grâce à la générosité de la métropole.

Tout récemment, les présidents de la république récupèrent la situation et se proclament "père de la nation" et remplacent automatiquement le colon belge : tout venait du président, "guide" magnanime, et tout lui revenait. Toute la population dépendait donc des idées, des vœux et des réalisations du "père de la nation".

Aujourd'hui, la situation n'est guère différente : pour réparer les routes, réhabiliter l'hôpital et obtenir les produits médicaux et vivriers à Idiofa, les chefs coutumiers sollicitent une audience à... Par avant, télé zaïre a interviewé des fonctionnaires au sortir du cabinet de leur ministre. Ces délégués ont déclaré : "nous lui avons parlé de notre salaire dérisoire. Lui, en tant que père a promis de trouver des solutions pour soulager tant soit peu la misère de ses enfants que nous sommes ».

Les personnes qui parlaient ainsi ont l'âge des parents du ministre. Celui-ci les a trouvés là et les y laissera fort probablement.

Ces fonctionnaires délégués ne savaient pas ou oublaient que leur ministre ne sortirait certainement pas l'argent de sa poche pour tenir sa promesse.

Une année seulement après la Conférence Nationale Souveraine en RDC, deux tendances paternalistes se dessinent : la première est faite de ceux qui continuent à considérer Mobutu comme Père. C'est ceux que nous appelons "Mouvanciers" ou assimilés.

La deuxième est faite de ceux qui ne reconnaissent plus Mobutu comme Père. Ceux-là se recrutent dans l'opposition. Ils ont alors tendance à retrouver l'ancien

Père – Blanc, la troïka. Dès qu'elle fait une déclaration, tous ses fils sont toute oreille, tous yeux la foi en la magnanimité du Père fait que la majorité des Zaïrois (Congolais aujourd’hui) opte pour le pain facile et la dépendance permanente. Voilà qui rend tout développement problématique.

Conclusion

Lisant l'œuvre de ZAMENGA B. avec les lunettes que nous prête la psychocritique - entendues comme théories concernant la vie psychique consciente et inconsciente – il saute aux yeux qu'il est presque exclusivement question d'un rapport entre Père et Fils.

Des trois catégories de Père dont nous avons parlé, à savoir Père – loi, Père – social et Père – blanc, c'est cette dernière qui a plus de crédits aux yeux de ZAMENGA, la sous-estimation des deux autres occasionnent des comportements peu recommandables du point de vue de l'éthique. Il est de ce fait normal que les personnages de ZAMENGA se livrent au trafic de café et des matières précieuses ; qu'ils battent les agents de l'ordre ; qu'ils se comportent en hors la loi et agissent dans la clandestinité et j'en passe.

L'évolution normale du rapport Père/Fils voudrait, selon S. Freud, que le fils tente de tuer le père et de prendre sa place.

ZAMENGA montre qu'il est impossible de tuer le Père ; le Père- Blanc.

D'abord, parce que le parricide est un crime que, selon Freud toujours, le psyché individuel et collectif entreprend à réparer ou à replâtrer avec tant de peines. Mais nous pouvons néanmoins nous libérer de sa tyrannie.

Ensuite, parce qu'il est réellement plus fort, et a des armes puissantes. Il a le pouvoir (au propre et au figuré).

Enfin, parce que même mort, le Père-Blanc reste assez puissant, si pas plus, pour nuire aux vivants.

Résultat, imploration de la compassion, incapacité de se prendre en charge et bonjour le paternalisme et la soumission au Père-Blanc.

Si le Père- loi était celui à qui tout et tous devaient obéissance et soumission, cela serait à nos yeux, l'idéal. Mais quand Cipenda qui ne respecte pas le principe de l'initiation, réussit là où Paulisi et Nacimenta, respectueux des principes, se

désagrègent dans la nature, le scripteur enseigne une antivaleur. Il dit en d'autres termes que le respect des lois et des principes ne peut nous sortir de la misère et du sous développement.

Le personnage de ZAMENGA est, en partie, une allusion au commun des mortels, des kinois, en particulier.

Nos masses doivent se défaire du Père et utiliser un schéma différent de celui que lui impose le Père tyrannique. Elles doivent être capables de risquer leur vie dans la loyauté et le respect des règles pour l'améliorer. Malheureusement, ZAMENGA, écrivain, l'un de ceux qui auraient pu les aider dans le sens, les enfonce davantage. La plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a. ZAMENGA B. « Traumatisé par les obstacles », ne peut proposer que des voies de facilité du paternalisme.

Nous ne parlons pas encore de la confusion dans laquelle il laisse ses lecteurs. Il est aisément de constater qu'il n'y a pas de constance dans l'œuvre. Des recommandations contradictoires fusent : tantôt rester nous-mêmes, tantôt nous métisser ou tout simplement nous blanchir ; tantôt aller chercher le bonheur en ville ou en Europe ; tantôt retourner au village, source véritable de notre bien être...

ZAMENGA B. est une poule pondeuse de récits toujours plus épais de six dizaines de pages avec "Les Hauts et les Bas" à plus de deux centaines avec *Laveur de cadavres*. Nous venons de montrer que ce sont malheureusement des œufs non fécondés du point de vue des attentes de la masse (évasion) et du rôle de la littérature (leader d'opinion).

Bibliographie et sitographie

BERNE Eric, 1993. *Des jeux et des hommes*, édition Stock, 1998.

EPIETUNG Eyupar, "Zaïre, Les leçons d'une déchéance humaine" in *Politique-Hebdo* n°2, 29 oct.

FRAZER George, (1^{er} volume), 1981. *Le Roi magicien dans la société primitive : Tabou et les périls de l'âme*.

<http://www.matierevolution.fr/spip.php?article431>

ROYANT-PAROLA, Sylvie, 2007. *Les mécanismes du sommeil : rythmes et pathologies*, édition Le Pommier, Paris.

SIGMUND Freud, 1913. *Totem et tabou*, Petite Bibliothèque Payot.

ETAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITE DE LA RESERVE NATURELLE DU TRIANGLE DE LA NGIRI EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DANS LA PROVINCE DE L'EQUATEUR

Par
MBOKA LOMBOTO²³

Résumé

L'auteur aborde la situation de la biodiversité de la réserve naturelle du triangle de Ngiri dans la province de l'Equateur. Il fait l'inventaire sur la partie axe-fleuve afin de compléter les données anciennement collectées des autres axes comme Ngiri et Ubangi, pour que l'ensemble des résultats amène à déterminer le potentiel biologique de toute la réserve et guider à déterminer les zones à gestion communautaire et les zones intégrales pour l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Mots clés : Biodiversité, réserve naturelle

Summary

The author discusses the biodiversity situation of the Ngiri Triangle Nature Reserve in Equateur Province. It makes an inventory on the river-axis part in order to supplement the data formerly collected from the other axes like Ngiri and Ubangi, so that all the results lead to determine the biological potential of the whole reserve and to guide to determine the zones to community management and integral areas for the Congolese Institute for the Conservation of Nature (ICCN).

Key words: Biodiversity, nature reserve

Introduction

La Réserve Naturelle de la Ngiri créée par l'arrêté ministériel 001/CAB/MIN/ECN/T/27/JED/10 du 08/01/2011, située en RDC dans la Province de l'Equateur, fait depuis quelques années l'objet des intenses activités d'inventaires

²³ Assistant à l'Institut Supérieur de Pêche de Mbandaka, Département des Eaux et Forêts.

biologiques, afin de déterminer l'état des lieux de sa biodiversité. Elle contient une biodiversité variée dont les espèces d'importance capitale pour la conservation qui incluent le Chimpanzé commun (*Pan troglodytes*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), les Buffles de forêt (*Syncerus caffernanus*) et les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), partageant leurs biotopes avec d'autres espèces antérieurement décrites dans le cadre du programme de World Wide Fund for Nature (WWF) financé par le Programme Régional de l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) (Kamdem et al. 2006 ; Inogwabini, 2005).

Outre cette diversité mammalienne, la zone est très riche en poissons (Inogwabini et Zanga, 2006) et abrite d'autres espèces entièrement dépendantes d'eau douce comme les trois espèces de crocodile : *Crocodylus cataphractus* (Inogwabini et Zanga, 2006), *Crocodylus niloticus* et *Osteolamus tetrapsis* (Inogwabini & Zanga, 2006) ; une diversité non encore documentée des amphibiens (Kamdem et al. 2006). Avec une diversité assez forte des oiseaux, dont ceux des eaux douces comme : les canards (*Anas*), les oies (*Alopochen*), les cormorans (*Phalacrocorax*), les hérons (*Ardea*) et (*Anhinga*), etc. de la Ngiri, la zone étant classée parmi les zones mondialement importantes pour les oiseaux (BirdLife International, 2005).

Le présent inventaire est basé sur la partie axe-fleuve afin de compléter les données anciennement collectées des autres axes comme Ngiri et Ubangi. L'ensemble des résultats nous amènera à déterminer le potentiel biologique de toute la réserve et nous guidé à déterminer les zones à gestion communautaire et les zones intégrales pour l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Les objectifs assignés à ces inventaires objectifs sont :

- Déterminer la distribution de grands mammifères dans la réserve touchant les axes fleuve Congo et rivière Ngiri afin de guider le processus du micro zonage de la réserve ;
- Identifier les corridors dans la zone, les zones de haute valeur de conservation ;
- Mesurer les différentes menaces auxquelles les populations de grands mammifères sont exposées et enfin ;
- Etablir des états de lieux sur les habitats majeurs de la zone.

METHODOLOGIE

Sites d'étude

- La présente étude concerne les données collectées sur les axes du fleuve Congo et la rivière Ngiri reliant les deux par le chenal Lobengo jusqu'au village loka sur la rivière Ubangui et jusqu'en bas du fleuve du côté du Village Ipombo ; tous compris administrativement dans les Groupements des Mampoko, Bomana, et Mobena et Bobangi dans le Territoires de Bomongo et le Secteur Ndobo dans le Territoire de Makanza, Province de l'Equateur.
- L'habitat est dominé par la forêt marécageuse et/ou forêt inondée saisonnièrement (axe rivière Ngiri), forêts à Raphiale et forêts inondée saisonnièrement (axe fleuve Congo) caractérisé par des espèces remarquables comme *Raphia sese* (e.g. Inogwabini, 2005), *Pandanus spp*, *Guibourtia demeusei* (e.g. Inogwabini, 2005), *Uapaca guineensis*, *Uapaca heudelotii* (e.g. Inogwabini, 2005) et dont le sous bois est fait de larges étendues ouverts (e.g. Inogwabini, 2005). Le climat de la région est équatorial chaud et humide (e.g. Doumenge, 1990). La température moyenne annuelle est proche de 25°C (e.g. Doumenge, 1990 ; Bultot & Griffiths, 1972) avec les amplitudes thermiques moyennes annuelles très réduites (e.g. Bultot & Griffiths, 1972). Les moyennes annuelles de précipitations sont d'environ 1770mm dans la haute de la Ngiri avec de variations saisonnières. Les maxima des précipitations se situent entre les mois d'Août et Octobre et les minima entre les mois d'Avril et de Mai. L'humidité relative moyenne annuelle dépasse 85% (e.g. Bultot & Griffiths, 1972).

Méthodes

Matériels Utilisés

Afin de nous permettre à bien récolter les données, les matériels ci-après ont été utilisés tels que : le global positionning system (GPS) qui nous aide à enregistrer les coordonnées géo référencées des événements collectés, la boussole pour l'orientation de la navigation en forêt, le topofil pour le mesurage des lines transects, le clinomètre pour la mesure des angles et corrections des pentes, la machette pour l'ouverture des pistes et le carnet pour l'enregistrement des notes.

Collecte des données

Les méthodes de transects linéaires (*e.g.* Inogwabini, 2005 ; White & Edwards 2000 ; Hall *et al.*, 1998 ; Hall *et al.*, 1997 ; Buckland *et al.* 1993) et des reconnaissances (*e.g.* Blake, 2002 ; Walsh & White, 1999) exploratrices (voyage, RV)) ont été employées pour collecter les données. Les données des mammifères ont consisté en : observations des nids (pour les chimpanzés), les crottes d'animaux, les empreintes, les cris et les pistes d'éléphants. Les empreintes n'ont été utilisées que pour une vue générale de la zone et n'interviennent pas dans l'analyse des données. En se basant sur les études antérieures dans les zones forestières d'Afrique Centrale (*e.g.* Inogwabini *et al.*, 2000, et Alers *et al.*, 1992 ; Hall *et al.*, 1998 ; Hall *et al.*, 1997), les signes humains suivants ont été enregistrés : champs, coupes de machette (extraction miel), pièges, pistes humaines et campements de chasse et de pêche.

Les 19 transects linéaires ayant chacun 1,5km de long et distants moyennement de 6Km entre eux, ont été coupés de part et d'autre de chaque reconnaissance guidée, alternant dans la direction de 45° et 330. Le choix de l'orientation (45° et 330 °) était fait de manière que les transects soient perpendiculaires au gradient (*e.g.* Buckland *et al.* 1990) qu'imposaient les différents cours d'eau de la zone. L'habitat a été décrit qualitativement, à intervalles réguliers de 200m, le long des transects et chaque fois qu'il y avait un changement brusque de l'habitat (*e.g.* White & Edwards, 2000).

Analyse des données

Les données obtenues à partir des transects n'ont été suffisantes pour permettre d'estimer les densités des certains mammifères par l'utilisation du programme DISTANCE (*e.g.* Buckland *et al.* 1993) qui impose un minimum d'environ 30 entrées des données pour permettre à un logiciel d'opérer. De ce fait, les analyses ont été effectuées de manière à ne permettre qu'une estimation de l'abondance relative pour ne donner que les taux de rencontre R_r ou encore le rapport entre le nombre d'observations (μ) et l'effort métré (D_t) consenti à faire ces observations (soit $R_r = (\mu) (D_t)^{-1}$; *e.g.* White & Edwards, 2000 ; Hall *et al.* 1998). Parce que les données sur transects et celles de reconnaissances guidées n'étaient pas différentes ($\chi^2 = \dots$), nous avions décidé de les mélanger. Les classes de végétations ont été analysées en simples pourcentages de strates forestières rencontrées au cours de différents itinéraires.

RESULTAT

Grands mammifères

Au total, en trois mois soit (du 02 mars au 09 juin 2010) nous avions réalisé 38 transects et 42 recces avec un effort total de 266km repartis de la manière suivante : 28,5km de transect, 75km de reconnaissance guidée et 46 km de reconnaissance de voyage (axe rivière Ngiri) et : 28,5km de transects, 141km de reconnaissance guidée et 34km de reconnaissance de voyage (axe fleuve Congo).

Au cours de transect (Tableau 1, figure 1), nous donnons le taux d'abondance des quelques espèces charismatiques suivantes : le chimpanzé (*Pan troglodytes*, 0,24 ind/km), les éléphants (*Loxodonta cyclotis* 0,063 ind/Km), les sitatunga (*Tragelaphus spekei*, 6,37 ind/km), le potamochère (*Potamochoerus porcus* 4,73 ind/km) ainsi qu'un agrégat des espèces notamment les différents types des céphalophes (*Cephalophus spp*) et les primates (*Cercopithecus spp*) avec les taux d'abondance faibles. Mais le faible taux d'abondance des *Cephalophus spp* se justifie à cause de caractère inondable de la zone.

Les activités humaines les plus importantes dans la zone d'étude étaient la coupe machette ($\mu = 54$ $R_r = 0,36$), suivie les pistes humaines ($\mu = 19$, $R_r = 0,126$) et les campements ($\mu = 17$, $R_r = 0,11$) (du côté l'axe Ngiri) et du côté de l'axe du fleuve Congo, l'ensemble des données collectées aux transects, ont enregistré le nid de chimpanzé (*Pan troglodytes*, $\mu = 1$, soit $R_r = 0,03$ site/km), les anciens corridors d'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis* $\mu = 3$, soit $R_r = 0,003$ corridor/km) et une présence significative d'autres espèces comme les Tragelaphes (*Tragelaphus spekei*, $\mu = 78$, soit $R_r = 0,09$ crotte/km), Potamochère (*Potamochoerus porcus*, $\mu = 10$, soit $R_r = 0,01$ crotte/km).

Au cours des reconnaissances guidées, nous avons enregistré les nids de chimpanzé (*Pan troglodytes*, $\mu = 11$, soit $R_r = 0.07$ sites/km), les anciens corridors d'éléphant ($\mu = 12$, soit $R_r = 0.08$ corridor/Km), ainsi qu'un agrégat des 438 crottes pour d'autres espèces notamment les Tragelaphes (*Tragelaphus spekei*, $\mu = 378$, soit $R_r = 1,16$ crotte/km), le potamochère (*Potamochoerus porcus*, $\mu = 51$, soit $R_r = 0,02$ crotte/km). Les activités humaines les plus importantes dans la zone sont les Pistes humaines ($\mu = 46$, $R_r = 0,01$ piste/km), les campements de pêche et de chasse ($\mu = 42$, $R_r = 0,01$ campement/km) et la coupe machettes et des champs ($\mu = 10$, soit $R_r = 0,004$ coupe machette et champ/km).

Habitat

Les forêts inondées permanentement ($\approx 70\%$) constituent les strates majeures des zones échantillonnées (décomposées en marécage $R_r = 28,4\%$), forêt raphiale $R_r = 34,8\%$) et forêt mono dominante avec Pandanus $R_r = 4,43\%$) et les strates inondables saisonnièrement ($R_r = 19,5\%$). Les terres fermes ne comptent que ($\approx 15\%$) décomposables en forêts mixtes sous bois ouvert ($R_r = 8,97\%$, et les jachères, $R_r = 3,96\%$; Tableau 4).et la savane herbeuse $R_r=13,92\%$ du côté de l'axe rivière Ngiri ; tandis que du côté axe fleuve Congo, l 'habitat est dominé par une forêt à Raphiale (*Raphia sese*) avec un taux de rencontre $\mu = 542$, soit $R_r = 0,6$ Raphiale/Km ou 67% de l'ensemble d'habitat et la forêt saisonnièrement ou permanentement inondée avec un taux de rencontre $\mu = 125$, soit $R_r = 0,15$ FIS ou FPI /km ou 15% d'habitat majeur. Le reste d'habitat est partagé par les forêts mixtes sous-bois ouvert, forêt marécageuse et les forêts à mono dominance d'environ 18%.

DISCUSSION

L'abondance relative des nids des Chimpanzés trouvée (*P. troglodytes*, $R_r = 0,347$ site/km) $>R_r = 0,16$ sites/km dans la réserve de la Luki dans l'Ouest de la RDC (Lomboto, 2007) et $> R_r = 0,019$ sites/km au bloc nord Bosobele-Lubengo (Inogwabini et al., 2007). La supériorité de l'abondance relative de cette partie par rapport a celle de la Luki, peut s'expliquer en partie par le fait que la zone est, pour une bonne part, une forêt inondée (70%) pour la zone sous étude ; tandis que sa supériorité par rapport au bloc nord de Bosobele-Lubengo s'expliquerait par le fait que les autochtones du coin sont pêcheurs et non des Chasseurs.

Concernant éléphant, le taux d'abondance est de 0, 39, mais contrairement à l'éléphant de savane qui est une des espèces de grands mammifères les plus étudiées au monde, l'éléphant de forêt reste très peu connu (WHITE et al.1993), mais plusieurs corridors (pistes utilisées moyennement et fréquemment ont été identifiées. Les activités humaines les plus importantes dans la zone d'étude sont la coupe machettes $R_r = 0,36$ coupe machette/km, les pistes humaines $R_r = 0,12$ pistes/km, les campements $R_r = 0,11$ campement/km $< 0,20$ campements/km au bloc nord Bosobele-Lubengo (Inogwabini et al, 2007).cela montre une faible activité de chasse dans la zone vu son statut, les champs $R_r = 0,007$ champ/km) $<R_r = 0,11$ champs/km dans la réserve de la Luki dans l'Ouest de la RDC (Lomboto, 2007), les lignes de pièges $R_r = 0,006$ ligne de piège/km) $< R_r = 0,106$ au bloc nord Bosobele-Lubengo (Inogwabini et al., 2007). Cette situation s'explique significativement par la période d'inondation dans cette partie de la zone.

D'une manière générale, le taux d'abondance des buffles (*Syncerus cafer nanus*) est $Rr = 0,18$ ind./km), et d'autres espèces notamment les sitatungas (*Tragelaphus spekei*, $Rr = 4,7$ ind/km), le potamochère (*Potamochoerus porcus* $Rr = 2,2$ ind/km) dont leurs présences sont significative dans la zone, et un faible taux d'abondance relative des différents primates rencontrés notamment les Cercopithécus (denti, nictictan, negluctus, wolfi) et les différents types des Cephalophus (dorsalis, silvicultor, moticola), ont tous un faible taux d'abondance relative dans la zone (tableau n°04) qui méritent une attention particulière pour la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de la zone sous étude. Ces tendances sont généralement semblables à toute la région d'Afrique Centrale (HALL, E.G. et al. 1997, HART & SIKUBWABO, 1994).

Enfin nous signalons la présence remarquée des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) à l'entrée de la rivière Ngiri dont nous recommandons une étude spécifique sur cette espèce.

Conclusion

La Reserve naturelle du triangle de la Ngiri contient un grand assemblage de biodiversité dont les espèces d'importance capitale pour la conservation incluent le Chimpanzé (*Pan troglodytes*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) et les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), partageant leurs biotopes avec d'autres espèces telles que : les buffles (*Syncerus caffer nanus*), les sitatunga (*Tragelaphus spekei*), les différents *cercopithecus* (denti, nictictans, negluctus, wolfi), les différents types des *Cephalophus spp* assez faibles a cause du caractère inondable de la zone dont (*monticola*, *dorsalis*, *silvicultor* et autres).

Plusieurs corridors des éléphants (pistes utilisées moyennement et fréquemment) ont été identifiées a partir de Village Mokoto non loin de l'entrée de la rivière ngiri, le village Bokpokoto jusqu'au village Bongoy, surtout ,les centroides, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ou les pistes et crottes récentes des éléphant étaient identifiées a 14km entre le village Bongoy, Bokpoloto et Mokoto avec quelques coordonnées de GPS, pour les crottes récentes ; Recce guidé Ce 14, 001655, 01811039 ; trace Ce 12 : 0062458 ; 0180493 et Ce 16 (Cfr. la carte).

Il en va de même pour les chimpanzés, l'axe de la rivière Ngiri possède plus des biodiversités et moins de pression par rapport a l'axe Ubangi et l'axe fleuve habité par les allochtones qui sont plus mobiles en chasse.

Tableau N° 1: Résultats sur Transect

Noms Scientifiques	Noms Français	Nom Vernaculaire	Taux de Rencontre(N)	Taux d'abondance (R)	‰ de Presence
<i>Aonyx congica</i>	Loutre a cou jaune au congo	libenge	18	0,63	4,59
<i>Cephalophus silvicultor</i>	cephalophes a dos jaune	Lisoko	7	0,24	1,78
<i>Tragelaphus spekei</i>	Guid eau	Mbuli	196	6,87	50
<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochers	nsombo	135	4,73	34,43
<i>Cephalophus dorsalis</i>	cephalophes a bande noire	djombe (bofala)	2	0,07	0,51
<i>Cercopithecus denti</i>	Cercopitheque de dent	Kalako	4	0,14	1,02
<i>Cercopithecus wolfi</i>	Cercopitheque de wolf	Mbeka	1	0,03	0,25
<i>Pan troglodytes</i>	chimpanzé	Mokomboso	7	0,24	1,78
<i>Syncerus caffer nanus</i>	Buffles	mpakasa	2	0,07	0,51
<i>Loxodonta cyclotis</i>	Elephant	Ndjoku	18	0,63	4,59
<i>Cercopithecus nictitan</i>	Cercopitheque bleu	Koikoi	2	0,07	0,51

N.B : l'effort parcouru est 28,5km

Il ressort de ce tableau n°01 que l'espèce *Tragelaphus spekei* présente un taux de rencontre élevé de 6,87 suivi de l'espèce *Potamochoerus porcus* avec un taux de rencontre de 4,72. Les deux espèces dominent sur les autres du fait que l'habitat de la zone sous étude (Forêt inondée périodiquement) est préférentiellement recherché par elles, contrairement aux autres espèces qui, elles préfèrent une forêt mixte sous bois ouvert et ce qu'il faut remarquer dans ce tableau le taux d'abondance de *Loxodonta cyclotis* assez significative de 0,63 ind /km contrairement aux données antérieure de la partie sud de la même réserve. Nous signalons le faible taux d'abondance relative

de Céphalophes (*Cephalophus dorsalis*) dans la zone à cause de caractère inondable de la zone.

Tableau N°2 : Résultats sur Recces de Voyage

Nom Scientifique	Noms Français	Nom Vernaculaire	Taux de Rencontre (N)	Taux d'abondance (R)	‰ de Presence
<i>Aonyx congica</i>	Loutre a cou jaune	Libenge	3	0,065	1,013
<i>Tragelaphus spekei</i>	Guid d'eau	Mbuli	188	4,086	63,51
<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochères	Nsombo	49	1,065	16,55
<i>Cercopithecus denti</i>	Cercopitheque de dent	Kalako	4	0,086	1,35
<i>Cercopithecus wolfi</i>	Cercopitheque de wolf	Mbeka	2	0,043	0,67
<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzés	Mokomboso	15	0,326	5,06
<i>Syncerus caffer nanus</i>	Buffles	Mpakasa	15	0,326	5,06
<i>Loxodonta cyclotis</i>	Elephants	Ndjoku	14	0,304	4,72
<i>Cercopithecus nictitan</i>	Cercopitheque houcheur	Nkoynkoy	2	0,043	0,67
<i>Cercopithecus neglectus</i>	Cercopitheque de Brazza	Mpunga	1	0,021	0,33
<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophes bleu	Mboloko	1	0,021	0,33
<i>Cephalophus silvicultor</i>	Céphalophes a dos jaune	Lisoko	3	0,065	1,013

N.B : l'effort parcouru est 46 km

Les résultats sur les recce présentent le *Tragelaphus spekei* comme l'espèce la plus abondante ayant un taux de rencontre $r=4,08$ nettement supérieure à l'espèce comme les *Potamochoerus porcus* qui pendant la saison des pluies dominent la zone

et les autres se partagent des proportions assez faibles, en ce qui concerne surtout l'espèce *Cephalophus moticola* qui, n'apprécie pas la zone humide, sa présence est quasiment inexistante en d'autres endroits.

Le pourcentage de présence de Sitatunga (*Tragelaphus spekei*) dans le recce de voyage 64% est supérieur au pourcentage de présence de *Tragelaphus spekei* dans le transect qui est de 50%, ceci s'expliquerait que l'effort consenti en terme de kilomètre parcouru sur le recce de voyage est 46 km et le principe de moindre effort est accepté, ainsi on a une probabilité de collecter plus des données par rapport au transect dont l'effort consenti est 28,5km et la technique des collecte des données est soumis aux normes. La présence de *Pan troglodytes* est assez significatif de 5% dans le recce de voyage contre 1,7% dans le transect, par contre, nous avons constaté une légère augmentation de *Loxodonta cyclotis* (4,72) dans le recce de voyage contre (4,59) dans le transect. Et enfin le *Syncerus caffer nanus* passe de 1% dans le transect contre 5% dans le recce de voyage, suite aux nombreuses savanes traversée qui est le lieu de prédilection pour les espèces.

Tableau n°03 : Résultats des activités humaines sur transect et recce

Signes	N	R	%
Coupe manchette	54	0,36	49,09
Campement	17	0,11	15,45
Champ	11	0,07	10
Piège	9	0,06	8,18
Piste	19	0,12	17,27

Concernant les résultats des activités humaines, il ressort que la coupe manchette présente un taux de rencontre assez supérieur de 0,36ind/km par rapport aux autres activités humaines ce qui démontre la présence des communautés dans la zone notamment, les campements (0,11) et les pistes humaines (0,12), le champ a une faible proportion, parce que, la population est riveraine, la pêche est beaucoup plus pratiquée que la chasse ; le piège est a une faible proportion (0,06) a cause du caractère inondable de la zone.

Tableau 4 : CLASSIFICATION DES HABITATS MAJEURS DE LA ZONE

HABITATS	Transect	Recces voyage	Recces guidé	Région	%
Forêt inondée saisonnièrement	121	51	60	232	19,54
Forêt marécageuse	92	98	146	336	28,45
Forêt mixte fermée liane	37	3	13	53	4,48
Forêt raphiale	112	88	211	411	34,8
Forêt mixte sous-bois ouvert	13	8	18	39	3,3
Savane herbeuse	9	38	49	96	8,12
Jachère	0	9	5	14	1,18

Ce tableau vient confirmer l'affirmation selon laquelle, la forêt marécageuse est significativement représentée sur toute la zone avec un pourcentage 28,45% par rapport aux autres catégories quand bien même que la forêt inondée saisonnièrement présente ce caractère inondable pendant plus de la moitié de l'année. La jachère vient avec un faible pourcentage confirme l'affirmation selon laquelle l'activité principale des populations dans la zone est la pêche.

Bibliographies

AABA'A NSEME, R., 2006. Distribution relative des grands mammifères et des activités humaines au parc national de Monts cristal et en périphérie Gabon. 2005, WCS, rapport final.

- ALERS MPT, BLOM, A., SIKUBWABO, K. et TSHOBO, 1989. Reconnaissance des éléphants de forêt au Zaïre. Rapport de mission, The Wildlife Conservation International, New York et World Wide Funds for Nature, Washington.
- BirdLife International, 2005. *BirdLife's online World Bird Database: the site for bird conservation*. Version 2.0. Cambridge, UK: BirdLife International. Available: <http://www.birdlife.org> (accessed 29/9/2006)
- BLAKE, S. 2002. Méthodologie MIKE pour le recensement des éléphants de forêt par comptage des crottes. The Wildlife Conservation Society, New York.
- BUCKLAND, S.T., ANDERSON, D.R., BURNHAM, K.P. & LAAKE, J.L., 1993. *Distance sampling – Estimating abundance of biological populations*. Chapman & Hall, London – UK
- BULTOT, F. & GRIFFITHS, J.P., 1972. The equatorial wet zone. In Griffiths (Ed.). *Climates of Africa*. Elsevier Publishing Company.
- DOUMENGE, C., 1990. La Conservation des écosystèmes forestiers du Zaïre. L'alliance Mondiale pour la nature. La Commission des Communautés Européennes.
- HALL, J.S., INOGWABINI, B.I., WILLIAMSON, E.A., OMARI, I., SIKUBWABO, C. & WHITE, J.T.L. 1997. A survey of elephants (*Loxodonta africana*) in the Kahuzi-Biega National Park lowland sector and adjacent forest in Eastern Zaire. *African Journal of Ecology*.
- HALL, J.S., WHITE, L.J.T., Inogwabini, B.I., Omari, I. Morland, S.H., Williamson, E.A., WALSH, P., SALTONSTALL, K., SIKUBWABO, C., DUMBO, B., KISWELE, P.K., VEDDER, A. & FREEMAN, K., 1998. A survey of Graueri's gorillas (*Gorilla gorilla graueri*) and eastern chimpanzees (*Pan troglodytes schweinfurthi*) in the Kahuzi-Biega National Park Lowland Sector and Adjacent forest in Eastern Zaire. *International Journal of Primatology*.
- HART, J.A. & SIKUBWABO, K. C., 1994. Exploration of the Maiko National Park of Zaire: History, environment and status and distribution of large mammals. IZCN-WCS/Cefreco working paper No.2.
- INOGWABINI, B.I. and OMARI, I., 2005. A Landscape-Wide Distribution of *Pan paniscus* in the Salonga National Park, Democratic Republic of Congo. *Endangered Species Update* 22 (3).
- INOGWABINI, B.I., 2005. Preliminary conservation status of large mammals in the Lac Tumba-Lac Maindombe hinterland, with emphasis on identification of biologically important zones.
- INOGWABINI, B-I., 2005. Large mammals Survey in the Lac Tumba Landscape: Sampling Plan.
- INOGWABINI, B-I, Lisalama, W-W, Mafuta. 2000. Rapport synthèse de la mission du Projet ICCN/ZSM au PNS.
- KAMDEM, A.T., D'AMICO, J., OLSON, D., BLOM, A., TOWNBRIDGE, L., BURGESS, N., THIEME, M., ABELL, R., CARROLL, R.W., GARTLAN, S.,

- LANGRAND, O., MUSSAVU, M.R., O'HARA, D. & STRAND, H. 2006. (Eds). A vision for the biodiversity conservation in Central Africa: Biological priorities for conservation in the Guinean-Congolian forest and freshwater region. World Wide Funds for Nature, Washington DC, USA.
- MBENDE, M., MBENZO, A., OKOKA, S., NDONA, G., BONKENA, B., KASA, L., ILUMBU, M., ETSA, J., 2006. Rapport des inventaires de grands mammifères. Zone Loloi-Lokoro/ Paysage Salonga-Lukeni-Sankuru.
- United Nations Environmental Program (UNEP). 2005. World Atlas of Great Apes and their Conservation. The World Conservation Union (IUCN), Gland Switzerland.
- VANSINA, J. 1990. Paths in the Rainforests: Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa. University of Wisconsin Press, Madison – Wisconsin, United State of America.
- WALSH, P.D. & WHITE, L.J.T. 1999. What will it take to monitor forest elephant populations ? Conservation Biology 13.
- WHITE, L. & EDWARDS, An. 2000. Conservation en forêt pluvial africaine : méthode de recherche. Multipress, Gabon & Wildlife conservation society, New York, USA.

LA CONTAMINATION DES ALIMENTS. EXAMEN MICROBIOLOGIQUE D'UNE PREPARATION ARTISANALE DE CONCENTRE DE TOMATE.

Par
LOMPOKO Ekamba²⁴

Résumé

La contamination des aliments est un problème qui se pose avec une acuité toute particulière dans notre société. Parfois, des aliments soumis à un traitement thermique de conservation de longue durée se détériorent malgré tout.

L'altération des conserves peut provenir d'un traitement thermique insuffisant, d'une recontamination après le traitement, par défaut d'étanchéité du contenant ou d'un entreposage à une température trop élevée.

Dans certain cas, l'action d'aliments acides sur le métal de la boîte de conserve provoque une détérioration chimique de conserves, sans intervention microbienne.

Mots clés : Contamination, aliments, examen microbiologique, préparation artisanale, concentré de tomate.

Summary

Contamination of food is a problem that is particularly acute in our society. Sometimes foods that have been subjected to a long-term heat preservation treatment will deteriorate anyway.

The alteration of canned foods may result from insufficient heat treatment, recontamination after treatment, leakage of the container or storage at too high a temperature.

Key words: Contamination, food, microbiological examination, artisanal preparation, tomato concentrate.

²⁴ Département des Eaux et Forêts, Institut Supérieur de Pêche de Mbandaka RDC/Equateur.

Introduction

La détérioration des aliments constitue un problème d'une ampleur considérable si l'on considère qu'elle touche, par exemple, près du quart des fruits, légumes et céréales récoltés chaque année, sans parler des autres denrées alimentaires avariées qui doivent être jetées avant leur consommation.

Le danger qu'entraîne leur contamination est sous-estimé, voire ignoré par les consommateurs, aussi bien que par le pouvoir public. La réalisation de ce travail nous a conduits à considérer quelques critères d'appréciation de la contamination microbiologique à savoir :

- Le contrôle des emballages, la mise en évidence des microorganismes ;
- L'examen microbiologique des échantillons de concentré des tomates sous observation a poursuivi la détection des entérobactéries, la recherche de *Salmonella*, des champignons pathogènes, l'identification des champignons et entérobactéries- négatifs.

Nous avons pour ce faire, utilisé les milieux de cultures suivants :

- Le milieu de culture Kigler pour la détection des entérobactéries ;
- Le milieu de culture de Macconkey pour la recherche de *Salmonella* et *E.coli*, le milieu de culture Sabouraud chloramphénicol et Sabouraud gélosé pour l'isolement et identification des champignons pathogènes ; le milieu de culture E.M.B (Eosine-Méthyl-Bleu) pour l'isolement et identification des entérobactéries lactose-négatifs.

Les analyses microbiologiques ont été effectuées dans le laboratoire d'analyse de la MARSAVCO sur une période allant de 2 Septembre 1999 au 29 Janvier 2000.

Au total, 18 échantillons, d'un lot fabriqué le 2 Septembre 1999 en contenance de sachets de 15g et conservé dans une cellule de contrôle à la température ambiante, ont été examinés dont trois échantillons témoins non salés.

L'analyse de chaque échantillon a consisté à vérifier l'état physique de l'emballage :

La présence des traces des tomates ou non, la présence ou non des gaz et la présence ou non des odeurs sur les sachets. Le contrôle microbiologique dans des

boîtes de pétri ensemencées en tri perpendiculaire, examiné après 48 h d'incubation à 36°C pour vérifier la présence des colonies des microorganismes sur les différents milieux de cultures utilisés.

Les observations faites, nous avons constaté que sur les 18 échantillons examinés, 3 échantillons (échantillon-témoin) ont présenté un résultat négatif pour ce qui est de l'état de l'emballage.

Le contrôle microbiologique a montré que 15 échantillons sur les 18, ont eu un résultat satisfaisant c'est-à-dire pas de contamination par les microorganismes susvisés.

Sur le milieu KLIGLER, qui permet l'identification d'E. coli et acétobacter, tous les échantillons témoins sont positifs en ce qui concerne la présence des gaz et la formation du glucose seul un témoin présente des traces de H2S.

L'examen à frais montre la présence des bâtonnets gram-négatifs dans tous les témoins ; mais nous ne pouvons interpréter à ce stade, les résultats car sur 7 contrôles qui ont constitué le test, 4 seulement ont été réalisés, à cause du manque des réactifs spécifiques dans le laboratoire.

La contamination des aliments est un problème qui se pose avec une acuité toute particulière dans notre société. Parfois, des aliments soumis à un traitement thermique de conservation de longue durée se détériorent malgré tout.

L'altération des conserves peut provenir d'un traitement thermique insuffisant, d'une recontamination après le traitement, par défaut d'étanchéité du contenant ou d'un entreposage à une température trop élevée.

Dans certain cas, l'action d'aliments acides sur le métal de la boîte de conserve provoque une détérioration chimique de conserves, sans intervention microbienne (CIRAD, 2009).

La détérioration des aliments constitue un problème d'une ampleur considérable si l'on considère qu'elle touche, par exemple, près du quart des fruits, légumes et céréales récoltés chaque année, sans parler des autres denrées alimentaires avariées qui doivent être jetées avant leur consommation.

La vente des produits alimentaires exposés à l'air libre dans la ville de Mbandaka ne date pas d'aujourd'hui, mais actuellement, elle prend des allures inquiétantes.

En effet, la situation socio-économique de la population la plus démunie, la prédispose à se rabattre sur les produits susmentionnés mais vendus sans tenir compte de certaines règles d'hygiène. Parmi les produits les plus concernés, il sied d'épingler, entre autres : le concentré de tomate en boite coupée, la margarine, la pâte d'arachide, la charcuterie, la chikwangue en morceau, la tranche d'ananas, l'avocat en morceau, le lait en poudre, de la viande ou des poissons grillés, etc.

Néanmoins, le danger résultant de la consommation de ces produits est sous-estimé voire carrément ignoré par les consommateurs. Quant au pouvoir public, il semble ne pas être outillé pour prendre des mesures qui s'y imposent. Il n'est pas rare de trouver à proximité des marchés ou des points de vente, des monceaux d'immondices rendant ainsi le milieu insalubre, propice à la contamination des denrées mises en vente.

Le présent article a pour objet de tirer la sonnette d'alarme sur le danger que court la population en consommant des denrées alimentaires exposées à l'air libre.

Le concentré de tomate locale préparé et mis en boite a constitué le champ de nos investigations pour la mise en pratique de quelques critères de contrôle microbiologique.

Cette réflexion s'articule autour de deux axes :

- Matériels, milieux de culture et méthodes
- Examen microbiologique d'un concentré de tomate empiré de façon artisanale, mais mis en conserve dans des sachets de type MARSAVCO.

Il s'agit de :

- contrôle des emballages
- mise en évidence des micro-organismes

- appréciation et l'interprétation des résultats ainsi que la conclusion du travail et quelques suggestions.

Milieux de culture

Milieu Kligler

C'est un milieu contenant du glucose, de lactose et du sel ferreux. Il permet d'étudier la fermentation de ces deux sucres et la production d'hydrogène sulfuré par formation de sulfure de fer noir, mettant ainsi en évidence les entérobactéries.

Milieu de Macconkey

C'est un milieu sélectif qui permet l'isolement et le dénombrement des entérobactéries dans l'eau, le lait, les aliments, l'urine. Il peut servir pour la recherche de *Salmonella*, *Shigella* et *Escherichia* dans la matière fécale.

Milieu de Sabouraud chloramphénicol

C'est un milieu d'isolement sélectif des champignons pathogènes.

Milieu Saubourand gélosé

C'est un milieu d'identification, d'entretien et d'isolement des champignons.

Milieu E.M.B (Eosine Methyl Bleu)

C'est un milieu d'identification et d'isolement d'entérobactéries lactose-négatif.

Réactifs des milieux de culture

Les réactifs utilisés :

- violet de gentiane
- liigol
- alcool acide
- eau physiologique 0,9%

Matériel d'étude

Notre matériel d'étude était le concentré de tomates (locales) préparé de façon artisanale et mise en conserve sous emballage de sachets de type MARSAVCO (Mikodi, 1999).

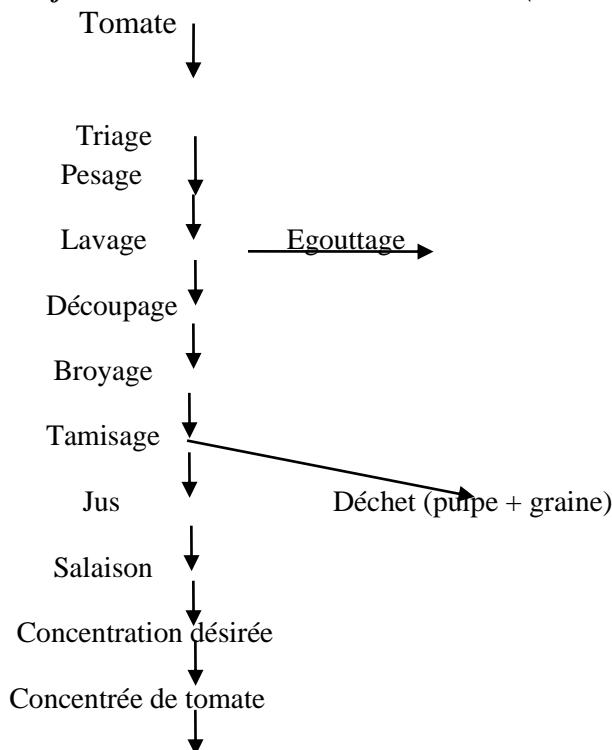
La préparation, la mise en conserve et le contrôle microbiologique ont été effectuées dans les laboratoires d'analyses de la MARSAVCO.

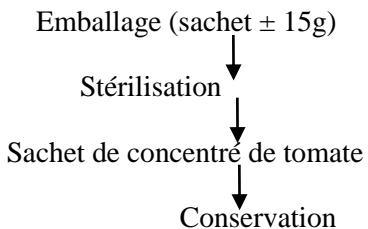
- date de fabrication : le 02 septembre 1999
- contenance des sachets : $\pm 15\text{g}$
- lieu et température de conservation : cellule de contrôle, à la température ambiante.

Au total 18 échantillons ont été examinés, dont 3 échantillons témoins, c'est-à-dire non salés, sur une période allant du 02 septembre 1999 au 29 janvier 2000.

La figure ci-dessous nous montre de manière brève les différentes étapes de la préparation de notre matériel d'étude (tomate concentré).

Fig1. Ligne de fabrication du concentré de tomate (MIKODI)





Méthodologie

Matériels

- Balance
- Bain-marée
- Boîte de pétri
- Etuve
- Frigorifique
- Incubateur
- Pipette pasteur
- Bec brinsen
- Ouate
- Tube à essais
- Microscope (Leitz)
- Lames
- Lamelles
- Thermomètre
- Spatule

Contrôle des emballages

Sur chaque échantillon retiré du lot des sachets de concentré de tomates conservés les détails suivants ont été contrôlés.

- ❖ l'état du scellage :
 - s'il y a présence de trace de tomate : on note : 0
 - s'il y a absence de trace de tomate : on note : +
- ❖ la présence ou non de gaz : présence manifestée par le gonflement du sachet
 - sachet non bombé : on note +
 - sachet bombé : on note 0
- ❖ sachet sans odeur ou avec odeur
 - sans odeur : on note +
 - avec odeur : on note 0.

Contrôle de la qualité microbiologique sur milieux M.C.EMB. SAB/G. SAB-CHL

Les boîtes de pétri ensemencées en stries perpendiculaires sont examinés après 48 heures d'incubation à 36°C pour vérifier la présence de colonies de micro-organismes sur les différents milieux de culture utilisés, à savoir :

- Maconkey (MC) ;
- Eosine Méthyl Bleu (E.M.B) ;
- Sabouraud chloramphénicol (SAB-CHL) ;
- Sabouraud gélosé (SAC/G) ;
- La présence d'une tâche ou d'une strie indique l'existence de contamination ; et on note +
- L'absence de tâche ou de strie présume l'absence de contamination et note 0.

Résultats

Contrôle des emballages

Les résultats du contrôle des emballages sont conjugués dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Contrôle des emballages

Dates	Echantillons	Scellage	Gonflement	Odeur
Le 02/09/99	E1	+	+	+
Le 05/09/99	E2	+	+	+
Le 08/09/99	E3	+	+	+
Le 15/09/99	E4	+	+	+
Le 21/09/99	E5	+	+	+
Le 30/09/99	E6	+	+	+
Le 02/10/99	E7	+	+	+
Le 07/10/99	E8	+	+	+
Le 15/10/99	E9	+	+	+
Le 21/10/99	E10	+	+	+
Le 30/10/99	E11	+	+	+
Le 07/11/99	E12	+	+	+
Le 15/11/99	E13	+	+	+
Le 21/11/99	E14	+	+	+
Le 30/11/99	E15	+	+	+
Le 15/12/99	T1	0	0	0
Le 22/12/99	T2	0	0	0
Le 29/12/99	T3	0	0	0

D'après le tableau 1, sur 18 échantillons examinés dont trois témoins, les résultats se présentent de la manière suivante :

- les 15 échantillons présentent un résultat positif, c'est-à-dire pas de gonflement, pas d'odeur et scellage est en bon état.
- les trois témoins présentent des résultats négatifs pour les trois observations.

Contrôle Microbiologique

Contrôle sur milieu MC. E.M.B SAB/G. SAB-CHL

Les résultats du contrôle microbiologique sont présentés dans le tableau 2 suivant :

Tableau 2 : Contrôle microbiologique

<i>Dates</i>	<i>Echantillons</i>	<i>Microbes sur milieux de culture</i>				<i>Conclusion</i>
		MC	E.M.B	SAB /G	SAB - CHL	
Le 02/09/99	E1	0	0	0	0	Non infecté
Le 05/09/99	E2	0	0	0	0	Non infecté
Le 08/09/99	E3	0	0	0	0	Non infecté
Le 15/09/99	E4	0	0	0	0	Non infecté
Le 21/09/99	E5	0	0	0	0	Non infecté
Le 30/09/99	E6	0	0	0	0	Non infecté
Le 02/10/99	E7	0	0	0	0	Non infecté
Le 07/10/99	E8	0	0	0	0	Non infecté
Le 15/10/99	E9	0	0	0	0	Non infecté
Le 21/10/99	E10	0	0	0	0	Non infecté
Le 30/10/99	E11	0	0	0	0	Non infecté
Le 07/11/99	E12	0	0	0	0	Non infecté
Le 15/11/99	E13	0	0	0	0	Non infecté
Le 21/11/99	E14	0	0	0	0	Non infecté
Le 30/11/99	E15	0	0	0	0	Non infecté
Le 15/12/99	T1	+	+	+	+	Infecté
Le 22/12/99	T2	+	+	+	+	Infecté
Le 29/12/99	T3	+	+	+	+	Infecté

D'après le tableau ; sur les 18 échantillons examinés dont 3 trois témoins les résultats se présentent de la manière suivante :

- les 15 échantillons présentent un résultat positif, c'est-à-dire pas d'infection
- les 3 trois présentent un résultat négatif, c'est-à-dire sont tous infectés.

Légende

- *E.M.B* : eosine Méthyl bleu
- *M.C* : Macconkey
- *SAB/G* : Sabouraud gélosé
- *SAB-CHL* : Sabouraud chloramphénicol

Contrôle sur milieu Kleigler

Dans le tableau 3 sont consignés les résultats obtenus lors de ce contrôle.

Tableau 3 : Contrôle microbiologique sur milieu KLIGLER

	Gaz	Glucose	Lactose	H2S	Examen à frais	Coloration Gram
T1	+	+	-	-	B	B.gr-
T2	+	+	-	-	B	B.gr-
T3	+	+	-	+	B	B.gr-

Légende : T1, T2, T3 : Témoins

B : Bâtonnet

B.gr- : Bâtonnet Gram négatifs

Les résultats montrent que tous les échantillons témoins sont positifs en ce qui concerne la présence de gaz et la fermentation du glucose. Seul un témoin présente des traces de H2S. L'examen à frais montre la présence des bâtonnets dans tous les témoins et ces bâtonnets sont Gram négatif.

Interprétation des résultats

La fabrication du concentré de tomate et sa mise sous emballage ont été effectué dans des bonnes conditions, car tous les échantillons examinés ont donné des résultats positifs, en ce qui concerne la tenue du scellage, l'absence de gonflement et de trace de tomate.

Quant aux témoins, mal scellés par ailleurs, ils ont tous été contaminés. Ce qui explique la présence de tâche des colonies des micro-organismes dans les différents milieux utilisés, Macconkey, Eosine Méthyl bleu, Sabouraud gélosé, sabouraud-chloramphénicol.

Le test sur milieu spécifique de Kleigler montre la présence des bâtonnets Gram-négatif.

Il est à noter que le test sur le milieu de Kleigler permet d'identifier *Eschérichia coli* et le *acétobacter*. Mais à ce stade, nous ne pouvons interpréter les résultats, car sur 7 contrôles constituant le test, nous avons pu réaliser que 4, par faute de réactif spécifiques dans le laboratoire. Notre avantage a été de nous familiariser avec cette méthode de contrôle.

Conclusion et Suggestions

Notre pays, la République Démocratique du Congo, a un climat chaud favorisant la croissance rapide des micro-organismes, pathogènes et non pathogènes. Ainsi nous basant de notre examen du concentré de tomate préparé et conservé sous emballage de sachet type MARSAVCO, nous pouvons dire que les aliments bien conservés sont épargnés de la contamination, par contre, ceux qui sont mal emballés ou exposés à l'air libre sont sujets à des contaminations.

Ainsi pourrions-nous suggérer :

- de saler le jus de tomate avant leur préparation et conservation ;
- de sceller correctement l'emballage ;
- de stériliser le produit (pasteurisation)
- d'éviter tout contact du produit avec des ustensiles souillés et également à des personnes malades.
- l'analyse microbiologique est obligatoire afin dépister d'éventuelle contaminations.

Bibliographie

BATTIAUX et FLAMMARION, 1974. *Manuel de techniques bactériologiques*, Paris.

CHEFTEL, J.C, et Pierre Desquelles, 1977. *Introduction à la biochimie et à la technologie des aliments*, volume I, Paris.

- CIRAD, 2009. Changement Climatique et Agriculture, l'Environnement et la Sécurité Alimentaire enjeux.
- CLEMENT, J.M., 1978. Dictionnaire des industries alimentaires, Maison, Paris.
- CLEMENT, J., 1981. Larousse agricole, Mont parnasse, Paris.
- GYANG, O.K., 1994. *Introduction à la microbiologie alimentaire dans les pays chauds*, Paris.
- LEDERER, J., 1985. *Exigences alimentaires de l'homme normal*, Tome 1, Nauwelaerts, Bruxelles.
- Lettre Infos ONISEP, 2016. L'Industrie Agroalimentaire ; www.onisep.fr/Orleans.
- MASIMANGO, 1995. Note de cours de Microbiologie générale, faculté des Sciences Agronomiques Université de Kinshasa (inédit).
- MULTON Jean-Louis, 1991. Technique d'analyse et de contrôle dans les industries Agroalimentaires.
- ONYEMBE P.M.L., 1977. Note de cours de Biochimie descriptive, Faculté des sciences Agronomiques, Université de Kinshasa (inédit).
- TREMOLIERE et al., 1984. *Manuel d'alimentation humaine : Tome 1 : les bases de l'alimentation*, ESF, Paris.
- TREMOLIERE et al. 1984. *Manuel d'alimentation humaine : Tome 2 : les bases de l'alimentation*, ESF, 75017, Paris.
- TREMOLIERE et al., 1984. *Manuel d'alimentation humaine : Tome 1 : les bases de l'alimentation*, ESF, Paris.
- TREMOLIERE et al. 1984. *Manuel d'alimentation humaine : Tome 2 : les bases de l'alimentation*, ESF, 75017 Paris.

FRAIS DE MOTIVATION DES ENSEIGNANTS : SOURCE DE DEGRADATION DU SYSTEME EDUCATIF A KINSHASA

Par

MATANDA KAPITA²⁵, MUSITU NGIENG²⁶ MEYA NDAL-BAWEL²⁷,

Résumé

La mission principale de l'éducation est de former et d'instruire les jeunes en les dotant d'atouts en termes de connaissances afin qu'ils deviennent utiles à eux-mêmes et à la société. L'instruction reste une tâche très difficile à accomplir ; c'est pourquoi, elle exige un traitement conséquent, digne et exceptionnel. Les pays qui ont compris l'importance de ce secteur rémunèrent honorablement ceux qui se consacrent à l'instruction de la jeunesse.

Mais, ne bénéficiant pas d'un traitement conséquent de la part du gouvernement, les enseignants de la République du Zaïre étaient obligés de rompre avec leur métier. Raison pour laquelle, il y a eu des grèves et des années blanches à répétition dès 1992. L'Etat zaïrois ayant démissionné, les prêtres catholiques ont dû sauver cette de crise en proposant aux parents d'élèves de prendre provisoirement en charge les enseignants. D'où est né le terme motivation des enseignants ou contribution des parents. Celle-ci s'était propagée comme une traînée de poudre dans toutes les écoles conventionnées, officielles et privées et s'était enracinée au point que les parents ne savent plus à quel saint se vouer pour sa suppression. Cette pratique mise en place et institutionnalisée ne profite pas toujours aux enseignants, mais plutôt aux autorités scolaires et aux bureaux gestionnaires, occasionnant ainsi une « pédagogie financière » qui a régressé au bas de l'échelle le système éducatif congolais en général et celui de Kinshasa en particulier.

¹ Licencié en Français linguistique, Institut Pédagogique National de Kinshasa.

²⁶ Licenciée en Psychologie de l'Université de Kinshasa.

²⁷ Licencié en Français linguistique, Institut Pédagogique National de Kinshasa.

Pourtant, cet enseignement national est une copie conforme en structure et en conception, voire-même en programmes, de celui de l'ancienne métropole, qui met présentement en doute les différents diplômes délivrés par les autorités et établissements scolaires et académiques de la RDC.

Mots clés : Motivation, dégradation, système éducatif

Summary

The main mission of education is to train and educate young people by equipping them with knowledge assets so that they become useful to themselves and society. Training remains a very difficult task to accomplish; that is why it requires a consistent, dignified and exceptional treatment. The countries that have understood the importance of this sector honorably pay those who devote themselves to the education of the youth.

But, not receiving much treatment from the government, teachers in the Republic of Zaire were forced to break with their profession. Because of this, there were repeated strikes and white years in 1992. The Zairian state having resigned, the Catholic priests had to save this crisis by proposing to the parents of pupils to temporarily take charge of the teachers. From where was born the term motivation of the teachers or contribution of the parents. It had spread like wildfire in all the schools, both official and private, and had taken root so much that the parents no longer know where to turn for their abolition. This established and institutionalized practice does not always benefit teachers, but rather school authorities and managerial offices, thus causing a "financial pedagogy" that has regressed at the bottom of the scale Congolese education system in general and that of Kinshasa in particular.

However, this national education is a true copy in structure and in design, even in programs, of that of the old metropolis, which is currently questioning the various diplomas issued by the authorities and academic and academic institutions of the DRC.

Key words: Motivation, degradation, éducatif system

Introduction

Cette réflexion sur « les frais de motivation » tire son origine de notre observation directe sur l'évolution du système éducatif de la RDC. La prise en charge des enseignants par les parents d'élèves continue à préoccuper toutes les couches sociales et étonne tout celui qui cherche à défendre le bien-être humain à travers l'éducation. Devenue une occasion propice pour s'enrichir, elle a du mal à se déraciner.

En effet, la société humaine évolue grâce à l'éducation et à l'instruction de sa population. En ce qui concerne la RDC, le problème éducatif est complexe. Les différents budgets alloués à ce secteur depuis des années n'ont jamais atteint les 5%. A ce niveau, il faut signaler que la situation des enseignants est devenue précaire contrairement à l'époque coloniale et quelques années après l'indépendance du Pays.

Au regard de cette situation, l'objet de cette étude consiste à saisir le comportement irresponsable du pouvoir public qui ne tient pas compte de l'amélioration des conditions de vie des enseignants pour lesquels pourtant les partenaires éducatifs tant nationaux qu'internationaux lui accordent beaucoup de subsides.

En effet, comme le dit si bien Georges R. Celis (1991 :36), le but premier de l'éducation est : « la transmission du savoir et son utilisation au développement du bien-être des sociétés ». Beaucoup de dirigeants zairois (congolais) n'ont pas voulu l'entendre de cette oreille. Cette attitude a plongé le système éducatif dans une crise aigüe avec des grèves et des années blanches à répétition dès 1992.

Pour mettre fin à cette crise, les prêtres catholiques vont « aider » l'Etat en instituant la « contribution » des parents. Celle-ci venait compléter en termes de transport, le salaire misérable que touchaient les enseignants. Ainsi naquit le terme de cette motivation qui a mis fin aux années blanches et aux grèves successives, mais avec la régression du niveau d'enseignement à son passif.

L'Etat congolais étant démissionnaire, ce système de motivation s'était propagé comme une traînée de poudre dans les différentes écoles de la capitale et celles des provinces, provoquant une véritable et dramatique « pédagogie financière » qui a plongé le système éducatif dans la misère la plus noire.

Au lieu que la fameuse « motivation » profite directement aux enseignants, elle profite plutôt aux autorités scolaires et parascolaires (surtout aux Gestionnaires

directs des écoles) etc. ... Ainsi, les enseignants se découragent et font ce qu'ils veulent dans des salles des classes, ou s'absentent volontairement. La motivation a ainsi engendré tous les maux qui rongent le système éducatif congolais actuellement, classant le pays parmi les derniers dans ce secteur.

D'où, cette réflexion se veut une interpellation aux Gouvernants pour qu'ils revoient le quota budgétaire réservé à l'éducation en général parce que les enseignants travaillent doublement : au service et à domicile ; chose que les autres agents de l'Etat ne font pas. C'est pourquoi, ils méritent un traitement exceptionnel.

Pour mieux expliciter notre démarche, cette étude va partir de la clarification de la notion d'éducation pour aboutir à certaines recommandations ou perspectives, après avoir successivement passé en revue l'évolution du système éducatif congolais notamment à Kinshasa. Les faits marquants du système éducatif avec quelques illustrations, la stratégie de sauvetage, l'impact de la motivation sur la qualité de l'enseignement ainsi que les conséquences qui en découlent. Une brève conclusion mettra un terme à nos propos, précédée par quelques pistes de sortie de crise liée à la « motivation ».

LA NOTION DE L'EDUCATION

Par ce terme, nous entendons une mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain (Micro Robert, Dictionnaire du français primordial (1985 :345). L'éducation fait sortir l'homme de l'animalité ; avec elle, il acquiert les savoir-être, savoir-faire, savoir-vivre. Elle intègre l'homme dans la société où il est appelé à vivre.

Musiki (2012 : 62), note que « l'éducation est un terme polysémique, riche en signification. Elle représente pour nous, un ensemble des méthodes par lesquelles on transmet des savoirs, des valeurs et des pratiques. » L'éducation entendue ici est synonyme de l'instruction.

En effet, dans la conception de notre étude, l'éducation doit se transmettre à l'école. Sans elle, l'homme serait un être vide, sans aucune perspective. Seule l'éducation favorise l'acquisition des valeurs positives qui permettent à ce dernier (l'homme) de s'épanouir.

C'est pourquoi l'éducation de la jeunesse préoccupe au plus haut point toutes les sociétés du monde. Les parents et les organismes éducatifs cherchent des voies et moyens de réussir cette mission délicate. Pour ce faire, chaque parent a l'obligation

d'inculquer à sa progéniture des bases sociales solides (MATANDA Kapita, 2013 : 119)

De son côté, le professeur NKUANZAKA confirme que « l'éducation, c'est l'action de former l'esprit d'un individu, de développer ses aptitudes : physiques, intellectuelles, morales et de lui apprendre des principes essentiels susceptibles de faciliter son intégration dans la société. L'éducation implique le bon usage d'une société, le savoir-vivre, le savoir-être et le savoir-faire, note-t-il dans son cours des Problèmes de la famille au Congo, destiné aux étudiants de première et deuxième Licence Sociologie, (UNIKIN, 2001-2002).

Toutes ces considérations visent l'amélioration des conditions vitales de l'homme au sein de sa société comme facteur déterminant de son développement.

Selon Kant, l'homme n'est ce qu'il est que par l'éducation. Au Congo-Kinshasa, elle prend un autre sens ; tout est permis au nom de celle-ci pour s'enrichir en mettant de côté la vertu de développement humain et de la société. Le système éducatif congolais attirait les étrangers notamment les Angolais, comme le cas du défunt docteur Savimbi. Mais aujourd'hui, cela n'est plus le cas.

Dans les lignes qui suivent, nous parlerons de l'évolution du système éducatif à Kinshasa en nous référant aux différentes périodes pour une meilleure compréhension.

L'EVOLUTION DU SYSTEME EDUCATIF A KINSHASA

L'éducation, c'est tout un système. Pour DELANDSHEERE, G. (1972 : 99), le terme « enseignement signifie processus par lequel l'environnement d'un individu ou de plusieurs individus, est modifié pour le mettre en mesure d'apprendre à produire des comportements déterminés dans les conditions spécifiques ou de répondre adéquatement à des situations spécifiques ».

A partir d'un regard attentif porté sur l'enseignement à Kinshasa, il ne serait pas erroné d'affirmer que l'évolution du système éducatif va de mal en pis. La belle époque du système éducatif a pris fin dans des années 1980, année à laquelle la RDC est tombée dans le déclin à cause de la zaïrianisation.

Depuis l'accession de la RDC à l'indépendance, son système éducatif a parcouru un long chemin marqué par plusieurs réformes.

Celles-ci ont conduit à des réalisations significatives, particulièrement en ce qui concerne le développement quantitatif (établissements scolaires, effectifs).

Du point de vue efficacité, ce système éducatif est marqué par des taux de déperdition élevés. On observe par ailleurs d'énormes disparités entre les provinces, les milieux socioéconomiques et les sexes.

En effet, parler du système éducatif, c'est faire allusion aux orientations à prendre en termes des capacités d'inventer l'avenir : c'est le cas des Etats-Unis d'Amérique, de la Chine, du Brésil, etc. Ces pays ont fait de l'éducation un secteur très important, le considérant comme le poumon de transformation de la société. La Chine par exemple, a envoyé ses citoyens au Japon et dans des Universités célèbres du monde pour étudier et apprendre ce que font et savent faire les autres.

Les USA restent première puissance mondiale parce qu'ils réservent 30% du budget national à l'achat des génies à travers le monde a dit Dr. Mvita Président du CASED foundation (juillet 2012). Et le Brésil dispense un enseignement primaire obligatoire et gratuit aux enfants âgés de 7 à 14 ans (Encarta, 2009, le 21/08/2014).

Comme le soutient, MUNGALA (1989 : 2), « le système d'éducation qui se trouve être le facteur et le produit de la société, conditionne les types et les styles de développement endogène. ».

En République Démocratique du Congo, l'éducation passe par l'argent et non par le sérieux dans l'acquisition des connaissances qui doit s'accompagner d'une méthodologie appropriée et des techniques adaptées pour aller de l'avant.

Nul n'ignore que l'éducation fut comptée parmi les cinq chantiers de la République du Président Kabila en 2006 ; qu'a-t-on réalisé en termes des capacités d'inventer son avenir ? A son entrée en fonction (2006), Antoine Gizenga, Premier Ministre, avait promis de payer les fonctionnaires au-delà des accords de Mbudi, mais rien ne fut fait.

Eu égard à tout ce qui précède, nous pouvons indiquer 4 grandes périodes marquant l'évolution du système éducatif en RDC notamment :

❖ **Ième PERIODE : DE 1960 A 1965**

Durant cette période, le système éducatif était caractérisé par la volonté politique de mettre en place un système répondant aux ambitions d'un nouvel état indépendant.

Deux réformes ont marqué cette période : celles de l'enseignement secondaire en 1961 et de l'enseignement primaire en 1962.

La première réforme a donné naissance à une structure promotionnelle avec un premier cycle dit « cycle d'orientation » conduit vers un cycle long.

Quant à la seconde réforme dont primaire, elle a porté sur l'unification des structures et des programmes afin de mettre fin à la distinction jugée discriminatoire entre les écoles primaires sélectionnées d'une part et les écoles de filles et garçons d'autre part. (REP. Du Zaïre : 1986 : 2).

❖ **II^{ème} PERIODE: DE 1965 A 1975**

Le système éducatif était marqué par plusieurs initiatives entreprises en vue de matérialiser la volonté de l'autorité politique du nouveau régime (celui du 24 novembre 1965) de donner une priorité absolue à la recherche des solutions aux problèmes de l'éducation. C'est ainsi qu'en 1967, l'institution de l'Examen d'Etat sanctionnant la fin d'études secondaires et l'abolition en 1972 des examens sélectifs à la fin de primaire et de cycle d'orientation intervienent. Cette période est caractérisée par l'accroissement sensible des effectifs et un effort financier remarquable de l'Etat (Rép. du Zaïre 1986 : 2).

❖ **III^{ème} PERIODE: DE 1975 A 1990**

C'est la période marquée par la fin des initiatives du pouvoir pour révolutionner le système éducatif. Confrontée à la pression sociale et plusieurs contraintes, notamment en matière de capacité de gestion des structures éducatives ; l'Etat a décidé de confier la gestion des écoles étatiques aux Eglises (en 1976) notamment Catholique, Protestante et Kimbanguistes. Dans les années 80, on a institué les conseils de gestion des établissements d'enseignements primaires et secondaires avec une représentation des parents, des enseignants et des délégués.

En 1983, devant des problèmes budgétaires insolubles auxquels il devrait faire face, le Zaïre licencia en deux ans 50.000 enseignants, sur 230.000 qu'ils étaient, soit plus de 20% d'entre eux, note Georges CELIS, R. (1991 : 73). La réalité décrite par cet auteur nous renvoie à la problématique même de l'échec de cet enseignement qui se confirme par le salaire dérisoire des enseignants (début et assis) payés par l'Etat congolais qui varie entre 171.001 FC soit 104 \$ (préfet) et (le dernier) 129.413 FC soit 79\$. Les licenciés avec grade 21/2 gagnent 155.479Fc, soit 94\$ ceux de 21/3 qui touchent 155.581fc Soit 94\$. Quant aux gradués, 22 / 0, 1,2 ils perçoivent moins que ça, (152.687fc) soit 93\$, sauf ceux qui ont beaucoup d'échelons. (22/7) 155.114fc soit 94§. Un échelon vaut 3 ans de prestation avec

comme prime moins de 1000fc soit 0,61\$. La prime institutionnelle n'existe même pas. (Source : Etat de paie de secope via Novembre 2018).

❖ IV^{ème} PERIODE : DE 1990 A CES JOURS

Cette période est marquée par des fortes perturbations que le Pays a connues dans tous les domaines, y compris le système éducatif. Durant cette période, le niveau du système éducatif a continué à se développer grâce au financement direct des parents d'élèves. C'est le cas du plan intérimaire de l'éducation (2012-2014) qui avait pour objectif :

- Accroître l'accès, l'équité et la rétention ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ;
- Renforcer la gouvernance (source module de didactique générale de formation des lauréats inspecteurs du 8^{ème} concours d'accès au corps d'inspecteurs de l'EPSP Kinshasa/Mont-Amba 2018).

LA DEGRADATION DU SYSTEME EDUCATIF

C'est un terme polysémique. Elle veut dire : détérioration d'un système, d'une chose, d'un régime ou d'un état. A l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, ce terme renvoie à la régression due notamment au mauvais traitement des enseignants qui engendre chez ces derniers le désintérêt du métier avec comme conséquence une formation au rabais des élèves.

A ce propos, KUYIKULA Masapu et al. 2014 : 49) soutiennent que la dégradation des conditions de vie mesurée en termes de sécurité alimentaire, de santé et d'éducation, a atteint des proportions inquiétantes et exige des efforts concertés de la part du pouvoir public et de ses partenaires au développement.

Dans le même ordre d'idées, cet échec éducatif est ressenti même dans les autres domaines de la vie des congolais. En effet, la régression du niveau moral entraîne nécessairement le déclin de l'être et de la civilisation, comme l'a si bien dit MASSONSA-Wa- MASSONSA (2009 :72). Et le manque du sérieux et d'intérêt pour le secteur de l'éducation engendrera toute la décadence du système éducatif et d'autres secteurs connexes.

Au fait, la dégradation de l'enseignement congolais se constate dans tous les domaines de la vie. Voilà pourquoi, il va de notre intérêt de scruter le fonctionnement de cet enseignement congolais noyé dans la prise en charge des enseignants par des parents d'élèves depuis 1992 jusqu'à nos jours. D'où quelques

illustrations liées à cette dégradation dans certaines écoles de la Capital de pays : La « motivation » du mois de janvier 2019 servie le 14/02/2019 à l’Institut Scientifique et Technique de Makala (ISTMA) géré par la 13^{ème} Communauté Baptiste du Fleuve Congo, en sigle CBFC, répartie en cinq catégories :

Catégorie 1 : Préfet, Directeur des Etudes, Conseiller Pédagogique : 29 733,5FC à chacun,

Catégorie 2 : Enseignants, Conseillers d’Orientations, Secrétaire, Intendant : 26.733,5FC,

Catégorie 3 : Commis dactylographe, bibliothécaire : 24.500F

Catégorie 4 : Travailleurs : 21.500FC,

Catégorie 5 : Sentinelles : 20.200FC.

(SOURCE : Etat de paie du mois de janvier 2019 de l’institut scientifique et technique de makala).

Dans une école comme celle-ci, il est exclu de s’attendre à de bons rendements de la part des enseignants. A la rentrée scolaire 2018-2019, la motivation des enseignants du mois de septembre n’était pas payée. L’école est gérée financièrement par la coordination communautaire de la CBFC avec ses propres termes tels que : « Défalqué, Jésus travaillait avec ses propres frères » (Tribalisme évoqué ci-haut).

Le préfet, lui, se contente de ses frais de fonctionnement, contrairement à ceux qui gèrent eux-mêmes l’argent de « motivation ». Au fait, 62% des frais sont destinés aux agents et 38% à la coordination, hormis le fameux « défalqué ».

Au Complexe scolaire La Brèche de Ngaba, qui est une école secondaire général fonctionne avec quatre enseignants seulement, (données recueillies auprès des agents de l’enseignement en 2019). Le premier enseigne les cours généraux : géographie, histoire, dessin, sciences, éducation à la vie, éducation civique et morale : sept cours. Dans ces conditions, l’enseignant aura du mal à préparer ses leçons et à faire ses prévisions des matières. Il sera toujours fatigué. Cette pratique ne vise pas la formation ; mais la cupidité et l’avidité liées à l’argent. Le deuxième enseigne la mathématique et la technologie. Le troisième enseigne le français : Il est à temps partiel tout comme le quatrième qui enseigne l’anglais. Quant à la motivation, elle est de 100\$ payable en tranche (Propos recueillis auprès de Monsieur Gracien MONDOKO, Enseignant du dit complexe scolaire sep.2018).

Au Complexe Scolaire NGOLO ZA BAMBUTA, pour exprimer leur opinion qu’ils ne touchent rien comme « motivation », les enseignants paraphrasent leur

préfet qui utilise les termes ci-après : dépassement, indicateur au rouge, etc. (Propos recueillis auprès de Monsieur KASONGO, Travailleur oct.2018). Ci-bas, nous allons donner l'explication de tous ces propos notamment :

Dépassement : le fait de tous consommé à l'avance sur son compte (argent)
Indicateur au rouge : signifie n'avoir rien dans son compte.

LA STRATEGIE DE SAUVETAGE BASEE SUR LA MOTIVATION

La stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF) de 2016 A 2025. Celle-ci vise l'amélioration de la qualité des apprentissages. Les différentes innovations introduites à l'EPSP cadrent avec cette stratégie citée comme : approche par compétence (APC), domaine d'apprentissage des sciences (DAS), système d'organisation pour l'harmonisation des droits des affaires en Afrique (Ohada), approche actionnelle, Sesam, 7ème et 8ème avec des cours appropriés à ce programme, modification des programmes nationaux tant au niveau maternel, primaire, secondaire général et aux humanités.

Pour veiller à l'application de toutes les innovations précitées, Le Ministre de l'EPSP exige que l'inspecteur soit son œil et son oreille à travers toutes les 48 provinces éducationnelles de la RDC. Malheureusement, celui-ci (l'inspecteur) est mal payé et mal traité ; la conséquence en est que son rendement baisse chaque année. Voilà en bref comment le système éducatif en RDC a évolué.

A présent, nous allons aborder l'aspect lié à l'impact de la motivation sur la qualité de l'enseignement.

L'IMPACT DE LA MOTIVATION SUR LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT

Commençons cette question par noter que le concept de motivation est un terme polysémique utilisé dans différents contextes. Elle peut signifier ensemble des motifs, un acte, un comportement. (Micro Robert, Dictionnaire du français primordial (1985 : 687).

En RDC, la « motivation » est un terme introduit en 1992 par les prêtres de l'église catholique consistant à prendre en charge les enseignants par les parents d'élèves pour éviter les années blanches et les grèves à répétition, suite à la démission du pouvoir public à payer les enseignants. Celle-ci ne s'était pas limitée aux seules écoles catholiques. Elle s'est plutôt, ramifiée jusqu'à devenir un mode de

gestion institutionnalisé, au lieu qu'elle soit de courte durée, limitée dans le temps comme initialement prévu.

Avec ce système, la pédagogie et les notes scolaires sont devenues une vraie marchandise. Les élèves et les parents en sont des clients. D'où, l'existence d'une « pédagogie financière » carabinée, ayant perdu sa mission principale qui vise la formation des citoyens responsables que la société peut utiliser à bon escient. En plus de cet aspect, il y a d'autres facteurs qui favorisent la persistance de cette motivation dans les écoles : vente d'uniformes (selon le modèle de l'établissement scolaire), cahiers de communication, journaux des classes, cartes d'élèves, fardes chemises, etc.... variables chaque année.

La « motivation » donne un droit de passage de classe, même pour les élèves les plus faibles. Le problème fondamental de dégradation du système éducatif de la RDC réside dans le budget maigre qui lui est alloué depuis toujours et personne ne touche un salaire décent, du préfet jusqu'au dernier.

La « motivation » varie également d'une école à l'autre, rendant l'enseignement inefficace et non compétitif. Autrement dit, l'épine dorsale de tout système éducatif c'est l'argent qui émane du budget de l'Etat qui ne représente absolument rien du tout en termes de pouvoir d'achat des enseignants. Car, l'éducation constitue un des secteurs clefs de la souveraineté nationale. L'Etat, dans sa mission régaliennes, doit prendre ses responsabilités pour rendre l'enseignement gratuit et payer honorablement les enseignants ainsi que lutter contre la corruption et les antivaleurs en milieu éducatif et enfin privilégié la bonne gouvernance scolaire, promouvoir surtout des valeurs sociales auprès des élèves et des agents. En fait, la part de lion des chefs d'établissements dans le partage des frais de motivation payés par les parents décourage les enseignants. Autre fait à relever, c'est la relégation du système éducatif au dernier plan par les institutions du pays notamment : la Présidence, le Sénat, l'Assemblé nationale, le Gouvernement, les assemblées provinciales, etc.

La « motivation » favorise la baisse de la qualité de l'enseignement à cause notamment des éléments ci-après :

- La démocratisation et la libéralisation du secteur de l'enseignement en RDC,
- La dévalorisation de la carrière enseignante ;
- La promotion fantaisiste accordée à certains agents du système sans tenir compte de spécialité du candidat à promouvoir, la misère sociale, le test fantaisiste ou sur recommandation ;

- Le relâchement de la discipline dans les écoles ;
- Le désintérêt pour la section pédagogique ;
- Le manque des laboratoires et ateliers techniques appropriés pour les options techniques et les travaux pratiques, souvent remplacés par des séances de description d'appareillages ou par des compléments des cours théoriques, etc.

En effet, les enseignants congolais en général et ceux de Kinshasa en particulier, vivent dans une misère noire devenue un mode de vie. En termes de rendement, il ne faut rien attendre d'un agent qui est mal payé, car il travaille sans conscience. « Car ventre affamé n'a point d'oreilles ». Si à travail égal salaire égal, le rendement peut être meilleur ; mais le contraire n'est pas possible. Si hier, ce métier valorisait les gens, aujourd'hui ce n'est plus le cas, raison pour laquelle il y a peu d'élèves et étudiants dans les options et instituts supérieurs pédagogiques.

DES CONSEQUENCES

Les conséquences qui découlent de la « motivation » se situent à plusieurs niveaux et affectent toutes les couches sociales.

Au niveau de l'élève, la formation est tronquée ; il se fait exploiter par l'enseignant sous toutes les formes, pour l'obtention des notes et diplômes sans compétences ; le manque de sérieux pour sa propre formation le caractérise.

Au niveau de l'enseignant, on enregistre les faits suivants : cumul, négligence, conflit, stress, haine, mort subite, mendicité, monnayage des points, fausse confiance, absentéisme, désertion, etc.

Au niveau de la société globale, ce phénomène provoque des conséquences immédiates et lointaines. En effet, la jeunesse censée incarner l'espoir de demain n'est pas formée du tout ; elle accuse des lacunes profondes qui vont se répercuter sur elle et sur l'avenir collectif.

Au-delà de ce qui précède, l'agent mal payé, est capable de détruire l'unité de production. Pour notre cas, l'enseignement fonctionne comme un système un agent absent de son poste de service est à comparer aux dents d'une roue de vélo : si une seule manque, la chaîne ne saura pas bien tourner ou ne tournera pas du tout.

Georges R. Celis (1991 : 29), appuie cette réalité en notant que : « des professeurs sont amenés à s'absenter impunément pendant des semaines... Au mieux, ils font copier les cours non assurés au tableau noir par un élève ; il s'agit

souvent des cours qu'ils ont eux-mêmes notés quand ils étaient élèves... ». Il poursuit en disant : « de faux documents ont pris des proportions extraordinaires, d'une part au profit des fonctionnaires sous-payés, et d'autre part, au profit des élèves. » Il enchaîne enfin, en disant que, dans des écoles primaires suivies à ce propos, il fût constaté (Rép. du Zaïre, 1975) qu'aucun instituteur n'avait atteint 50% d'heures de présence sur plus d'un mois.

Dans l'enseignement secondaire, la désorganisation est telle qu'il est vain de vouloir opérer les vérifications nécessaires. Tout se vend et s'achète : « Bulletins, attestations de fréquentation, inscriptions, diplômes, points à inscrire dans les bulletins, etc. ; c'est une source appréciable de revenus pour les enseignants et un personnel administratif pléthorique sous-payés ».

En effet, la motivation a détruit systématiquement le système éducatif congolais. Avec elle, aucun élève ne reprend de classe ; chaque enfant peut se faire fabriquer un bulletin et se faire inscrire seul dans une école de son choix. Au besoin, passer de classe de manière frauduleuse dans une même école sans être rétrogradé.

Partant de ce même fait, l'organisation de l'Examen d'Etat est un moyen facile et sûr pour les uns et les autres (tous confondus), de s'enrichir sur le dos des pauvres parents, sans emplois, mal rémunérés ou impayés.

En effet, les inspecteurs qui viennent faire passer les différentes épreuves se font payer à la source et eux aussi doivent penser aux autres chefs hiérarchiques sinon prochainement, ils ne seront plus sur la liste des délégués. Cela s'observe aussi dans le contrôle des dossiers d'élèves finalistes des humanités, monnayées à outrance.

Ceci montre qu'en RDC, la finalité de l'éducation ne consiste pas à rendre l'homme libre, mais à tracasser les élèves et leurs parents. Tolérer l'indiscipline, faire réussir les non-classés, favoriser le tribalisme, sont quelques-uns des maux qui rongent le système éducatif de la RDC. Le professeur MWENDAMBALE Augustin, interrogé lors d'une émission sur les antennes de radio Okapi, le 14 janvier 2014 de 11h 50 à 11H 58, a reconnu que « le tribalisme est un fléau qui ruine les sociétés. La tribu devient le critère d'appréciation, de sélection, de promotion.

L'autre fait à relever, c'est l'exploitation des enseignants par des promoteurs d'écoles privées qui n'aiment pas engager les agents par rapport au nombre de classes, et des options organisées. Souvent, pour gagner plus, ils engagent moins d'enseignants et les cours sont attribués en ne tenant pas compte de profils. Il y a de

ceux qui ont 28,30, 35, 40 heures des cours par semaine au lieu de 24heures prévues pour les gradués et 18 heures pour les licenciés, selon la législation scolaire.

C'est le cas du complexe scolaire Nempoko de Ngaba. Ici, pour avoir 150.000fc, il faut accepter plus de 24 heures des cours par semaine le titulariat.

Dans la dernière partie de notre étude il est question de suggérer avec quelques pistes de sortie de cette situation calamiteuse qui gangrène le système éducatif congolais du primaire et du secondaire.

PERSPECTIVES DES REFORMES

Elles sont nombreuses, mais citons-en quelques-unes qui paraissent les plus importants :

- Il faut, d'abord réformer le système éducatif congolais actuel hérité de la colonisation, pour le rendre conforme aux besoins du Pays.
- Assurer la formation continue des enseignants, c'est-à-dire organiser périodiquement des séances de mise à niveau, au début de la rentrée scolaire et/ou au milieu de l'année scolaire avec des experts en la matière, nationaux et internationaux.
- Rendre gratuit l'enseignement fondamental, pour répondre aux objectifs du millénaire, de l'Unicef et de l'Unesco et conformément à la constitution.
- Supprimer la « motivation », épine dorsale qui s'érige en obstacle au bon fonctionnement du système éducatif congolais et qui régresse le niveau des élèves, voire- même des enseignants.
- Payer convenablement les enseignants pour les pousser à donner le meilleur d'eux-mêmes en vérifiant à la hausse la part du budget alloué au secteur éducatif.
- Restaurer la prime de diplôme selon le niveau d'études et autres allocations et avantages sociaux comme les autres agents de l'Etat.
- Auditer la gestion des différents Ministres de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel pour les dons et argent reçus des partenaires à l'éducation tant au niveau national qu'international de la première, deuxième et troisième République.
- Supprimer certains frais perçus par les différents bureaux gestionnaires pour rendre souple la gestion financière et administrative des écoles.
- Equiper les écoles en bibliothèques viables, ateliers et laboratoires appropriés.

- Tenir compte de la filière pédagogique dans (pédagogie appliquée et sciences de l'éducation) l'agrégation, le recrutement et la, promotion du personnel enseignant.
- Supprimer le service de contrôle de paie des enseignants (sepope) et le remplacer par un service plus simple, plus efficace et moins corrompu.

Conclusion

Le problème de l'enseignement se pose dans tous les pays du monde. C'est en Afrique, d'une façon générale, que ce problème se pose avec acuité. En RDC, la situation est fétide par la « motivation » qui ronge le système éducatif du pays.

Pour barrer la route à cette fameuse « motivation », il faut des actions d'éclat patriotique à mener dans les domaines politique et éducatif. Pour y parvenir, il faut un esprit du sacrifice pour tous, l'anéantissement de l'égoïsme, le dévouement à l'intérêt général qui va conduire à l'amélioration des conditions de vie meilleures pour l'ensemble de citoyens.

L'éducation étant la base de tout développement, les acteurs de ce secteur doivent être bien rémunérés pour qu'ils retrouvent la conscience professionnelle perdue. Il y a lieu aussi de revoir ce budget de l'éducation à la hausse dans le but de valoriser le métier d'enseignant qui n'intéresse plus personne.

Il est vrai que la « motivation » introduite par les prêtres catholiques a mis fin aux grèves et aux années blanches dans les années 1990. Pourtant, cette mesure qui n'était que provisoire, continue à exister dans le sens d'exploitation des parents mal payés, mais aussi des élèves. Au lieu que cet argent de motivation revienne directement aux enseignants, il profite plus aux autorités scolaires : gestionnaires, surtout des écoles officielles et conventionnées, avec des conséquences graves décrites ci-dessus. Et ceux qui gèrent cette motivation, ont créé des barrières pour que les concernés ne puissent pas bénéficier. Même dans des écoles dites chrétiennes, cette « motivation » dispendieuse est masquée sous le nom de Dieu, sacrifiant les concernés et eux à leur tour négligeant les enseignements.

Point n'est besoin de rappeler que la République démocratique du Congo est l'un des pays ayant ratifié le programme d'Education pour Tous et les objectifs du millénaire. Alors, que les autorités politiques cessent avec des discours trompeurs, des fausses promesses qui font souvent grever les enseignants. Car en amont tout comme en aval, la motivation constitue un cheval de bataille pour tous. D'où la nécessité et l'urgence de sa suppression.

Bibliographie

- AKENAWI LAKEN et BODY DI TSIKU LUFWA, 2011. *Education civique et morale*, 4^{ème} année secondaire, Centre de Recherches Pédagogiques, (CRP), Kinshasa, Limete, RDC.
- DELANDSHEERG, G., 1972. *Evaluation et Examens, Précis de docimologie*, Nathan Labor, Paris, Bruxelles.
- Encarta, 2009, le 21/08/2014.
- GEORGES CELIS, R., 1991. *La faillite de l'Enseignement blanc en Afrique noire*, Harmattan, Paris.
- KUYIKULA et al., 2014. « La contribution des produits forestiers non ligneux à l'amélioration de la ration alimentaire à Kinshasa », in *Cahiers Congolais de Sociologie*, Kinshasa, n° 30, RDC.
- MASSONSA-Wa-MASSONSA, 2009. « De l'antériorité de la tradition initiative de Batwa (pygmées) », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, Kinshasa, Volume I, RDC.
- MATANDA KAPITA E., 2013. « La contribution des proverbes à l'éducation des enfants chez les suku », in *Revue Africaine des sciences sociales et Humaines*, CERDAS, Kinshasa RDC, vol. IV.
- MICRO ROBERT, 1985. Dictionnaire du Français Primordial, Paris.
- Module de didactique générale de formation des lauréats inspecteurs du 8^{ème} concours d'accès au corps d'inspecteurs de l'EPSP Kinshasa/Mont-amba 2018.
- MUNGALA ASSINDIE, 1995. *L'Afrique en devenir, l'école postcoloniale en Afrique 25 ans après*, Base.
- MUSIKI KUPENZA, 2012. « Eduquer les Peuples Autochtones : une manière de les intégrer et de les responsabiliser dans la gestion des conflits fonciers en RDC », in *Revue Africaine des Peuples Autochtones (RAPA)*, Volume 2, Kinshasa, RDC.
- MWENDAMBALE Augustin, Emission sur le tribalisme du 14/01/2014, Radio Okapi, Kinshasa-RDC.
- NKUANZAKA INZANZA, A., 2001-2002. Cours Inédit des Problèmes de la famille au Congo, L1 et L2 Sociologie, FSSAP, UNIKIN, Kinshasa.
- République du Zaïre, Département de l'enseignement supérieur et Universitaire, en collaboration avec l'Unesco, L'ESU au Zaïre et Unesco, Paris, 1986 annexes 1.
- YAMVUA WA KASANJI, J.P., 2013. « La problématique de l'efficacité des principes d'enseignements de physique », in *Mouvements et Enjeux Sociaux (MES)*, n°80, septembre-octobre, Kinshasa-RDC.